ELABORATION DU PLUi de la Communauté des Communes du Diois

COMPTE-RENDU	**Réunion n°13**
DATE	**23/10/2019 - 14h00**
LIEU	**Espace social - Die**

OBJET	Réunion thématique n°3 - Économie – agriculture – tourisme - mobilité – réseaux

ORDRE DU JOUR

Réunion thématique «Économie – agriculture – tourisme - mobilité – réseaux »

PIÈCES JOINTES au COMPTE-RENDU

PJ1 : Feuille d'émargement
PJ2 : Présentation powerpoint

Le président de la commission planification et la chargée de mission planification à la Communauté de Communes du Diois introduisent la réunion et rappellent les différentes étapes réalisées avant la tenue des réunions thématiques portant sur l'ensemble du périmètre de la CCD.

Les bureaux d'études en charge d'accompagner l'élaboration du PLUi présentent les principaux éléments du diagnostic portant sur les volets économie, agriculture, tourisme, mobilité et réseaux. La présentation figure en pièce jointe au compte-rendu.

Suite à la présentation, plusieurs remarques sont formulées par les différents partenaires. Par mesure de lisibilité, elles sont regroupées par thématique.

Agriculture

L'institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) indique que pour le Diois est couvert par 17 AOC, IGP ou AOP mais ils ne concernent pas forcément tout le Diois. Certaines appellations comme le Picodon par exemple s'appliquent sur l'ensemble du département tandis que la Clairette de Die, elle, se cantonne au secteur de Die. Selon les sigles, la protection n'est pas la même. La représentation économique n'est pas non plus la même selon les produits protégés. Les chiffres que l'INAO a en sa possession semblent plus optimistes que ceux présentés. Il existe des IGP qu'on a tendance à oublier : le miel de Provence dans la partie Sud qui ne concerne que deux communes, l'huile essentielle de lavande de Haute Provence, le petit épeautre, l'agneau de Sisteron... Le label rouge autour de l'agneau du Diois est aussi un signe de qualité. Il ne faut pas oublier que la Drôme est le premier département bio de France ; 203 opérateurs pour 42 communes sont recensés. Sur le Diois, 7695 hectares sont déclarés en agriculture biologique.

L'INAO insiste sur les liens forts entre les nombreuses AOC (marqueur fort de qualité) ; les paysages agricoles de qualité du territoire et les atouts touristiques qu'ils représentent. L'agriculture a un rôle centraldans l'aménagement du territoire. Il y a

nécessité de conserver ce patrimoine.
Le Vice-Président de la Chambre d'agriculture s'exprime sur la nécessité de préserver les terres agricoles de haute qualité qui sont d'autant plus rare sur le territoire Diois (forte pente, faible sols…).
Le technicien de la Chambre insiste sur la précision que le PLUI devra avoir notamment sur le volet agricole. La localisation de l'ensemble des bâtiments agricoles avec leur périmètre de réciprocité quand il existe (bâtiment d'élevage) ainsi que les terres irriguées, les canaux et Beylières, les zones AOC devront être reportés. Tous les bâtiments sur lesquels les agriculteurs auraient potentiellement des projets de changement de destination devront être repérés ainsi que les volontés de développement touristique (camping à la ferme…) .
La CCD indique qu'un questionnaire sera bientôt distribué aux agriculteurs cependant certaines coordonnées ne sont pas fiabilisées : certaines données sont anonymisées pour des questions de confidentialité. L'intercommunalité est preneuse de données sur tous les domaines (IGP, AOP, énergies et réseaux électriques). Il est rappelé le rôle important accordé aux cahiers communaux afin d'affiner au maximum les données du diagnostic. La CCD assurera « l'animation » des cahiers communaux auprès des communes.
Concernant l'AOC Clairette de Die, la chambre d'agriculture précise qu'un comptage exhaustif a été fait. Les données viticoles sont très précises : au m² près, au litre près, recensement des plantations récentes etc.

Concernant l'identification de bâtiments agricoles, il est nécessaire d'effectuer un travail précis avec les agriculteurs car ces bâtiments, s'il ne sont plus utilisés, revêtent la possibilité d'une deuxième vie. Certains bâtiments sont bloqués par leur classification alors qu'ils ne sont plus adaptés aux usages agricoles actuels et sont par conséquent inutiles.

Une association rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des chiffres quant aux réseaux d'irrigation et aux prélèvements dans la nappe phréatique. En effet, une alimentation de proximité est liée à un maraîchage local qui nécessite beaucoup d'eau.

Une évaluation plus poussée de l'approche bio du développement du territoire serait nécessaire, faire un inventaire de ce qui pousse naturellement.
Le terme de « plantes aromatiques » est trop restrictif puisqu'il y a de nombreux domaines concernés comme l'aromathérapie, l'herboristerie... On voit bien que dans les grosses entreprises du Diois ces domaines ont leur place. Et cela signifie qu'il y a également la nécessité d'un approvisionnement local, donc de terres cultivables sur place. Un exploitant du territoire fait remarquer que la production de plantes aromatiques et plantes à parfum connait un développement continu, pour faire face à la demande colossale (herborsiterie, médicinale). Les PPAM ne poussent pas toujours sur des sols secs et caillouteux, de plus en plus de plantes à parfums ont besoin d'eau (mélisse…) et de sols riches.

Une remarque est faite sur le nombre d'AMAP qui existent sur le territoire et qui sont représentatifs des filières courtes.

Face aux problématiques pastorales, plusieurs solutions sont soulevées : la création de cabanes de bergers, des zones de regroupement des bêtes pour la nuit...

Un élu de Saint-Dizier-en-Diois note l'importance des cahiers communaux qui seront distribués pour cette phase de diagnostic. L'érosion du nombre d'exploitations agricoles est une réalité. Le travail post-diagnostic nécessitera d'avoir des idées, de trancher. La surface agricole utile (SAU) étant liée au nombre de bras, la vraie question est alors celle du renouvellement des agriculteurs. Le territoire doit faire de la place pour les nouveaux agriculteurs, c'est un sujet important pour le devenir de la CC.

La thématique de l'accès au foncier pour des porteurs de projets agricoles apparaît nécessaire.

L'apiculture n'a pas été évoquée dans la présentation alors qu'elle fait pourtant partie des productions du territoire, et c'est un marqueur de contamination.

Le collectif DWATTS rappelle que les campagnes sont souvent utilisées pour nourrir les villes, le développement agricole peut être mis en lien avec du photovoltaïque (création de bâtiments par exemple), la seule difficulté étant de relier les nouvelles installations au reste du réseau. Aujourd'hui, cette intégration du photovoltaïque au réseau actuel reste compliquée. La chambre d'agriculture souligne que la construction de bâtiment agricole ne doit pas avoir pour motivation première la production d'énergie mais bien lee développement de l'agriculture.

Forêt

L'ONF note une faible place de la forêt dans la présentation, et ce de manière traditionnelle. Son intérêt économique n'est pas présent dans l'exposé (présence de scieries sur le territoire). Seulement, avec le réchauffement climatique, la forêt va être amenée à changer, ce qui aura un impact sur le tourisme, les paysages, les usages et la qualité de l'eau. Dans quelques années, le climat sera celui de Nyons ou même plus au Sud, certaines espèces sont déjà en régression comme les sapins, les chênes et même certains pins.

Il serait nécessaire de faire une présentation des réseaux plus approfondie, notamment des réseaux routiers, qui servent à l'entretien des forêts, et qui permettent une activité économique liée à la forêt. Si ces réseaux ne sont plus là, le travail en forêt sera extrêmement compliqué. Le président de l'intercommunalité appuie sur l'importance de ces réseaux pour les plans DFCI (lutte contre l'incendie) et pour l'activité économique sylvicole.

Il y a besoin d'une souplesse au niveau du règlement des forêts privées, il y a souvent des difficultés liées aux EBC. Le CRPF alerte sur l'utilisation trop importante des EBC sur les documents d'urbanisme. Dans un contexte de diminution des espaces pâturés et de volonté de réouverture d'espace, une certaine souplesse est nécessaire. Les forêts sont en général couvertes par des plans de gestion et les coupes sont soumises à déclaration ou autorisation selon leur ampleur. Des EBC ont parfois été apposés sur des espaces en culture : noyeraie, truffiers, verger, la chambre d'agriculture demande de veiller à ne pas couvrir des cultures arborées par des EBC. De même les espaces en AOC couvert par des EBC sont un frein à la réinstallation d'activité agricole en zone d'AOC inutilisée. De même les EBC peuvent être un vrai frein à l'installation de cabane de berger nécessaire au pastoralisme (zone de regroupement la nuit…). L'intercommunalité précise que les

EBC sont plutôt des outils règlementaires intéressant pour la préservation des liaisons écologiques (corridors, ripisylve…).

La question de la biodiversité animale et végétale n'est pas présente, nécessité d'un recensement. Par exemple les comptages de sangliers donnent des chiffres intéressants (voir atelier thématique environnement). La CCD a besoin d'afficher une qualité environnementale, les trames participant aux corridors écologiques seront préservées dans le PLU. La CCD a conscience que tout le contenu du PLU ne pourra pas fonctionner sur 20 ans, le but est de ne pas avoir à modifier la totalité du document lorsqu'un point sera à faire évoluer.

Lus-la-Croix-Haute est l'une des plus grande commune forestière de Drôme, elle a des forêts d'exploitation et qui favorisent la biodiversité. Il est nécessaire de parler « d'équilibre ». Les pistes du changement climatique sont fondamentales à étudier pour l'agriculture.

Tourisme

Le Syndicat de la rivière Drôme rappelle le nombre de 150000 visiteurs par an : il y a donc la nécessité de trouver des zones aménagés et des espaces réservés le long de la rivière afin d'encadrer la fréquentation et de limiter l'impact sur la rivière.

L'agence Drôme Tourisme a en sa possession de nombreux chiffres qu'elle peut communiquer. Tous les sujets abordés sont transversaux avec celui du tourisme : les mobilités douces et les voies vertes, ainsi que l'agriculture sont très importants pour l'attractivité du territoire. Il est actuellement compliqué de développer de nouveaux lieux d'accueil dans le Diois, ou d'adapter les bâtiments agricoles pour en faire des lieux d'accueil de type éco gîtes par exemple. Elle relève également certaines entrées de villes et villages « maltraitées ». Ce sont des points importants pour le tourisme auxquels il faut apporter une attention particulière. La CCD rappelle que la loi montagne et les services de l'Etat s'opposent souvent au changement de destinations des vieux bâtiments agricoles, le problème étant qu'ils sont souvent totalement déconnectés du réseau. La chambre d'agriculture rappelle que depuis la loi ELAN, le tourisme a tendance à être exclu des zones agricoles. Cela rend les projets d'agrotourisme compliqués à mettre en œuvre. Plusieurs possibilités sont indiquées : adapter des bâtiments à caractère patrimonial, ou mettre en place un outil (soit le changement de destination du bâtiment, soit le STECAL). Dans tous les cas, un repérage préalable est nececcaire. Les projets d'agrotourisme sont à faire figurer dans le diagnostic, sinon il sera trop tard à la phase suivante. L'ADT Drôme réagit sur l'importance des mobilités sur le territoire pour le tourisme et insiste sur le développement de l'itinérance à pied ou a vélo.

Le musée de Die évoque le tourisme « de masse »: il faut se poser la question : veut-on continuer à encourager le tourisme individuel ou se tourner vers d'autres types de tourisme ? Une remarque est faite sur l'impossibilité sur le territoire de recevoir des groupes de plus de 50 personnes.

Économie

La DDT questionne le fort tropisme du développement économique sur le coté Ouest de la ville de Die, à la sortie en direction de Valence, tandis que la population se développe plutôt vers l'Est de la ville.

Dans le diagnostic, les secteurs artistiques et les artisans d'art seraient à citer au mêeme titre que d'autres secteurs économiques. De même le nombre des demandeurs d'emplois et d'autoentrepreneurs seraient à afficher. Il serait également utile d'avoir des chiffres quant au nombre de personnes en télé-travail si cela est possible.

Mobilités

Le collectif Vélo Diois souligne l'enjeu fort d'inscrire le vélo dans le PLUi. Il y a une augmentation de 12% de l'utilisation du vélo sur le territoire pour se rendre au collège – lycée ces dernières années. Un besoin d'affiner les chiffres concernant la fréquentation des vélos serait néceessaire, ainsi que le potentiel cyclable sur les communes, sans oublier l'augmentation du cyclotourisme. Une des demande de l'association serait d'équiper les axes de pistes cyclables en site propre protégés. L'association mène une réflexion actuelle sur une « vélo voie verte » qui pourrait peut-être longer la voie ferrée (plat donc pratique mais pas le seul itinéraire possible). On parlait de garages à voitures mais il faudrait également réfléchir aux vélos qui ont des problèmes de stationnement et trouver des solutions comme des parkings à vélo, peu consommateurs d'espaces comparés aux stationnements automobiles. Des problèmes de vitesses des voitures sont souvent présents, la place du vélo dans les périphéries se pose également.
L'association Drômolib fait remarquer qu'il manque un schéma directeur des déplacements à vélo au sein de la CCS. Il y a nécessité de penser à des box, des parkings à vélo accompagnants les cheminements piétons.

Une association œuvrant pour les droits et le confort des handicapés moteurs indique qu'une carte de cheminements serai nécessaire. Le territoire a besoin d'articulations entre équipements et circulations. Pour les vélos et les déplacements PMR, il y a la nécessité d'avoir des cheminements continus. Dans le Diois, 10% de la population est en situation de handicap. Il faut étudier les potentiels d'aménagements pour les mobilités douces.

L'association Piétons Diois rappelle qu'il reste des éléments à collecter sur les déplacements de la population (écoles, collèges, centre ville...). Il faut faire le point sur les trajets en continuité qui sont proposés actuellement. Il existe également un secteur oublié, qui est celui des chemins ruraux, qui se ferment et qui disparaissent progressivement. L'association effectue actuellement la cartographie des itinéraires piétons, cyclables et équestres. La CCD indique que le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) a été fait, mais pas sur toutes les communes.

Il est rappelé par ailleurs que les réaménagements de voirie, notamment pour les modes doux, ont un coût assez élevé. Le collectif vélo Diois précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un développement très étendu des aménagements cyclables, au moins l'aménagement de quelques axes structurants. Le but serait d'inscrire des parcours prioritaires dans le PLUi.

L'association Drômolib fait remarquer le besoin d'étudier les mouvements vers les intercommunalités voisines. Il existe également 3 axes parallèles qui sont celui de la voie ferrée, de la départementale, et des bus. Il faut 1h45 pour rejoindre Die en bus depuis Valence ; cela n'encourage pas forcément à prendre les transports. L'association aurait

des données à communiquer, notamment des chiffres sur la ligne 28. Il faut également se poser la question de l'accessibilité à la gare : à combien de temps de la gare les gens habitent-ils ? Comment s'y rendent-ils ? Quelle distance pour rejoindre les arrêts de bus depuis la gare?

L'indication des aires de covoiturages et des points privilégiés par les auto-stoppeurs serait une donnée utile à avoir.

Le collectif « Gare à nous » indique l'importance du train de nuit qui dans la préservation de la ligne. Comment mesurer le fait que des gens qui travaillent ici pour l'extérieur (télé-travail) utilisent leur voiture quand le train ne suffit pas pour les déplacements occasionnels ? Le train peut réellement être une solution de développement économique pour Die et la vallée. Il y a un manque au niveau des points de multi-modalité. L'agence de la mobilité incite les gens à se passer de la voiture individuelle et des camions au maximum. Il existe un potentiel couplage du FRET aux trains de voyageurs, comme cela se fait déjà en Suisse. Relier économie et transport est enjeu fondamental qui apparaît indispensable. En ce sens, la communauté de commune prendra peut être part au projet LEADER avec l'étoile de Veynes.

La commune de Chamaloc est surprise quant aux chiffres annoncés sur le peu d'utilisation de la voiture. Il y a une incompréhension du résultat par rapport à la réalité du terrain : il n'y a pas d'autres moyens pour se déplacer et pour aller à Die que la voiture. Il est rappelé que les chiffres mentionnés concernent les déplacement domicile/travail et sont faibles en comparaison avec d'autres territoires ruraux. Il est en outre rappelé que les marges d'erreur issues de données de l'INSEE sont plus importantes pour les petites communes.

Afin de connaître l'étendue réelle du réseau ferroviaire, un participant demande à rajouter sur une cartographie les voies ferrées non utilisées par la SNCF mais bien existantes.

Le Pôle Environnement et Patrimoine de la CCD souhaiterait avoir des éléments sur les déplacements des habitants vers l'extérieur du territoire étant donné l'équilibre existant entre actifs et nombre d'emplois présents dans le Diois.

La DDT26 rappelle qu'en terme de mobilité,le département a mis en place des transports à la demande, pour permettre les déplacements vers les polarités depuis les zones rurales. Cela devrait être réétudié avec le vieillissement de la population. Par ailleurs, dans le Diois, la distance se mesure en temps passé plus qu'en kilomètres parcourus. Aussi faudrait-il montrer des cartes « isochrones » pour visualiser les problématiques de déplacement. Concernant l'accidentologie, la DDT dispose de données supplémentaires selon les modes de déplacement (le col du Rousset à moto par exemple). Le Diois a un réseau routier de qualité, ainsi qu'un traitement des abords de routes soigné (buis ou arbres taillés). Les routes participent également à l'attrait touristique du territoire. Il existe des problèmes de stationnement (exemple du Claps en été).
Il est enfin rappelé l'importance des facteurs humains : ils participent à la qualité de vie du territoire, ils forment un réseau tissé et joueent un rôle en matière de mobilité (covoiturage, stop).

Réseaux

Différents partenaires s'accordent pour indiquer que le chaître sur les réseaux était très bref, il serait nécessaire de le développer. La commune de Miscon indique des points noirs concernant la couverture mobile.

Un participant souhaiterait avoir un complément sur les réseaux de communication en termes de radios, journaux... bien présents dans le Diois.

Divers

Un habitant du Haut Diois souligne l'importance d'avoir approche dynamique avec un état des lieux qui soit mis en regard avec les changements et évolutions à venir (réchauffement climatique...).

La mention de secteur « rural profond » serait aussi à préférer à la notion de « communes périphériques » qui serait plus plus respectueuse du territoire. Il ne faudrait dévaloriser le territoire avec des termes inappropriés.

Elaboration du diagnostic

atelier thématique

économie - tourisme - agriculture - mobilité - réseaux

mercredi 23 octobre 2019

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

ÉLABORATION DU PLUI

DIAGNOSTIC → PADD → TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE → ARRÊT → CONSULTATION DES PPA → ENQUÊTE PUBLIQUE → APPROBATION

ENTRETIENS VISITES	ATELIERS BASSINS DE VIE	ATELIERS THÉMATIQUES	SYNTHÈSE
MARS - AVRIL - MAI 2019	JUIN - JUILLET 2019	OCTOBRE 2019	

ENVIRONNEMENT / RISQUES / PAYSAGE / PATRIMOINE	*09/10/2019*
HABITAT / DÉMOGRAPHIE / FONCIER / ÉQUIPEMENTS / SERVICES	*16/10/2019*
ÉCONOMIE / MOBILITÉ / RÉSEAUX	*23/10/2019*

ÉTAPES PRÉCÉDENTES : ENTRETIENS AVEC LES ÉLUS COMMUNAUX

MARS-AVRIL 2019

ENTRETIENS PAR COMMUNE / 50 ENTRETIENS

Des rencontres essentielles pour la compréhension du fonctionnement de chaque commune

Une base de diagnostic cartographique précise

ÉTAPES PRÉCÉDENTES : RENCONTRES CITOYENNES PAR BASSIN DE VIE

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

JUIN-JUILLET 2019

GROUPE TERRITORIAUX PAR SECTEUR

De l'intérêt pour la démarche, des éléments forts pour le diagnostic recueillis

DES SUPPORTS POUR POURSUIVRE LA CONCERTATION

- **Mise en place des cahiers communaux en mairie : Version Papier**

- **Des cahiers de « liaison » déjà en mairie pour toute remarque libre**

- **Création en cours d'une interface en ligne pour recueillir des remarques**

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PLUI

URBEO

URBANISME
PAYSAGE
ARCHITECTURE

URBEO

EOHS

HABITAT
LOGEMENT

Eohs GROUPE HTC

BIOTOPE

ENVIRONNEMENT
ECOLOGIE

biotope

DELSOL AVOCATS

ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

ATELIER THÉMATIQUE N°3

ÉCONOMIE	*TOURISME*	*AGRICULTURE*	*MOBILITÉ*	*RÉSEAUX*

ÉCONOMIE

UN TERRITOIRE EN RETRAIT DES GRANDS PÔLES ÉCONOMIQUES

- **RETRAIT DU TERRITOIRE**

=> DÉVELOPPEMENT D'UNE FORME D'AUTONOMIE

- **UNE ÉCONOMIE & UNE ATTRACTIVITÉ BASÉES SUR DEUX PILIERS ÉTROITEMENT LIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES : L'AGRICULTURE & LE TOURISME**

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE - PÔLES D'ENTREPRISES & D'EMPLOIS

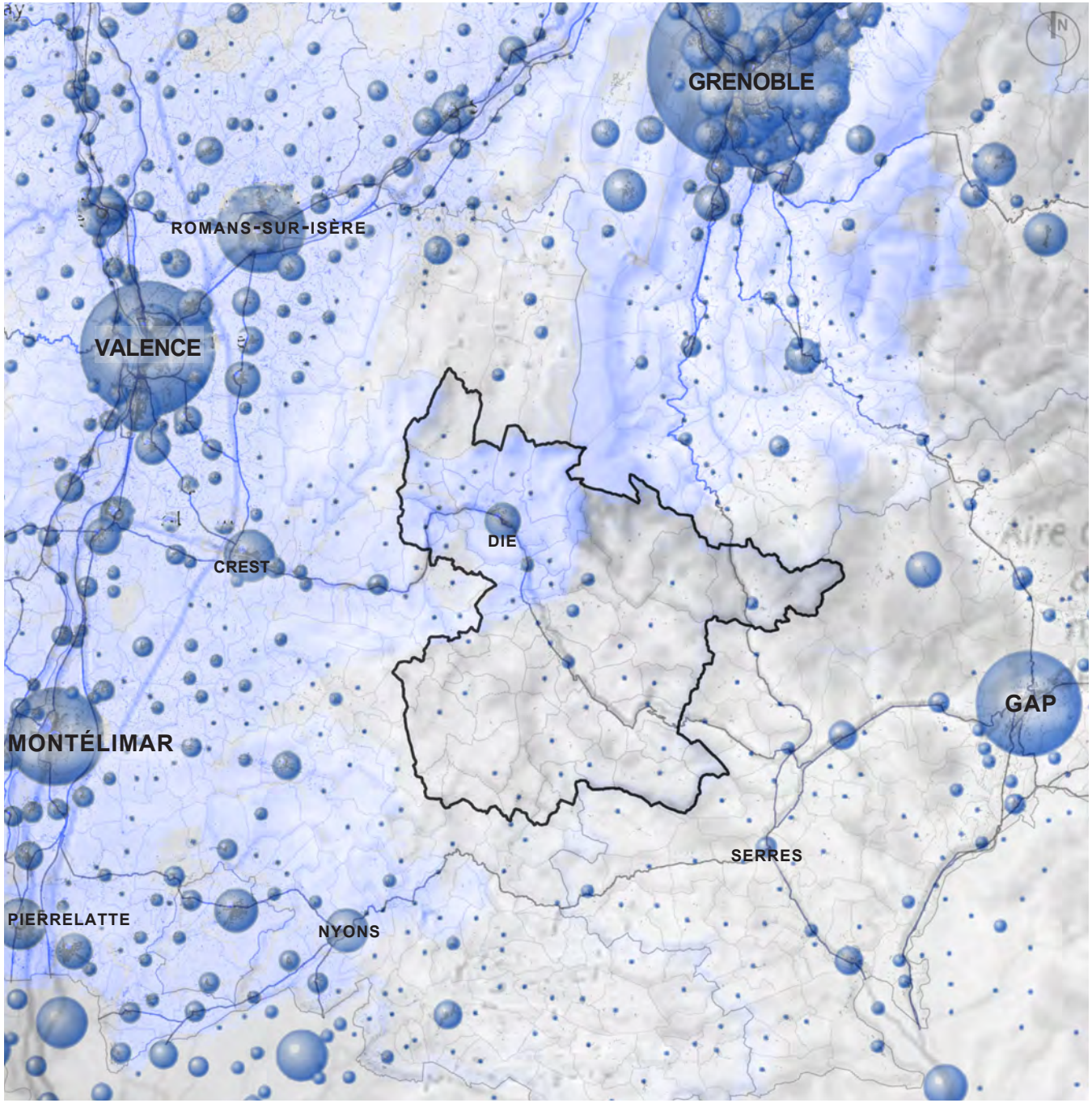

LE RELIEF, FORMATEUR DE BASSINS DE VIE & LIMITE AUX AIRES D'INFLUENCE

UN BASSIN DE VIE POLARISÉ AUTOUR DE DIE : PÔLE LOCAL PRINCIPAL REGROUPANT ÉQUIPEMENTS & SERVICES «INTERMÉDIAIRES»
=> UN TROPISME DE LA VALLÉE DU RHÔNE POUR LES ÉQUIPEMENTS & SERVICES «SUPÉRIEURS»

DES PÔLES SECONDAIRES = CENTRALITÉS DE BASSIN

DES COMMUNES DE FRANGE SOUS INFLUENCE DES PÔLES PÉRIPHÉRIQUES : DÉFINITION PAR LE RELIEF & LES COLS ((HAUTES-ALPES & SPÉCIFICITÉS DE LA SAISON HIVERNALE)

ARMATURE TERRITORIALE & BASSINS DE VIE

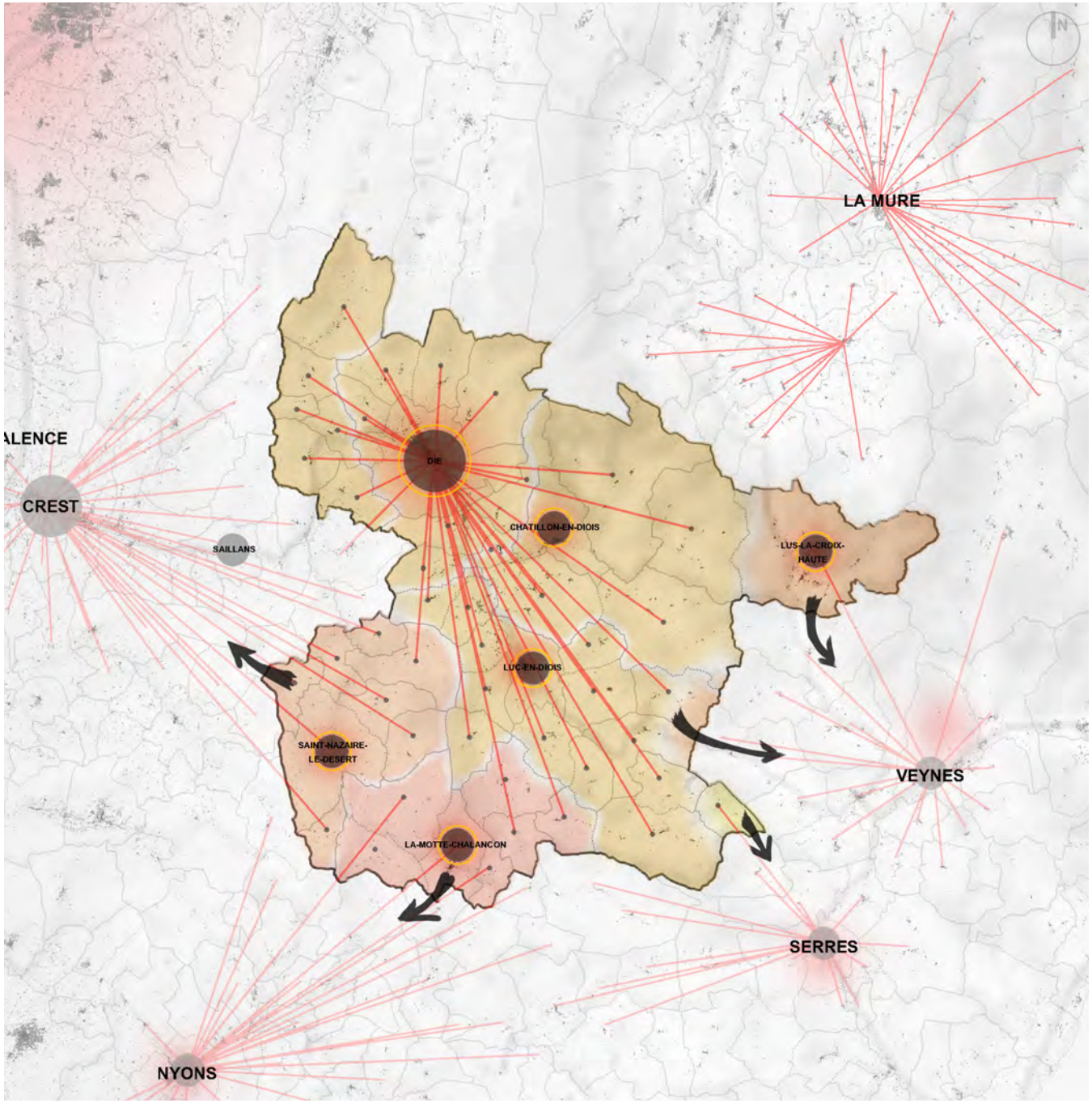

LE RELIEF, FORMATEUR DE BASSINS DE VIE & LIMITE AUX AIRES D'INFLUENCE

ARMATURE TERRITORIALE & BASSINS DE VIE

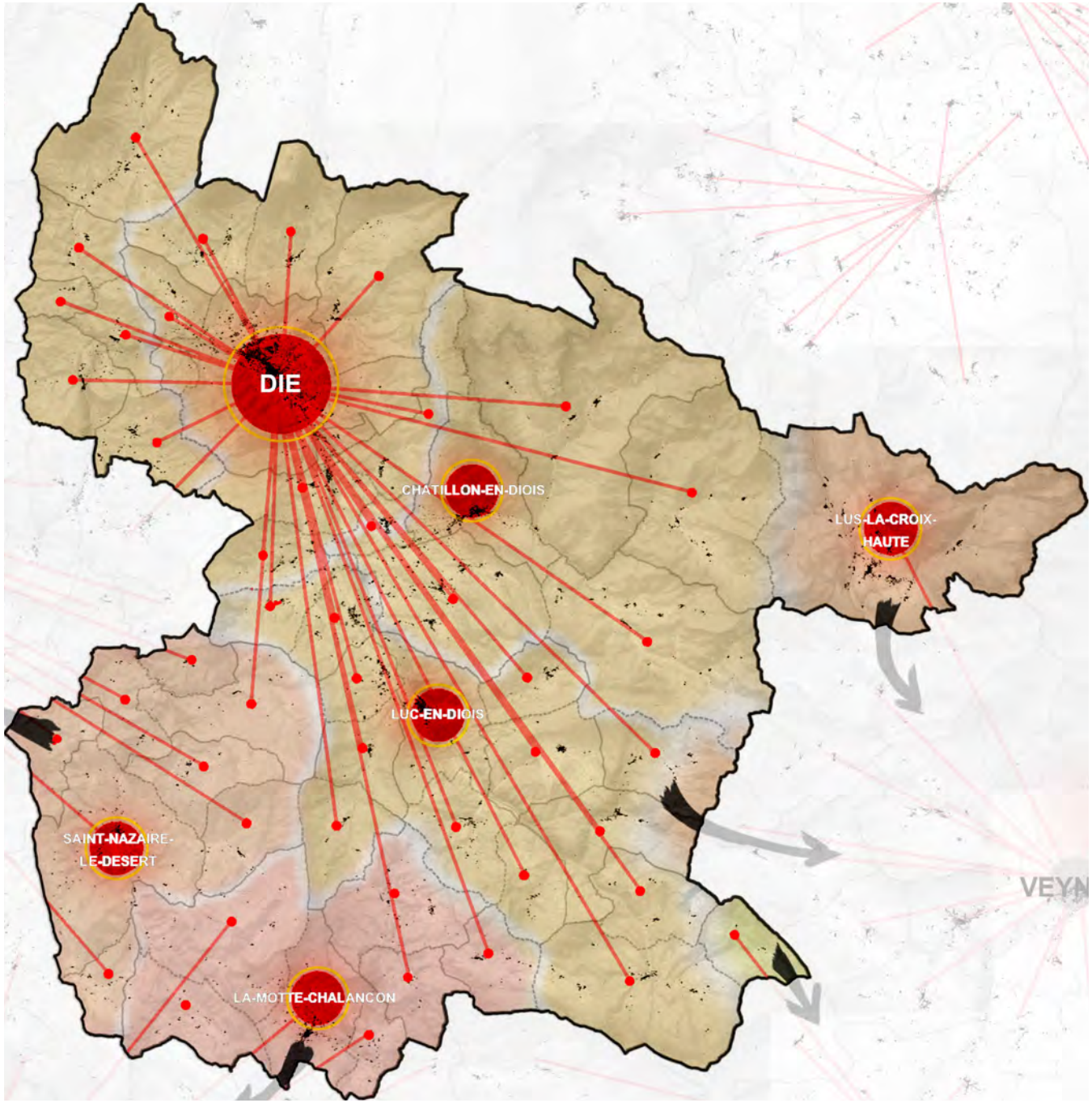

DES ENTREPRISES & PÔLES D'EMPLOIS CONCENTRÉS DANS LA VALLÉE DRÔMOISE

LE DIOIS COMPTE 1995 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES DONT 1343 DANS LE SECTEUR MARCHAND HORS AGRICULTURE (1204 ENTREPRISES)
=> PRÈS DE 2 ÉTABLISSEMENTS SUR 5 SONT IMPLANTÉS À DIE

+ PRINCIPALEMENT DANS LES COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA DRÔME + LUS-LA-CROIX-HAUTE

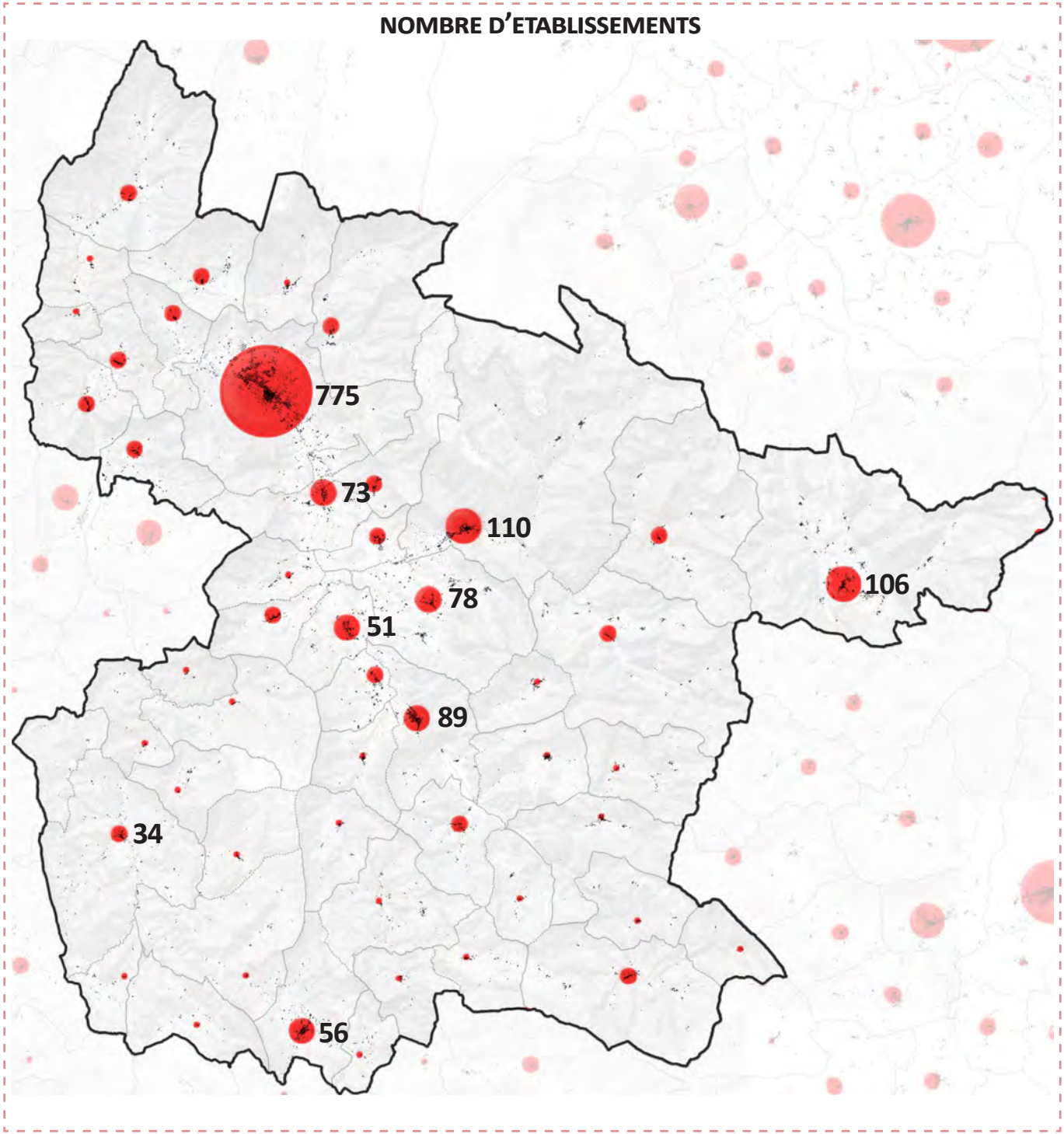

DES ENTREPRISES & PÔLES D'EMPLOIS CONCENTRÉS DANS LA VALLÉE DRÔMOISE

- **UN TISSU ÉCONOMIQUE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DE TRÈS PETITES ENTREPRISES**
- **DES ENTREPRISES IMPLANTÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE (VILLAGES, HAMEAUX…) EN PARTICULIER DANS LA VALLÉE DRÔMOISE**

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LES EFFECTIFS

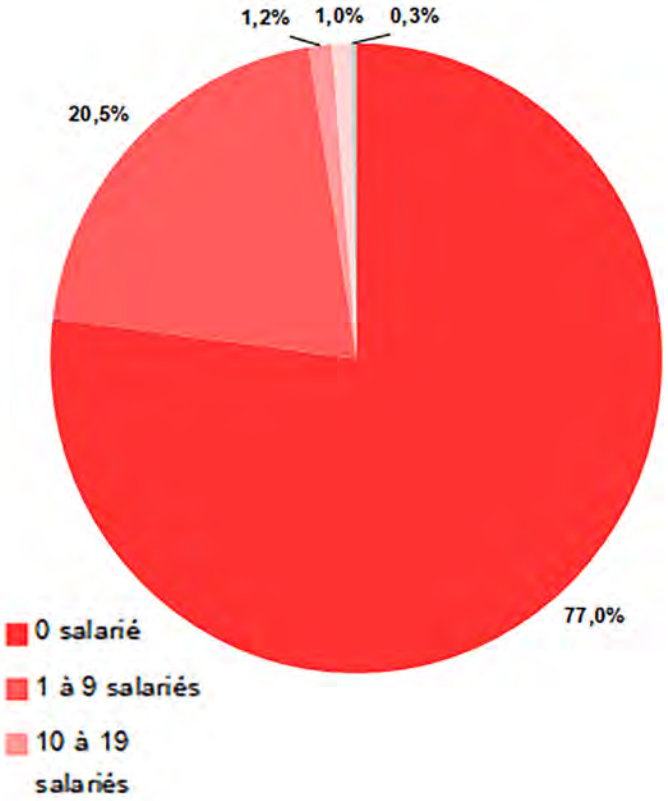

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE

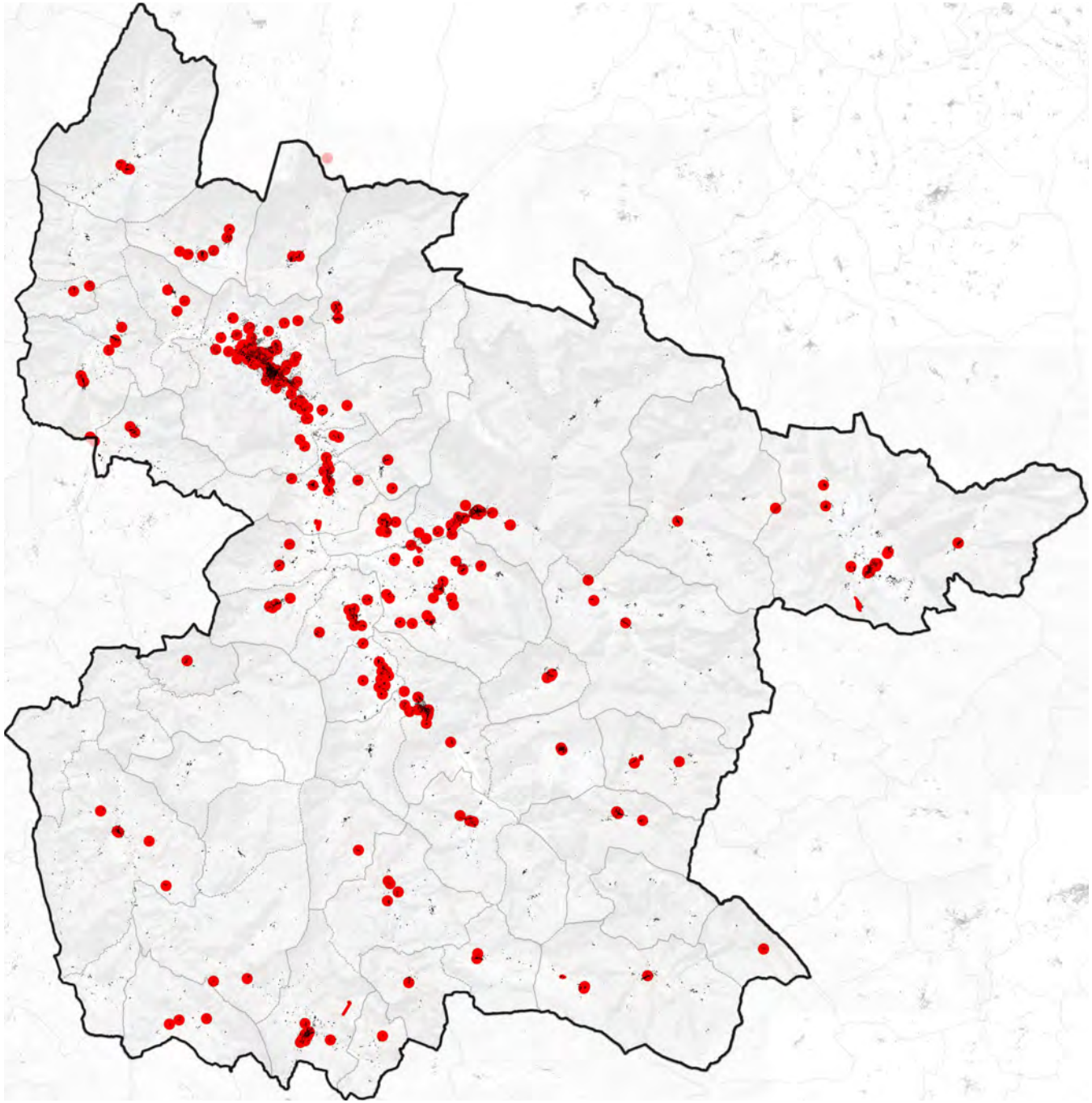

DES ENTREPRISES & PÔLES D'EMPLOIS CONCENTRÉS DANS LA VALLÉE DRÔMOISE

PLUSIEURS PÔLES CONCENTRENT LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS :

- **CENTRE-VILLE DE DIE (120 COMMERCES) : RUE BUFFARDEL, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, PLACE DU MARCHÉ, AVENUE DE LA CLAIRETTE…**
- **CENTRE DES POLARITÉS SECONDAIRES**

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PRINCIPALEMENT SOUS GESTION DE LA CCD) :

- **ZA CHAMARGES + COCAUSE À DIE,**
- **ZA GUIGNAISE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS,**
- **ZA LE PLANTIER DE LUC-EN-DIOIS.**

PÔLES & ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

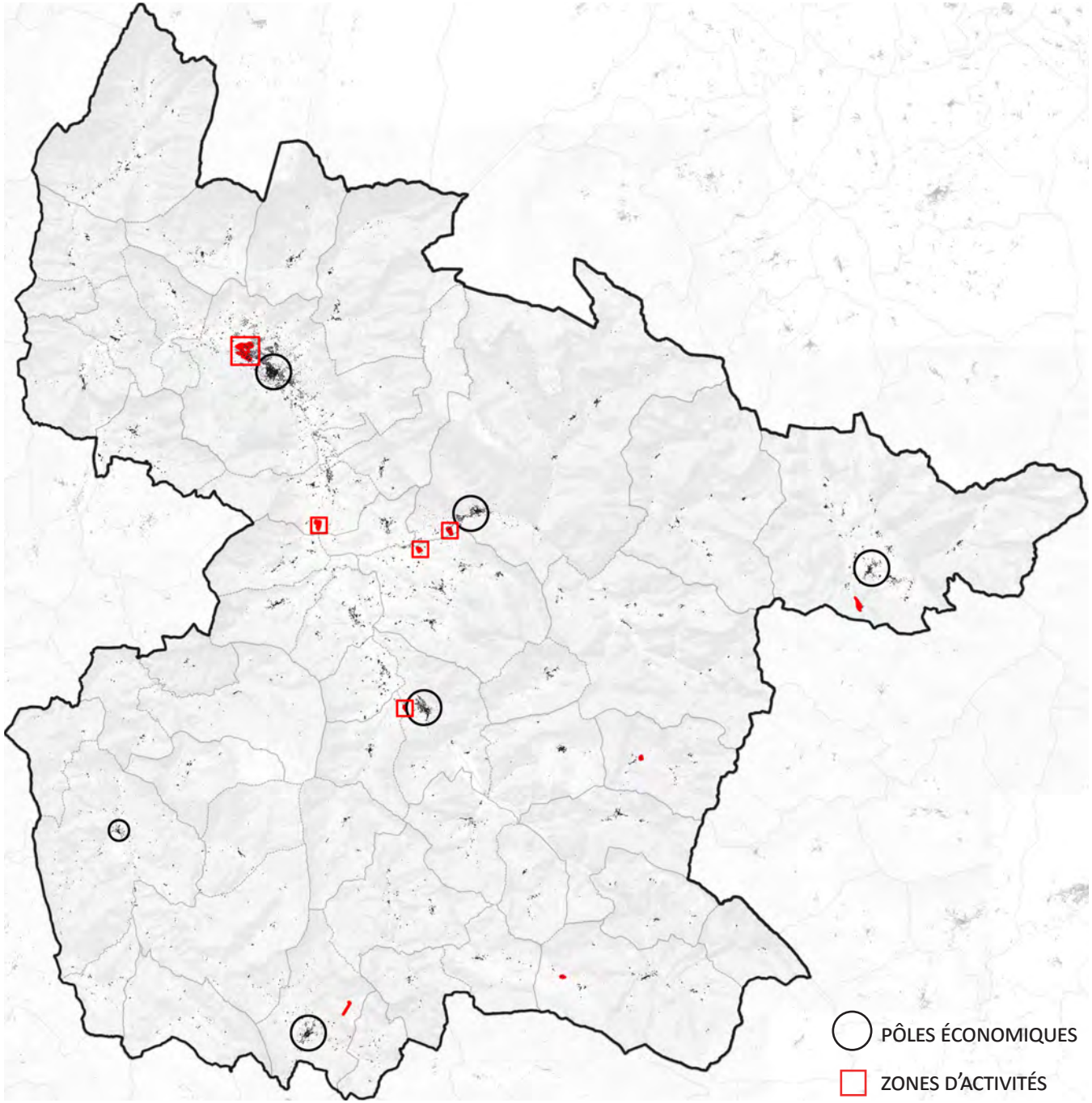

DE GRANDS EMPLOYEURS QUI SE CONCENTRENT DANS LA VILLE-CENTRE

ENTRÉE OUEST DE DIE = 27,2 HA DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DONT 2,8 HECTARES DISPONIBLES)

ENTRÉE SUD-OUEST DE CHATILLON = 4,5 HA

ZA DE LUC-EN-DIOIS = 2,0 HA

ENTRÉE OUEST - ZONE D'ACTIVITÉ DE DIE

DE GRANDS EMPLOYEURS QUI SE CONCENTRENT DANS LA VILLE-CENTRE

DE «GRANDS» EMPLOYEURS LOCALISÉS PRINCIPALEMENT À DIE (ET CHÂTILLON, LUS, LA MOTTE, BEAURIÈRES...)

LES ORGANISMES PUBLICS - PARAPUBLICS SONT LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU TERRITOIRE

PARMI LES 10 PREMIERS EMPLOYEURS (> 50 EMPLOIS) :

- CENTRE HOSPITALIER DE DIE
- CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE RECOUBEAU
- EHPAD DE DIE
- MAIRIE DE DIE
- LYCÉE DU DIOIS
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PARMI LES 10 PREMIÈRES ENTREPRISES PRIVÉES (> 20 SALARIÉS) :

- L'HERBIER DU DIOIS
- JAILLANCE (35 M DE CHIFFRES D'AFFAIRE...)
- NATEVA (25% À L'EXPORT)
- FYTOSAN
- AMBULANCES DIOISES
- INTERMARCHÉ
- EIFFAGE TP

FACTEURS D'IDENTITÉ, DE RENOMMÉE & LEVIERS ÉCONOMIQUES :

- TOURISME NATURE
- MARQUE BIOVALLÉE,
- L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- LE «BIEN-VIVRE»,
- LA CLAIRETTE,
- L'ABATTOIR DU DIOIS...

DE GRANDS EMPLOYEURS QUI SE CONCENTRENT DANS LA VILLE-CENTRE

- **9 ÉTABLISSEMENTS SUR 10 ONT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LA CCD**

- **1 ÉTABLISSEMENT SUR 4 EST DANS LE SECTEUR AGRICOLE OU SYLVICOLE**
- **1 ÉTABLISSEMENT SUR 3 = COMMERCE & ARTISANAT (ET HÉBERGEMENT)**
- **6,5% DANS LA SANTÉ HUMAINE & ACTION SOCIALE**

UNE OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE PLURIELLE

- 70% DE L'OFFRE COMMERCIALE REGROUPÉS À DIE + 5 PÔLES DE PROXIMITÉ (CHATILLON EN DIOIS, LUC EN DIOIS, LUS LA CROIX HAUTE, LA MOTTE CHALANCON ET SOLAURE EN DIOIS)
- 674 COMMERÇANTS, HÉBERGEURS ET ARTISANS
- LA MOITIÉ DES COMMUNES A ENTRE 0 ET 4 ENTREPRISES
- BEAUCOUP D'ENTREPRISES «ATYPIQUES» DANS LES PETITES COMMUNES (LUTHIER...)

NOMBRE D'ENTREPRISES

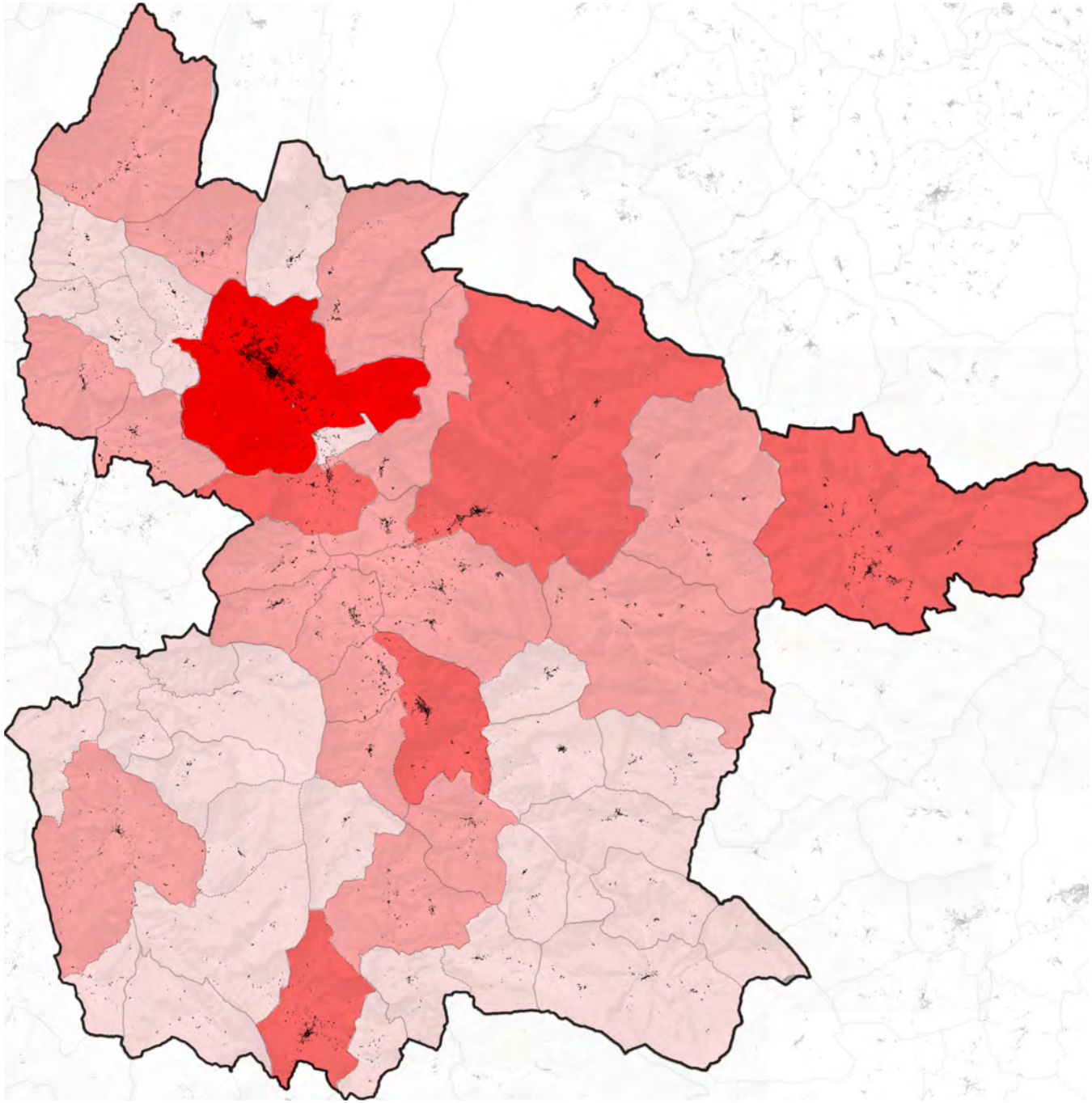

UNE OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE PLURIELLE

- **27,7% D'ENTREPRISES DU BÂTIMENT**
- **14,4% DE CAFÉS-RESTAURANTS**
- **13,6% DANS L'ALIMENTAIRE**

- **UNE FAIBLE REPRÉSENTATION DE L'OFFRE COMMERCIALE DONNANT LIEU À DES ACHATS EXCEPTIONNELS**

- **LA MOTTE CHALANCON DAVANTAGE TOURNÉS VERS UNE CLIENTÈLE TOURISTIQUE (42% DE CAFÉS-RESTO) ; 37% POUR LUS**
- **55% D'ENTREPRISES DU BÂTIMENT À SOLAURE & 31% À LUC**

Répartition des entreprises commerciales et artisanales par secteur d'activité

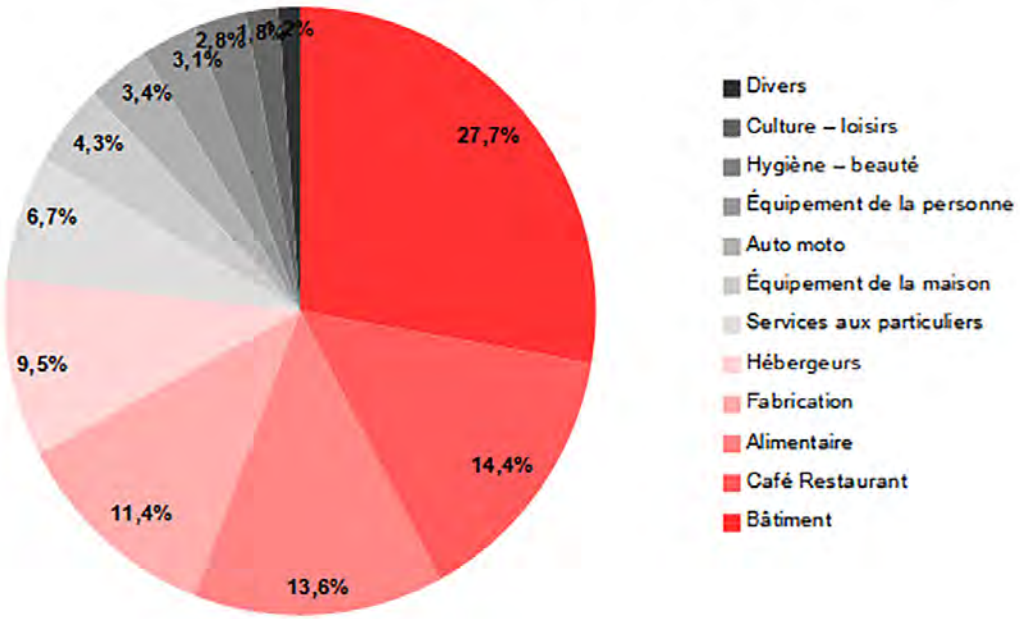

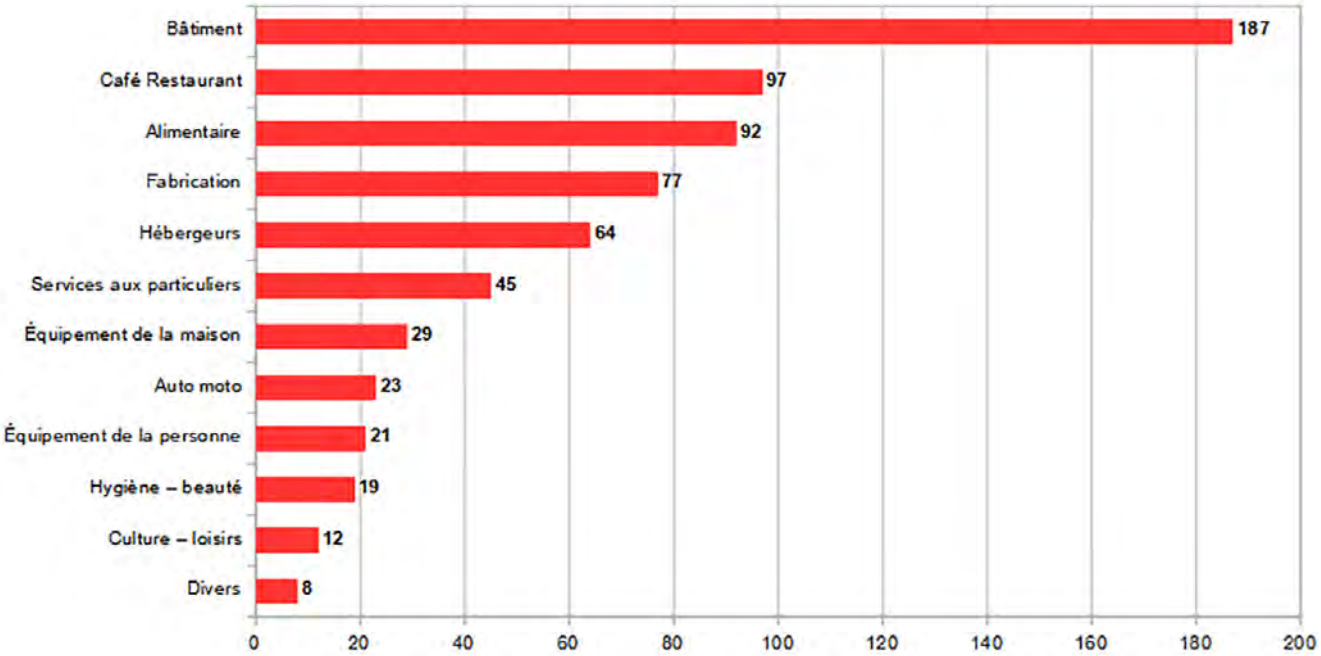

UN TERRITOIRE «AUTONOME» MAIS TRIBUTAIRE DU TOURISME

ORIGINE DE LA CONSOMMATION

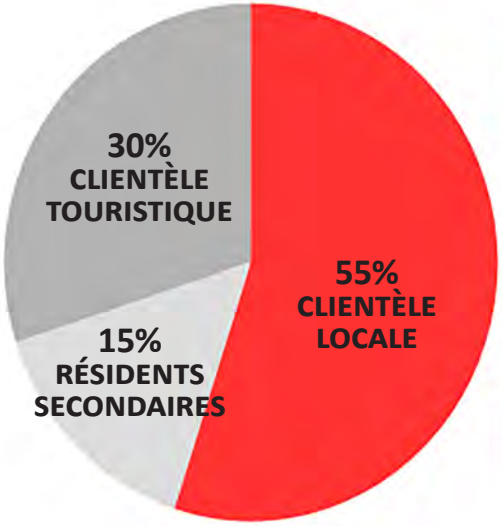

NATURE DES DÉPENSES

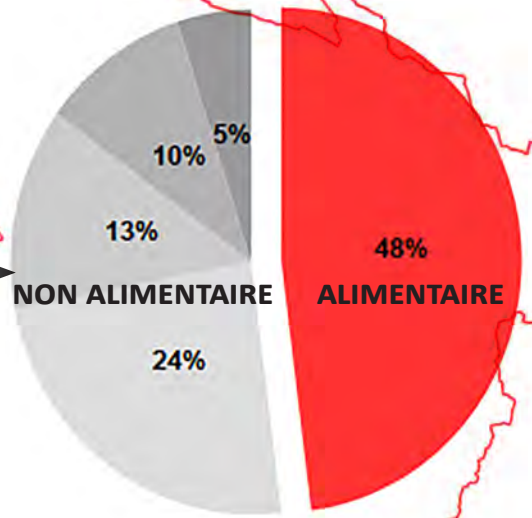

Equipement de la maison
Equipement de la personne
Cultures & loisirs
Hygiène & beauté

ÉVASION COMMERCIALE

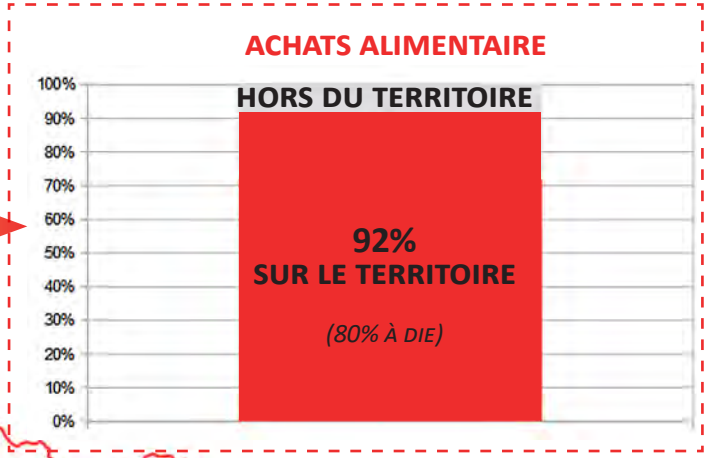

72% DES ACHATS SONT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE

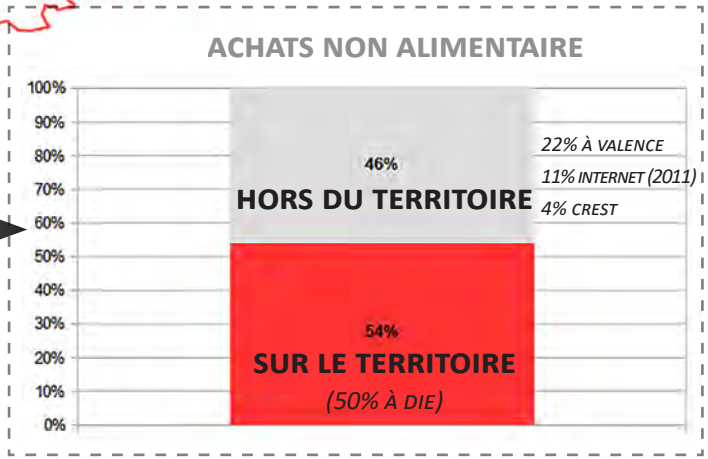

UNE ARMATURE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

- **7 GRANDES SURFACES (9600M²) TOUTES À L'ENTRÉE OUEST DE DIE DONT :**
  - *3800M² EN ALIMENTAIRE*
  - *5800M² EN BRICOLAGE JARDINAGE (MORIN MATÉRIAUX, GAMM VERT...)*

- **26 POINTS DE VENTE (BOULANGERIES 1/3 À DIE, BOUCHERIE, CHARCUTERIE) SUR 16 COMMUNES**
- **1/3 DES COMMUNES DISPOSENT D'UNE OFFRE ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉE DE PROXIMITÉ**
- **14 COMMERCES D'ALIMENTATION GÉNÉRALE (8 COMMERCES DE PROXIMITÉ, 3 SUPERMARCHÉS, 3 MAGASINS DE PRODUITS BIO)**

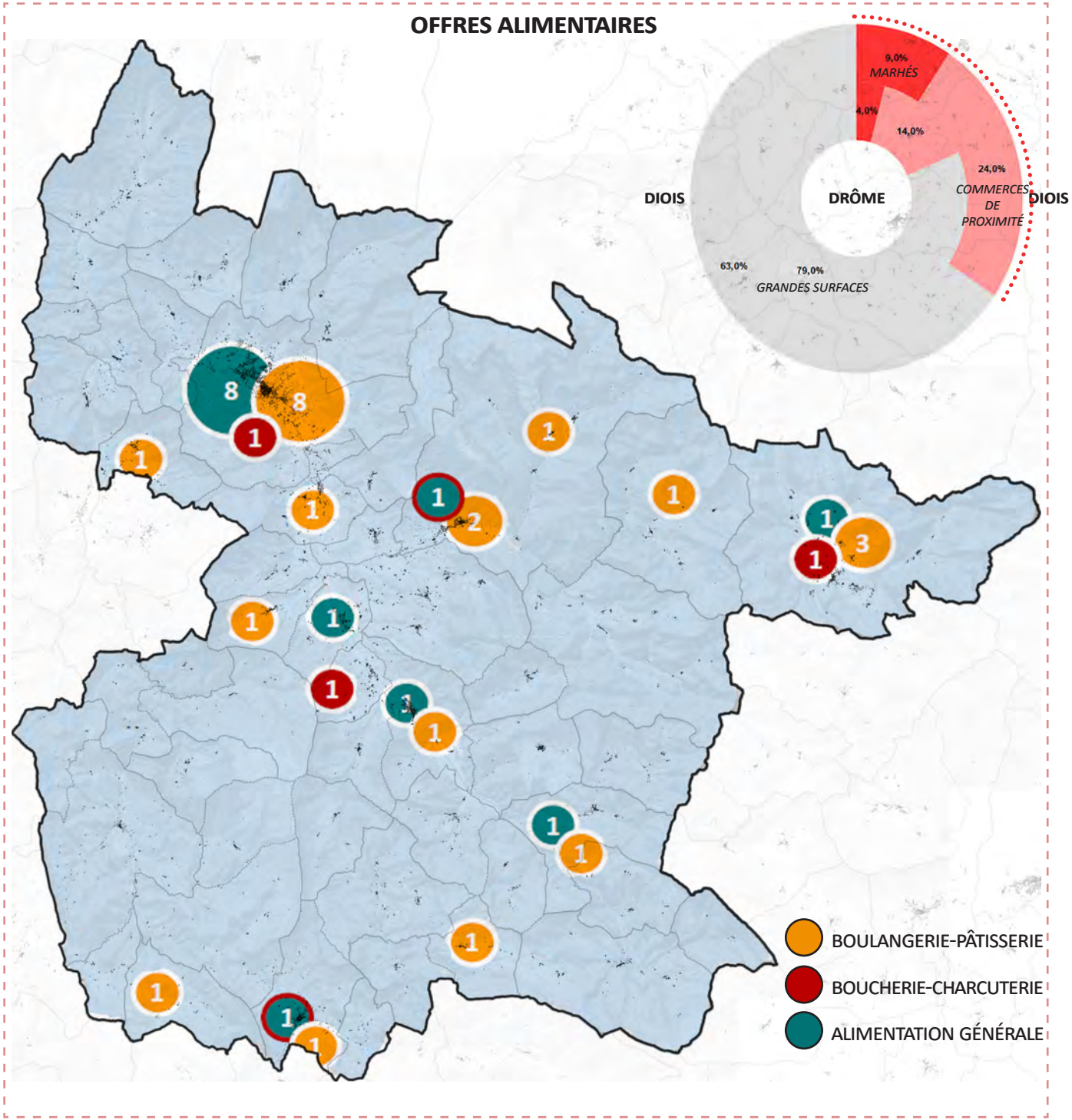

DES MARCHÉS DYNAMIQUES & DES OFFRES ITINÉRANTES

- 7 MARCHÉS HEBDOMADAIRES RELEVÉS (SAINT NAZAIRE, CHATILLON, LA MOTTE, LUC-EN-DIOIS) DONT 2 MARCHÉS GRANDS «MIXTES» > À 30 EXPOSANTS : DIE, LUS-LA-CROIX-HAUTE (+1 EN HAUTE SAISON)

=> INFLUENCÉS PAR LA SAISON TOURISTIQUE

- DE NOMBREUX PRODUITS EN VENTE DIRECTE DANS LA PLUPART DES COMMUNES (VIANDE, LÉGUMES, FROMAGE, HUILE...)
- ABATTOIR DE DIE (L'UN DES 3 DU DÉPARTEMENT) : VENTE DIRECTE (PRODUITS ISSUS DE 50 PRODUCTEURS)
- PLUSIEURS COMMERÇANTS ITINÉRANTS (BOULANGERS...)

UNE VACANCE PARTICULIÈREMENT CONCENTRÉE À DIE

- GLOBALEMENT UN FAIBLE NIVEAU DE VACANCE DE L'APPAREIL COMMERCIAL (MOINS DE 10 LOCAUX POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES) SAUF POUR LA VILLE-CENTRE

- À DIE : SUR 108 COMMERCES, 17 SONT RELEVÉS VACANTS (SOIT 13,6% DES PAS DE PORTE)
- + UN TURN OVER IMPORTANT ET DES INSTALLATIONS QUI NE SE PÉRENNISENT PAS

- +1100M² DE LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS EN ENTRÉE OUEST DE DIE

- 1/3 DES COMMERÇANTS ONT UN PROJET DE TRANSMISSION DANS LES 2-5 ANS
- 1/3 DES COMMERCANTS ONT PLUS DE 55 ANS

UN TERRITOIRE «AUTONOME» EN EMPLOIS

- EN 2016, LA CCD COMPTE 4306 EMPLOIS (EN CROISSANCE CONTINUE DEPUIS LES ANNÉES 90 MAIS UN LÉGER RALENTISSEMENT RÉCENT)
- +96 EMPLOIS EN 5 ANS (+2,3%, DEUX FOIS MOINS ÉLEVÉS QUE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE)

- UN TERRITOIRE «AUTONOME» : PARFAIT ÉQUILIBRE ENTRE LE NOMBRE D'ACTIFS ET LE NOMBRE D'EMPLOIS OFFERTS

=> INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI = 99,7% (QUASIMENT AUCUNE «ÉVASION PROFESSIONNELLE»)

- UNE POLARISATION DES EMPLOIS À DIE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE (55% DES EMPLOIS) AVEC LA PRÉSENCE DE GRANDES ENTREPRISES

NOMBRE D'EMPLOIS

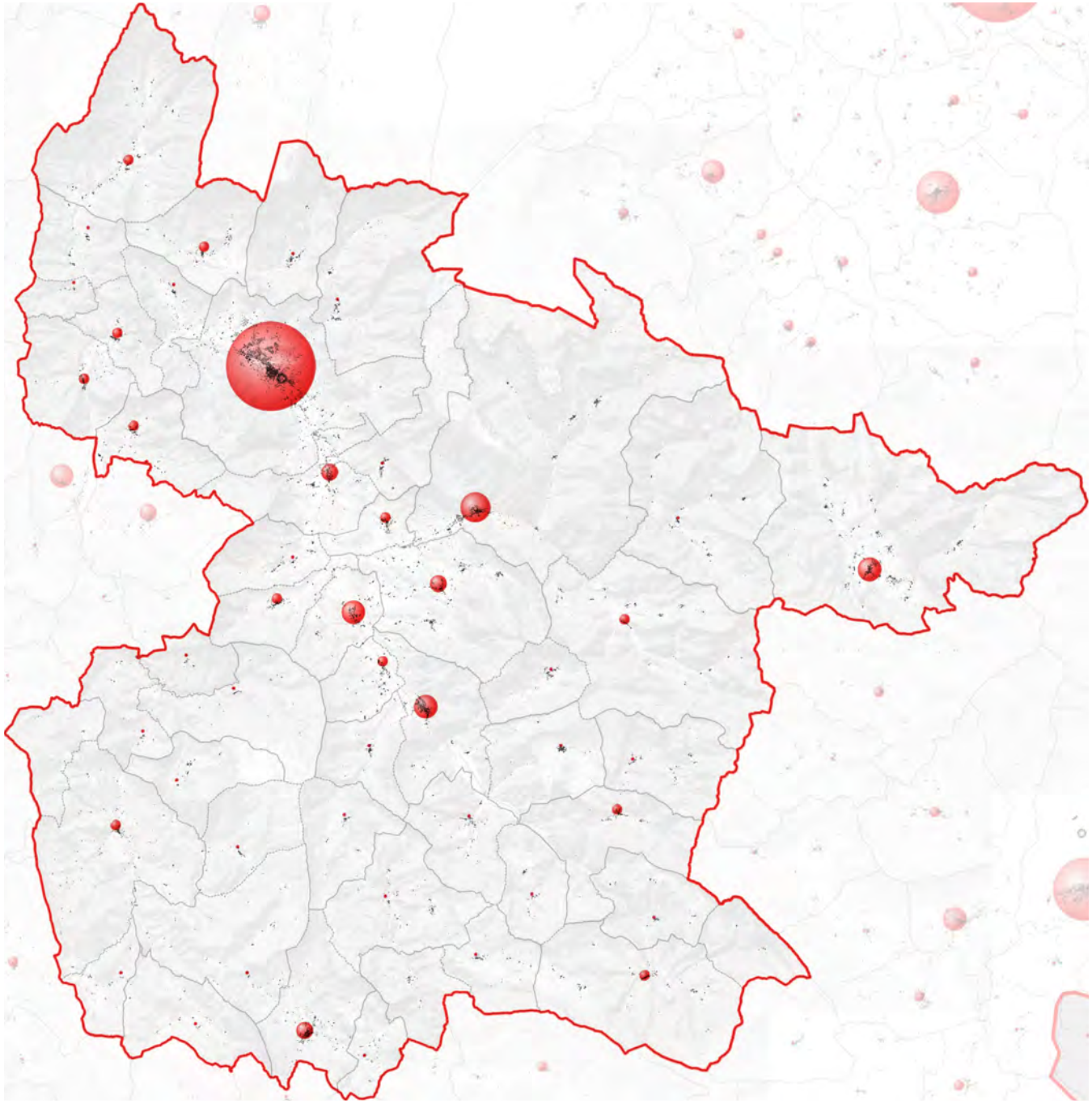

DES EMPLOIS PRINCIPALEMENT «PRÉSENTIELS»

- **UNE DÉCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DEPUIS LES 5 DERNIÈRES ANNÉES**

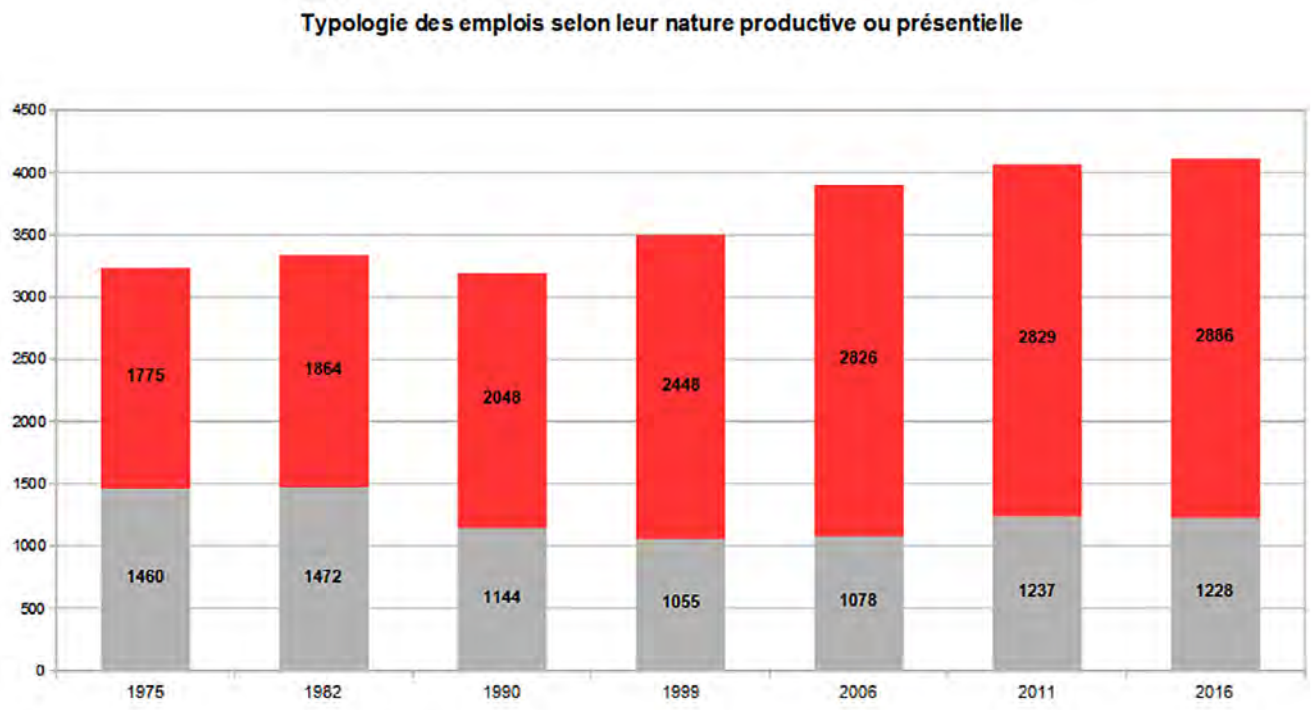

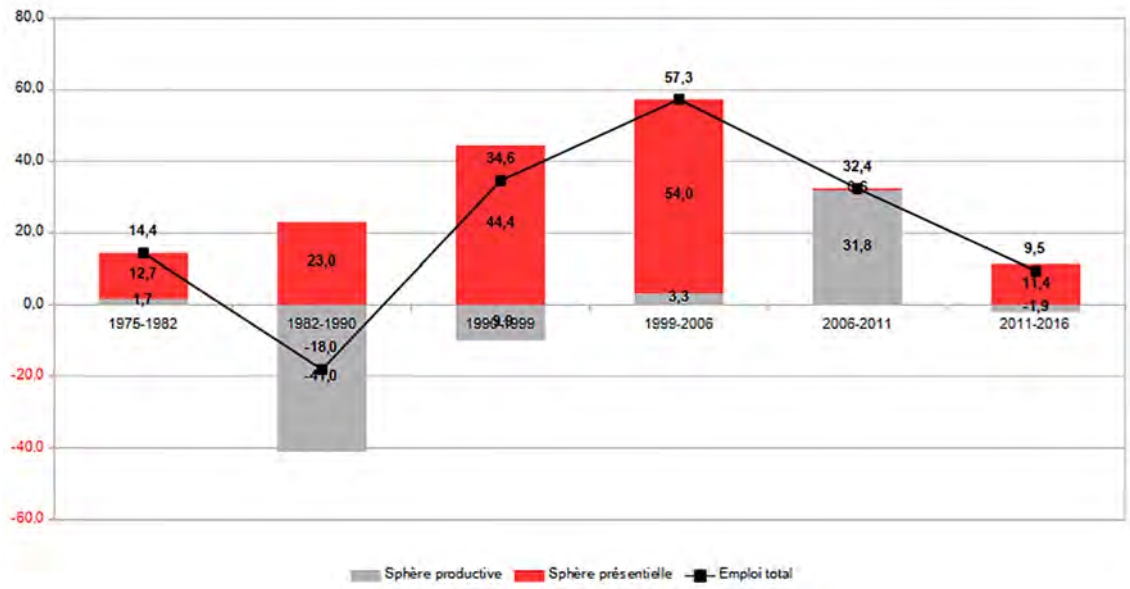

UNE PRÉCARISATION & DES RÉGRESSIONS SECTORIELLES D'EMPLOIS

- 1 / 3 DES EMPLOIS DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES & ARTISANALES
- 1 / 3 D'EMPLOI PUBLIC OU PARAPUBLIC
- UNE TRÈS FORTE DIMINUTION DES EMPLOIS PUBLICS OU ASSIMILÉS EN 5 ANS (-114 EMPLOIS, -7,3%)
- ET LA PERTE D'UNE VINGTAINE D'EMPLOIS INDUSTRIELS
- DEUX TIERS (67,1%) SONT SALARIÉS
- 28,3% SONT À TEMPS PARTIEL
- LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL S'EST ACCENTUÉE EN 5 ANS (+7%)
- 75,5% DES SALARIÉS ONT UN CDI
- SAISONNIERS = JUSQU'À 3% DES EMPLOIS ETP

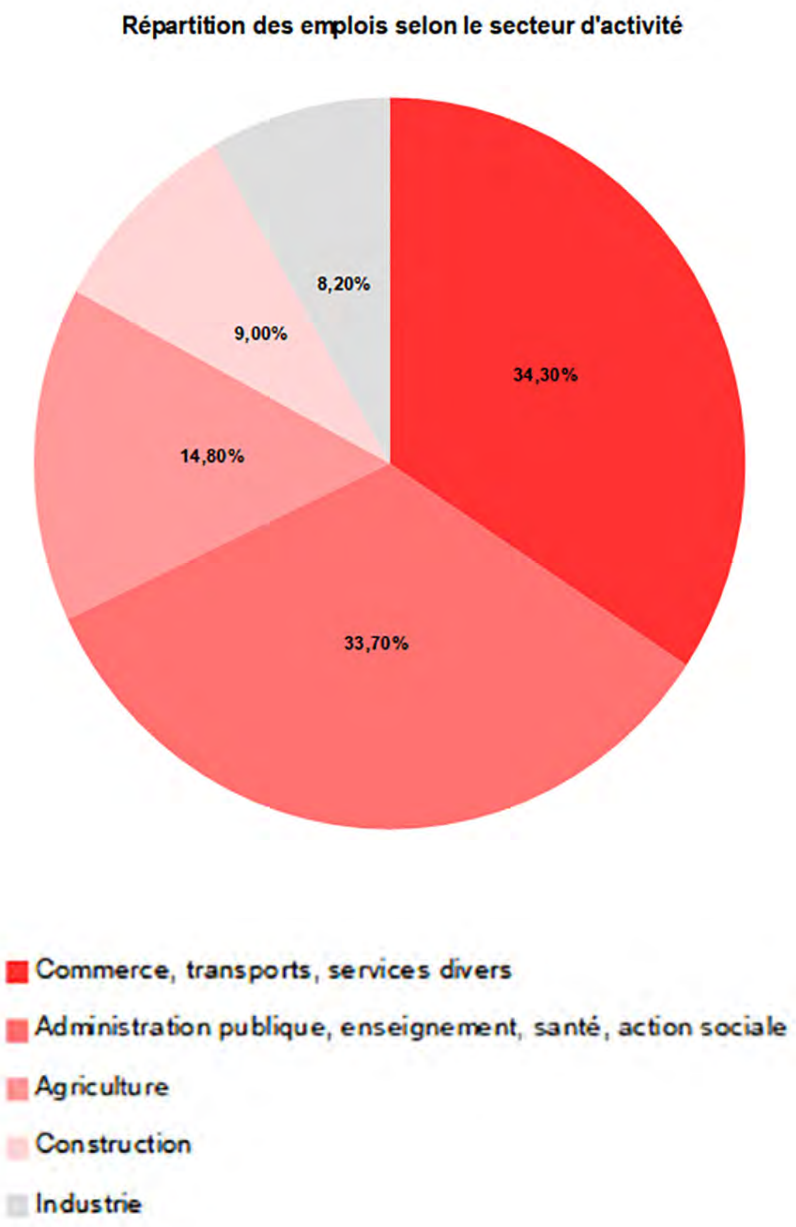

AGRICULTURE

DES ESPACES AGRICOLES «RÉSIDUELS»

UN TERRITOIRE DE 1219,6 KM²

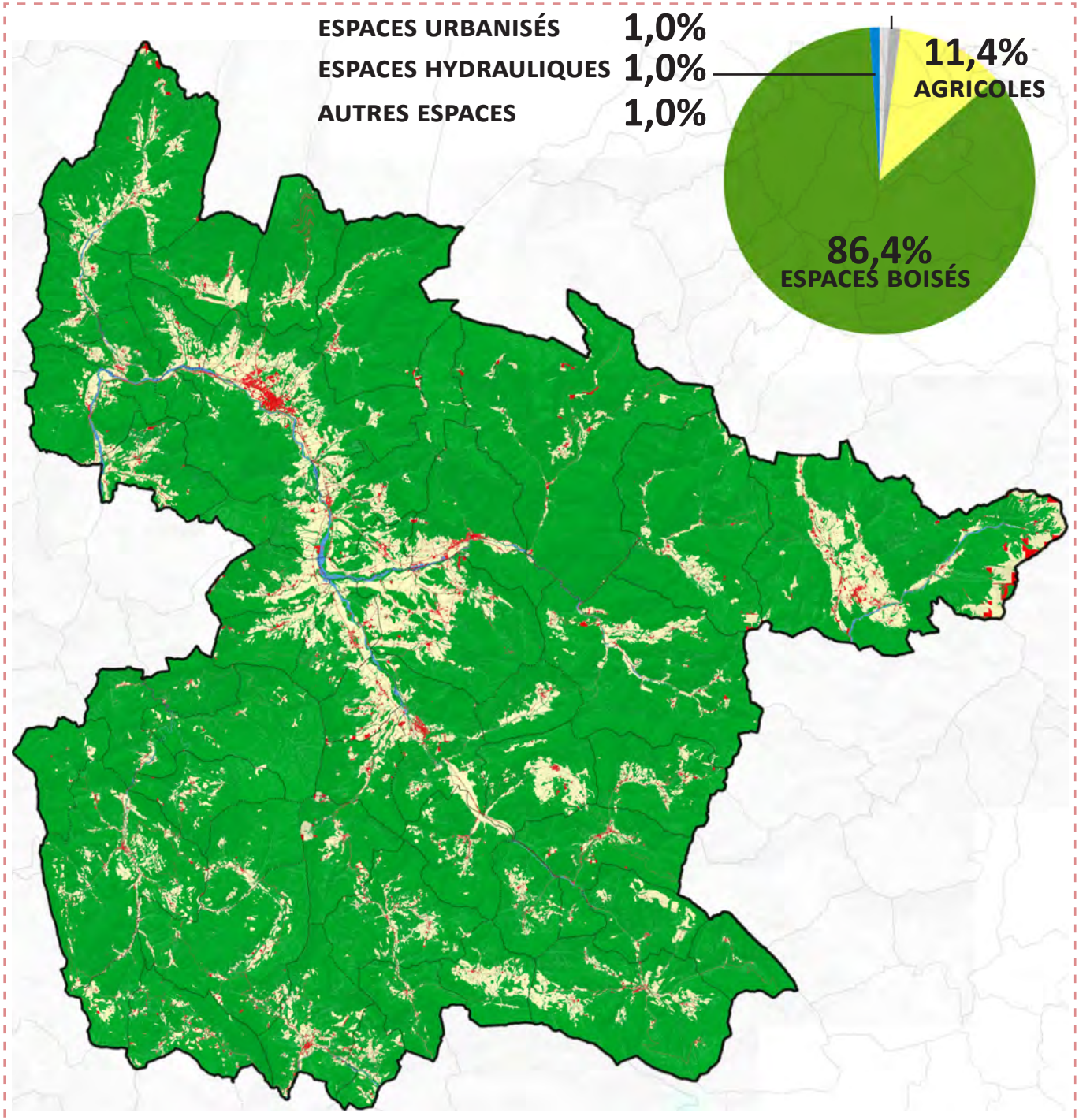

DES ESPACES AGRICOLES «RÉSIDUELS»

ESPACES AGRICOLES = 137,2 KM² (11,4%)

=> CONTRAINTES TOPOGRAPHIQUES

ESPACES AGRICOLES DE LA CCD

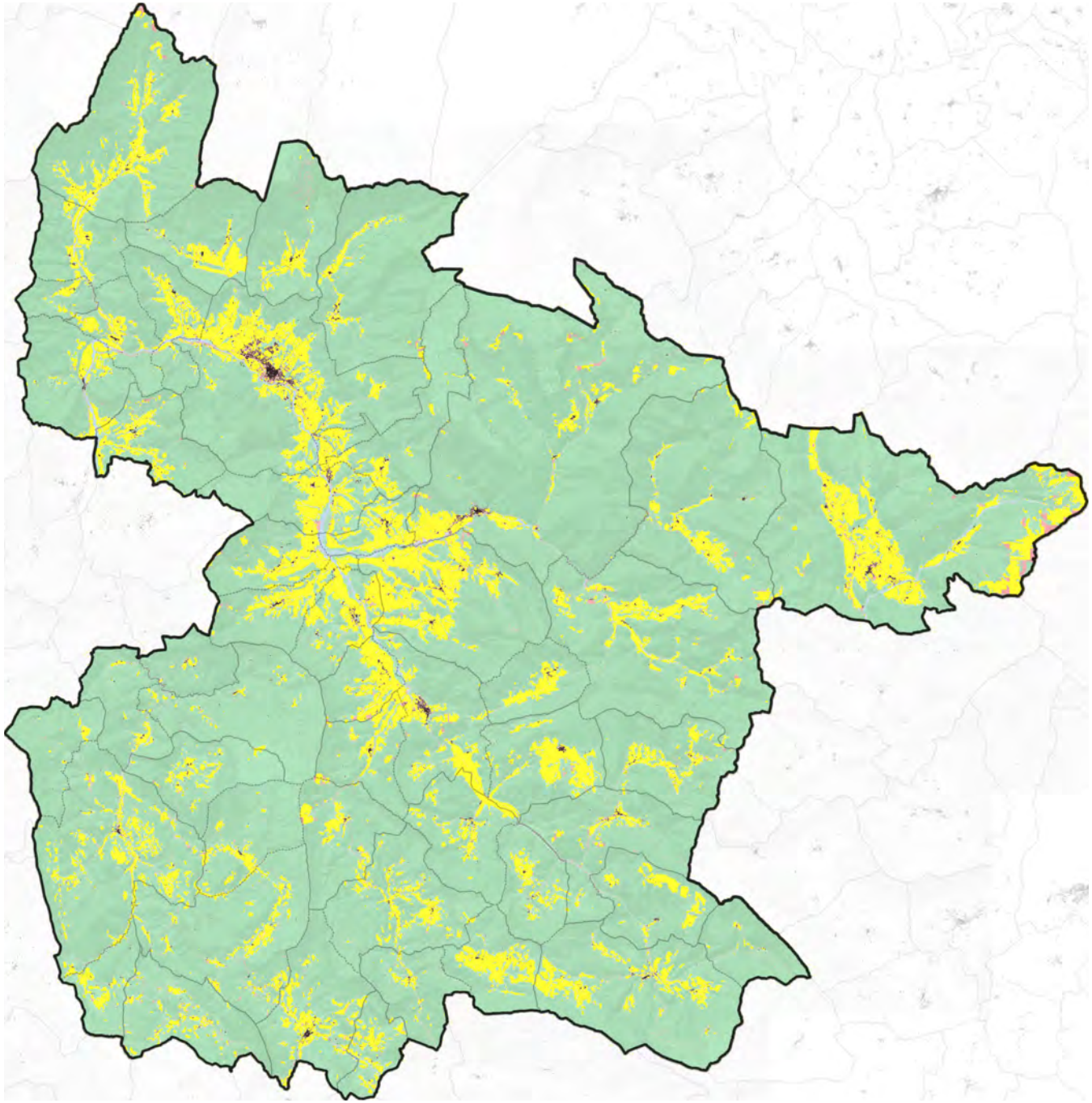

MAIS DES ESPACES BOISÉS UTILISÉS COMME SURFACES AGRICOLES UTILES

DES SURFACES DÉCLARÉES UTILISÉES POUR L'AGRICULTURE QUI COUVRENT DES ESPACES BOISÉS (=PACAGE SOUS BOIS)

ESPACES AGRICOLES & SURFACES AGRICOLES DÉCLARÉES

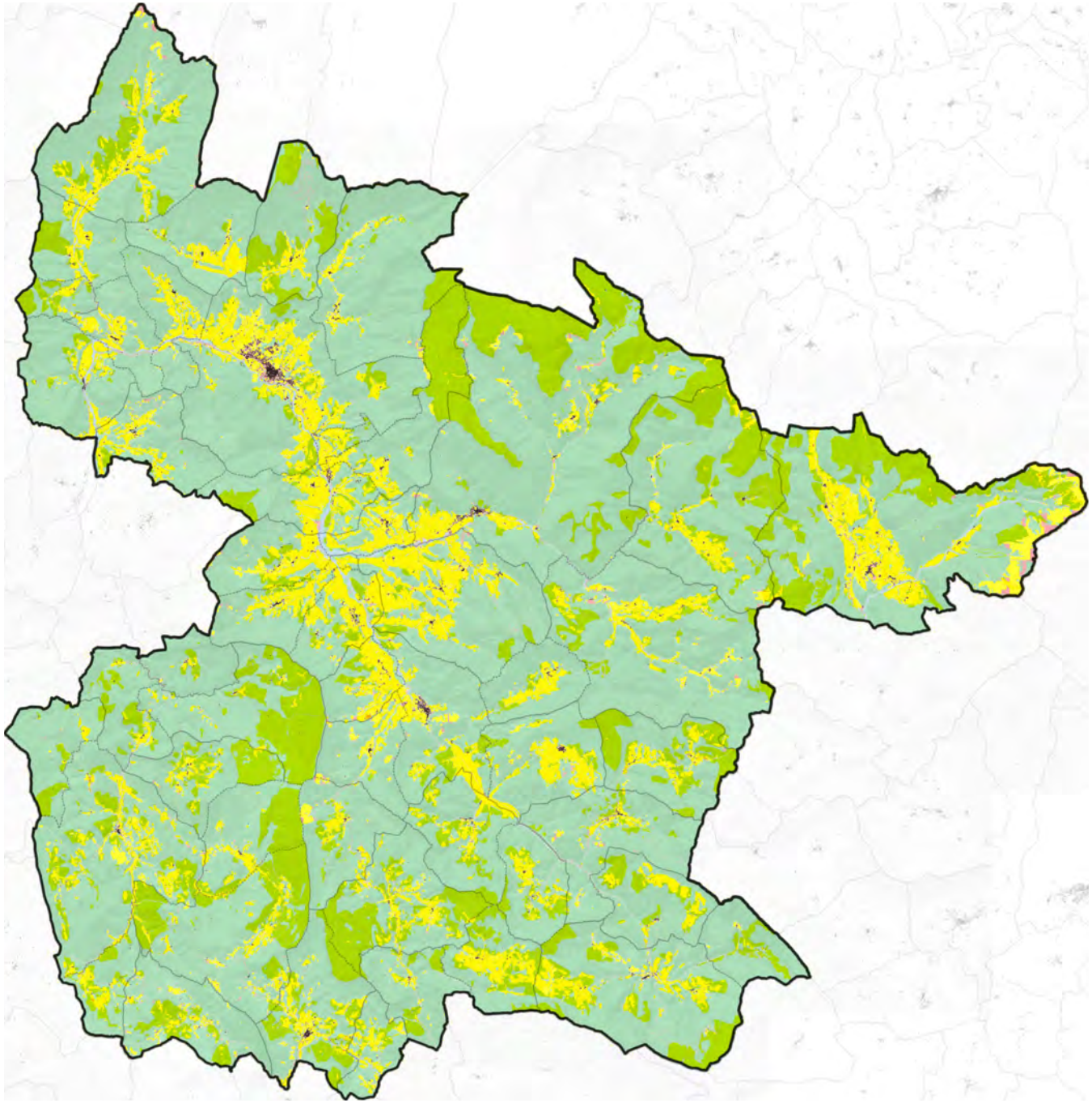

MAIS DES ESPACES BOISÉS UTILISÉS COMME SURFACES AGRICOLES UTILES

LA SAU 2017 = 283,70 KM²
(=28 370 HECTARES)

SURFACES AGRICOLES UTILES EN 2017

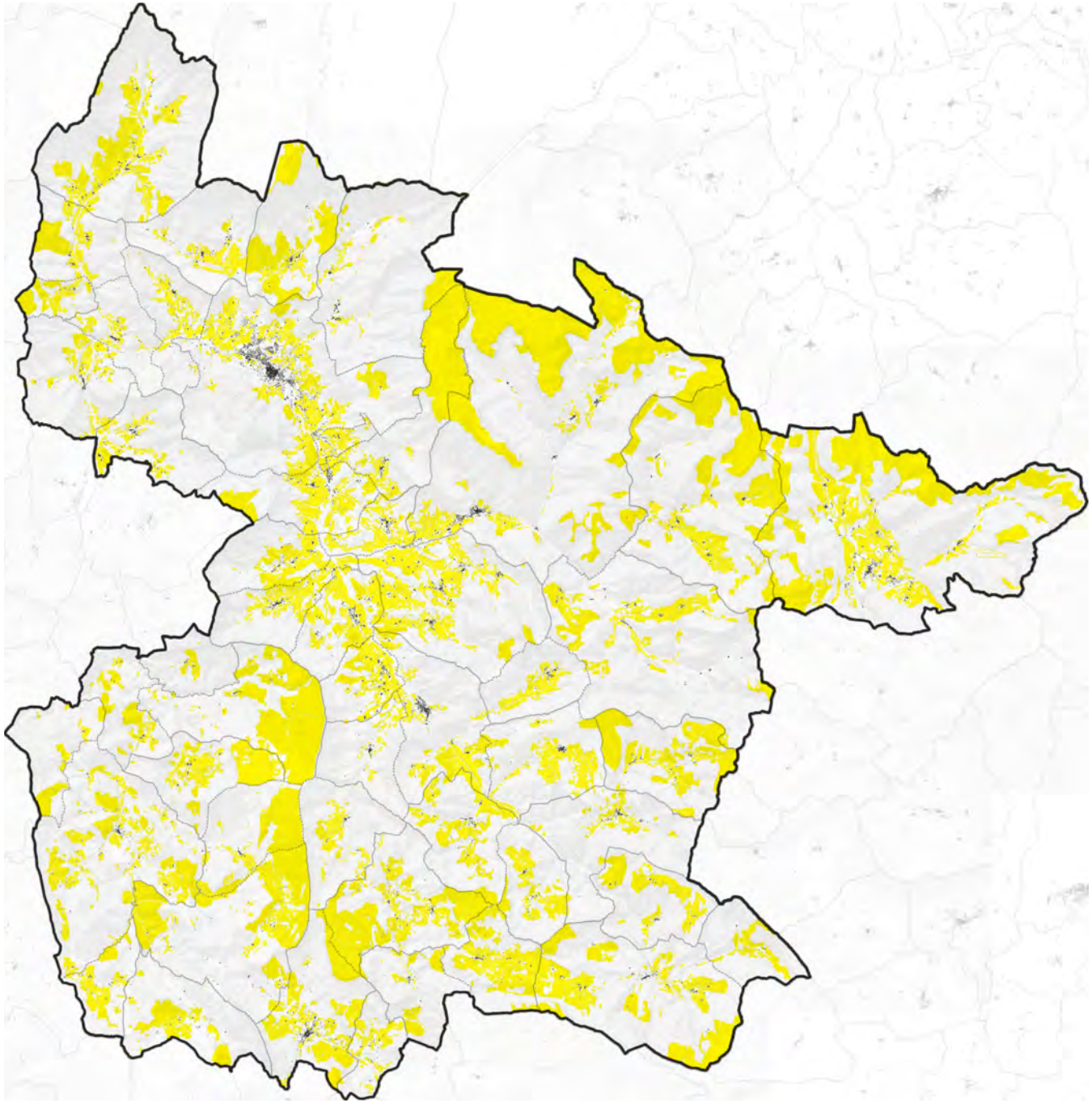

DES SOLS PLUTÔT PAUVRES (AGRONOMIE & PÉDOLOGIE)

- *DES **CALCISOLS** = SOLS DE SUBSTRATS CALCAIRES, DE SECTEURS ARIDES OU SEMI-ARIDES*

=> UNE VÉGÉTATION NATURELLE FAIBLE, DOMINÉE PAR DES ARBUSTES XÉROPHYTES ET DES ARBRES ET/OU HERBES ÉPHÉMÈRES
SOLS POTENTIELLEMENT PRODUCTIFS POUR UNE GRANDE VARIÉTÉ DE CULTURE SI IRRIGATION, DRAINAGE ET FERTILISATION
LES CALCISOLS SUR RELIEF SONT SURTOUT UTILISÉS POUR LE PÂTURAGE

- *DES **LEPTOSOLS** = SOLS MINCES, TRÈS PEU ÉPAIS NE PERMETTANT PAS UN DÉVELOPPEMENT RACINAIRE ET COMPOSÉS DE NOMBREUX ÉLÉMENTS GROSSIERS (TRÈS FORTEMENT CAILLOUTEUX)*

=> POTENTIELLEMENT MANQUE DE STABILITÉ DES SOLS

NATURE DES SOLS

- CALCISOLS
- LEPTOSOLS

CARTE PÉDOLOGIQUE DES TERRAINS DÉCLARÉS AGRICOLES

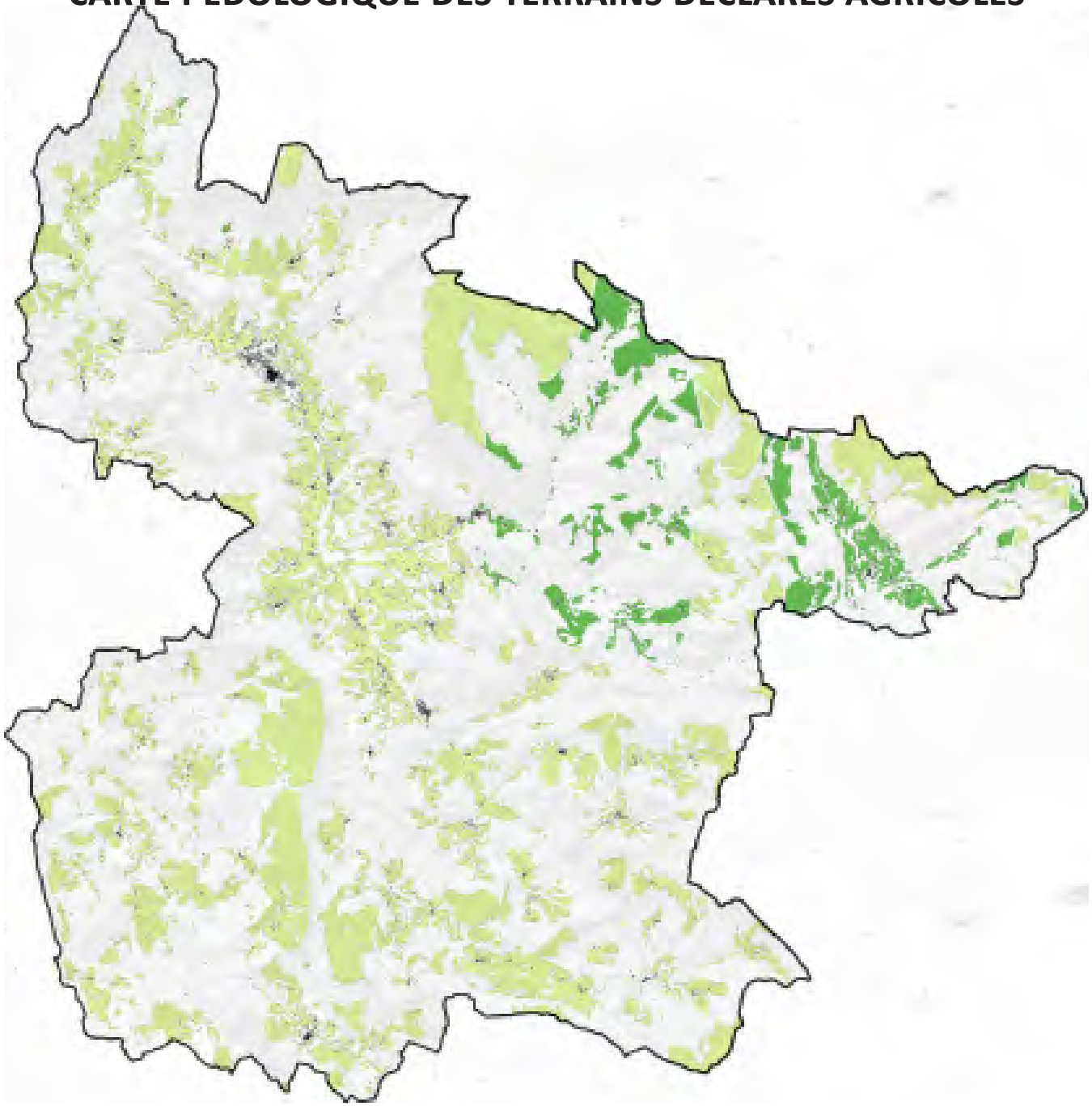

UN RECUL PRONONCÉ DES SURFACES AGRICOLES EN 7 ANS

ENTRE 2010 ET 2017, LA SAU A DIMINUÉ DE 2 389 HECTARES (-7,8%)

DES DIMINUTIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE MAIS PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LA VALLÉE DE LA ROANNE ET AU SUD DE LA CCD

L'AGRICULTURE A REGAGNÉ DES ESPACES DANS LE VAL DE QUINT, À LUS-LA-CROIX-HAUTE ET SUR LE SECTEUR AUCELON / VOLVENT

ÉVOLUTION DE LA SAU ENTRE 2010 ET 2017

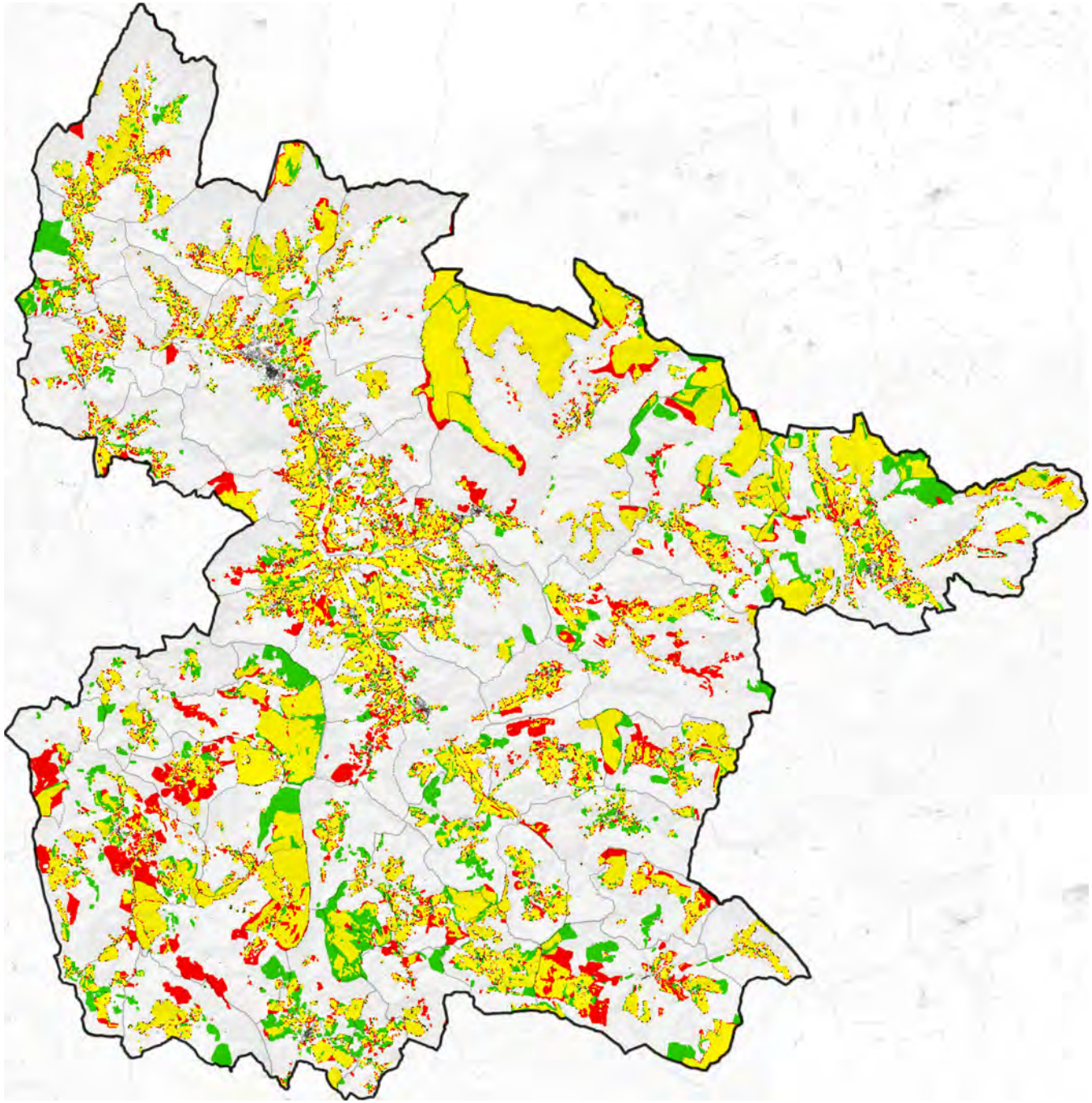

- SAU EN 2010
- SAU PERDUES
- SAU GAGNÉES

UNE DICHOTOMIE VALLÉE / MONTAGNE

DES ESPACES AGRICOLES PRINCIPALEMENT DOMINÉS PAR DES ESTIVES ET PRAIRIES PERMANENTES (77% ; 21844HA) PRINCIPALEMENT SUR LES HAUTEURS DU DIOIS

LA VALLÉE DE LA DROME =
- VITICULTURE (665 HA)
- FRUITS À COQUES NOTAMMENT NOYERS (405 HA) : MENGLON, LUC ET MONTLAUR
- VERGERS

LES RÉDUCTIONS DE SURFACE ONT PRINCIPALEMENT TOUCHÉ LES ESTIVES ET PRAIRIES TEMPORAIRES

LES SURFACES VITICOLES DÉCLARÉES SE SONT RÉDUITES DE 64,6 HA (-8,9%) DEPUIS 2010

+ 93 HA DE FRUITS À COQUE (+30%)
+ 27 HA DE CÉRÉALES
+ 11 HA DE LÉGUMES / FLEURS
+ 10 HA CULTURES INDUSTRIELLES
+ 7 HA DE LÉGUMINEUSES (X2)

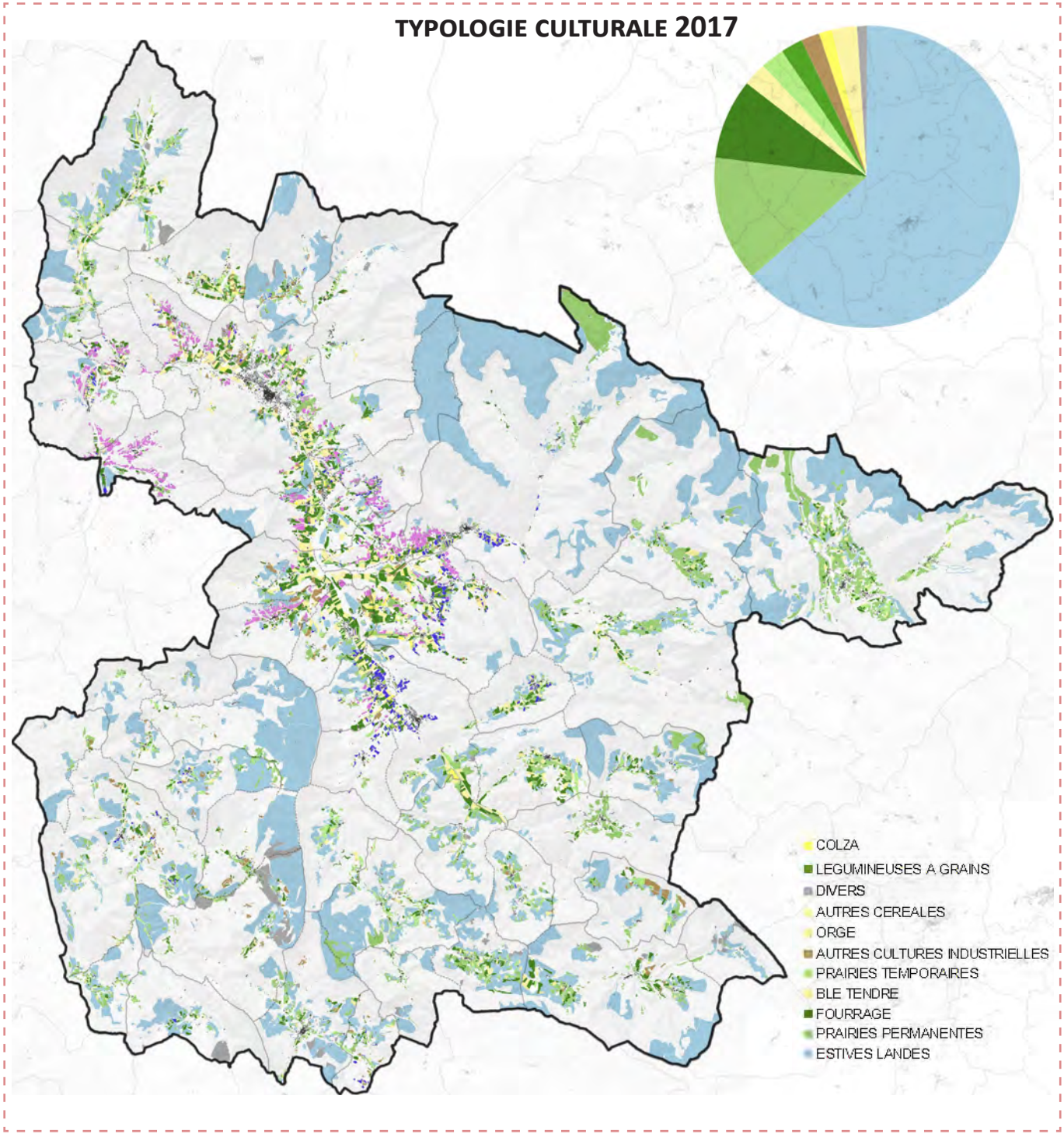

UNE DICHOTOMIE VALLÉE / MONTAGNE

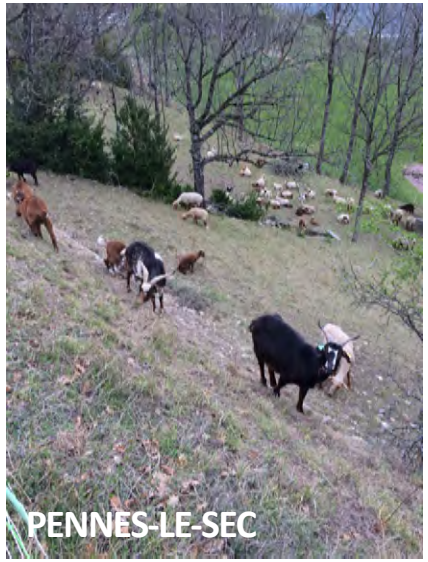

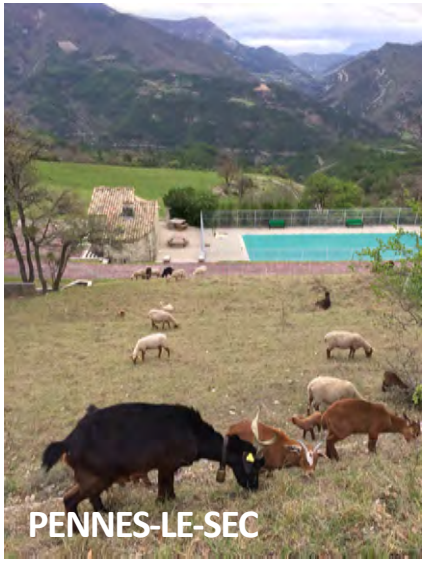

UNE DICHOTOMIE VALLÉE / MONTAGNE

DES ESPACES AGRICOLES PRINCIPALEMENT DOMINÉS PAR DES ESTIVES ET PRAIRIES PERMANENTES (77% ; 21844HA) PRINCIPALEMENT SUR LES HAUTEURS DU DIOIS

LA VALLÉE DE LA DROME =
- VITICULTURE (665 HA)
- FRUITS À COQUES NOTAMMENT NOYERS (405 HA) : MENGLON, LUC ET MONTLAUR
- VERGERS

LES RÉDUCTIONS DE SURFACE ONT PRINCIPALEMENT TOUCHÉ LES ESTIVES ET PRAIRIES TEMPORAIRES

LES SURFACES VITICOLES DÉCLARÉES SE SONT RÉDUITES DE 64,6 HA (-8,9%) DEPUIS 2010

+ 93 HA DE FRUITS À COQUE (+30%)
+ 27 HA DE CÉRÉALES
+ 11 HA DE LÉGUMES / FLEURS
+ 10 HA CULTURES INDUSTRIELLES
+ 7 HA DE LÉGUMINEUSES (X2)

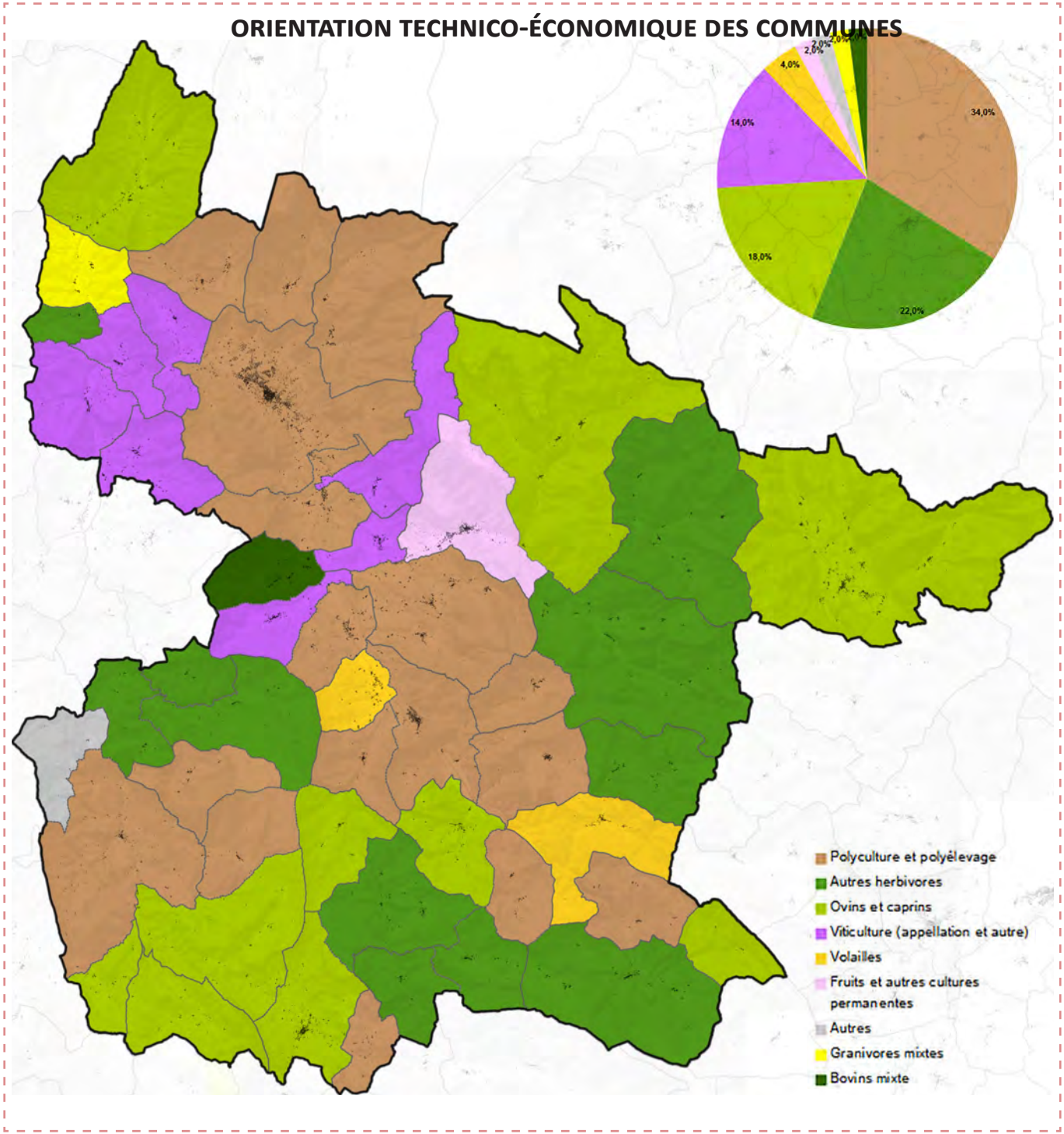

UNE RÉDUCTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

D'APRÈS LE FICHIER SIRENE V1, **LE TERRITOIRE COMPTE 446 EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT LEUR SIÈGE SUR LE TERRITOIRE** *(À CONFIRMER - QUESTIONNAIRES EN COURS DE DISTRIBUTION)*

LE TERRITOIRE A PERDU 41% DE SES EXPLOITATIONS ENTRE 30 ANS

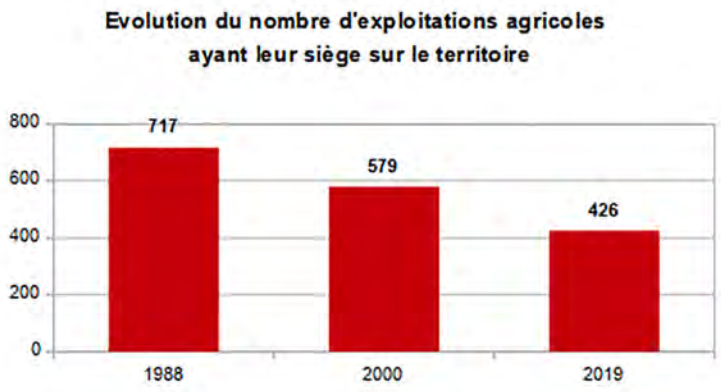

LOCALISATION DES SIÈGES D'EXPLOITATION & DES BÂTIMENTS AGRICOLES

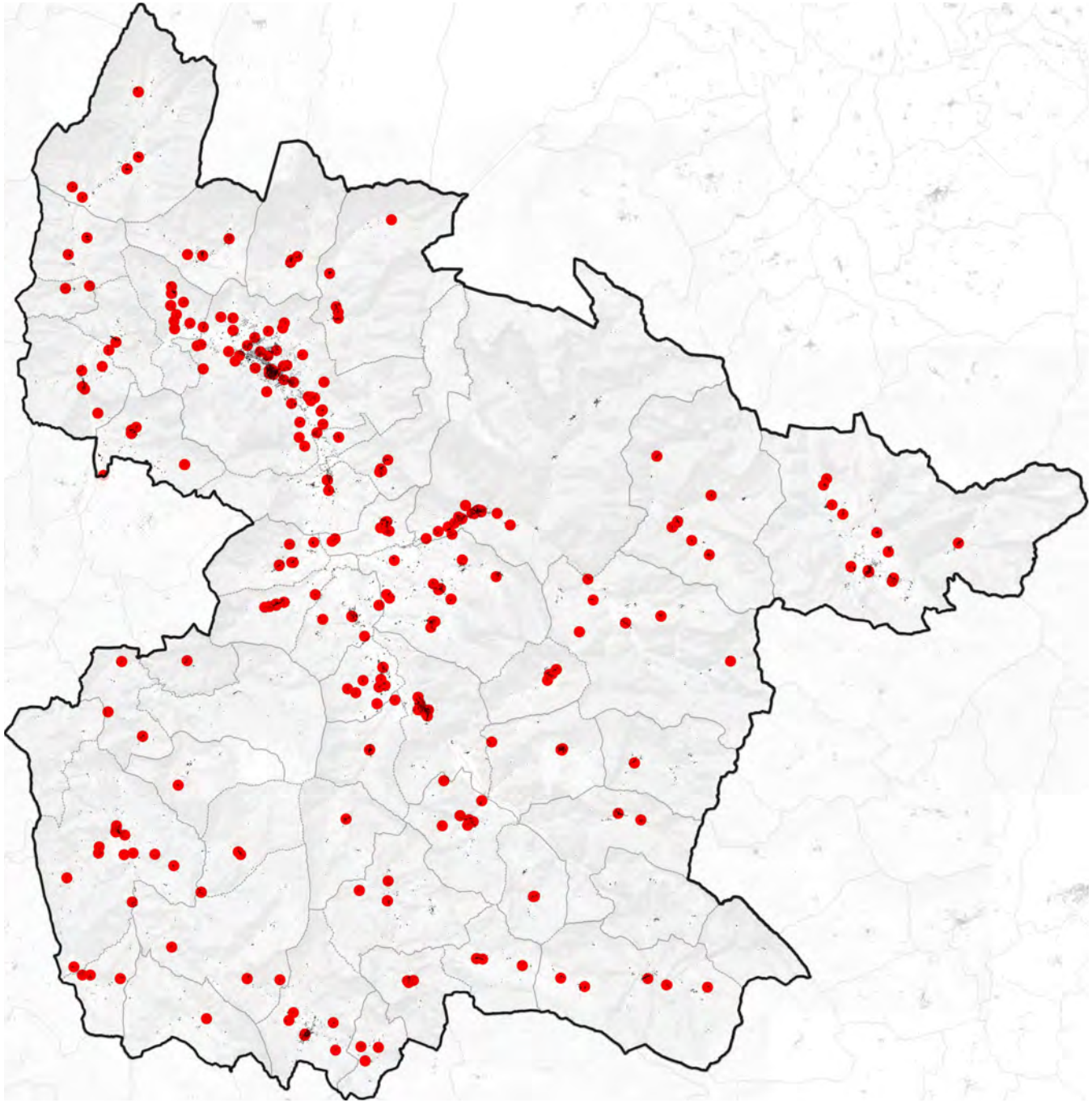

DES PRÉDOMINANCES : OVINS, VITICULTURES, PLANTES AROMATIQUES…

SUR 446 EXPLOITATIONS AGRICOLES *(PROFESSIONNELLES)*

TYPE D'ACTIVITÉS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

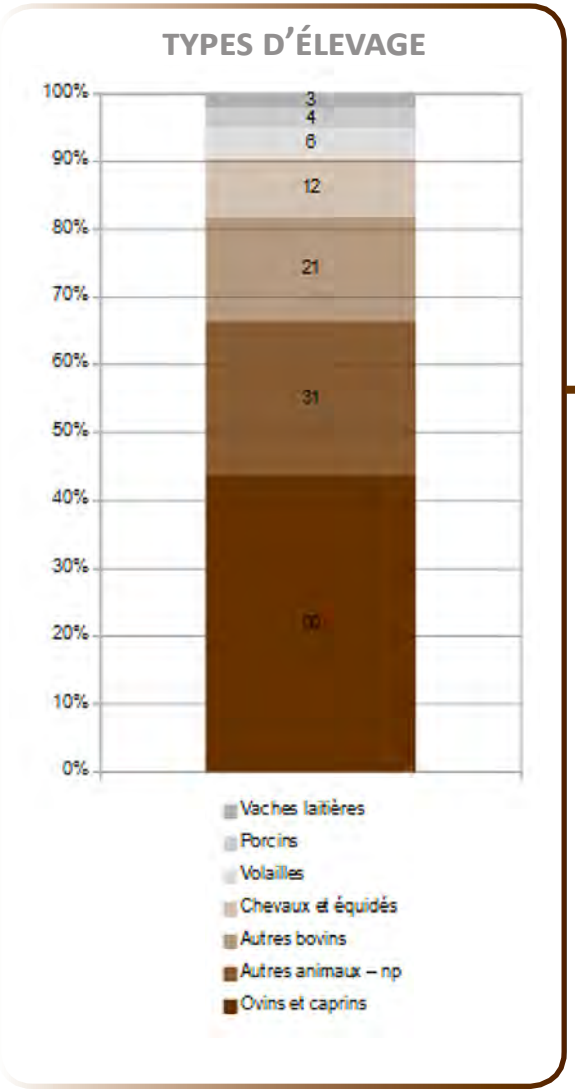

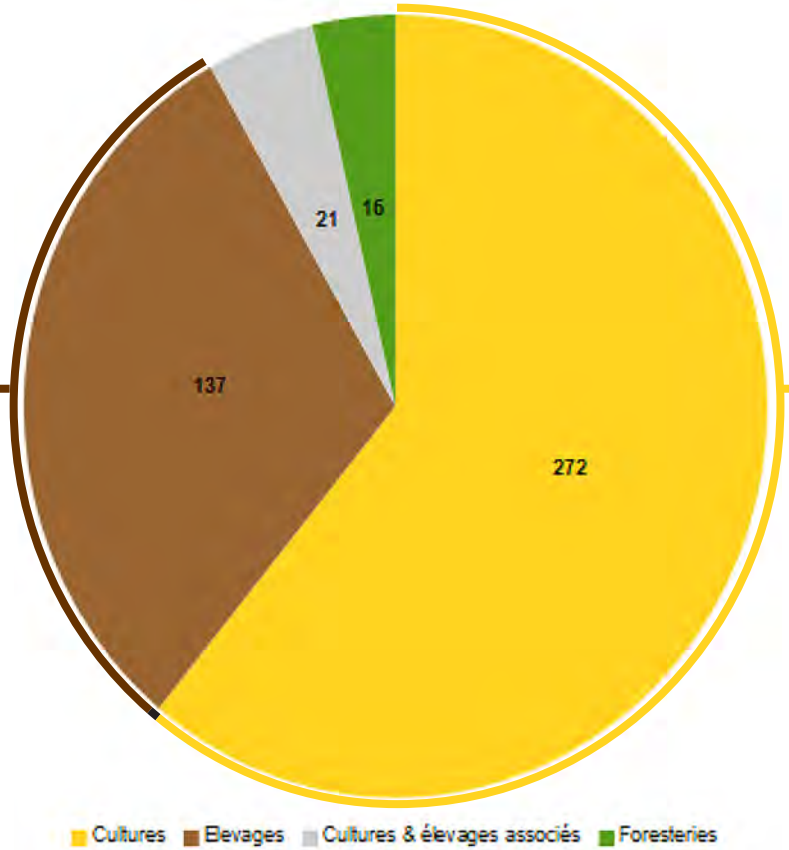

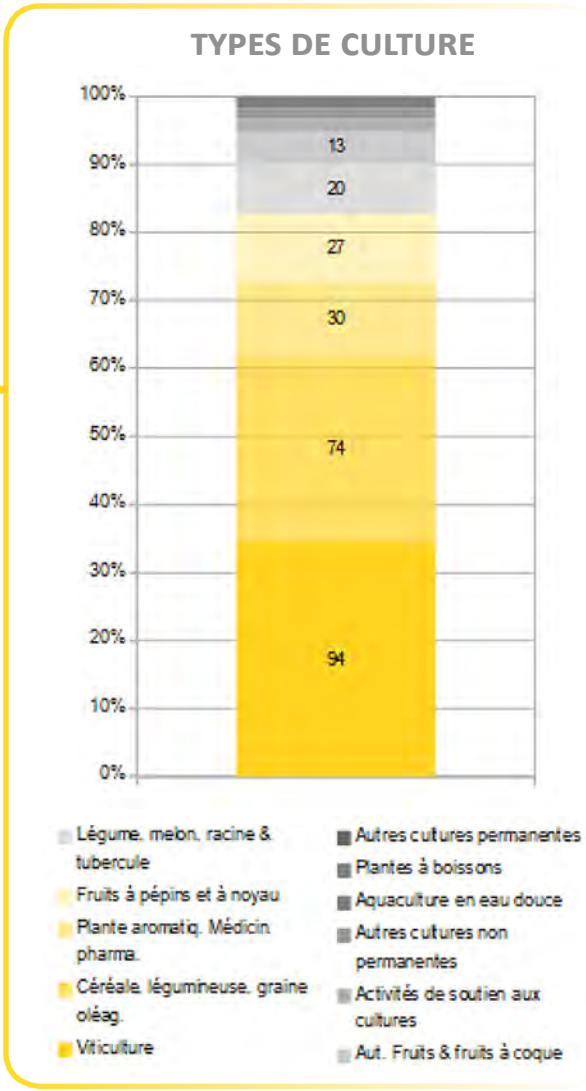

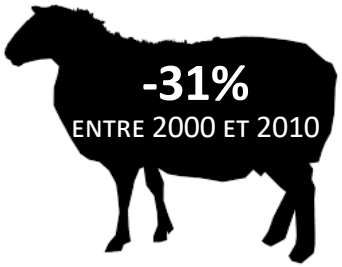

OVINS : SEMI-EXTENSIF TOURNÉ VERS LA PRODUCTION DE VIANDE

PPAM = FORTE VALEUR AJOUTÉE & PROGRESSION

UNE PART PRÉPONDÉRANTE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LES 2/3 DES PARCELLES AGRICOLES (HORS ESTIVES) SONT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

6614 HECTARES SONT EN BIO (23,3% DE LA SAU)

PARCELLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (2014)

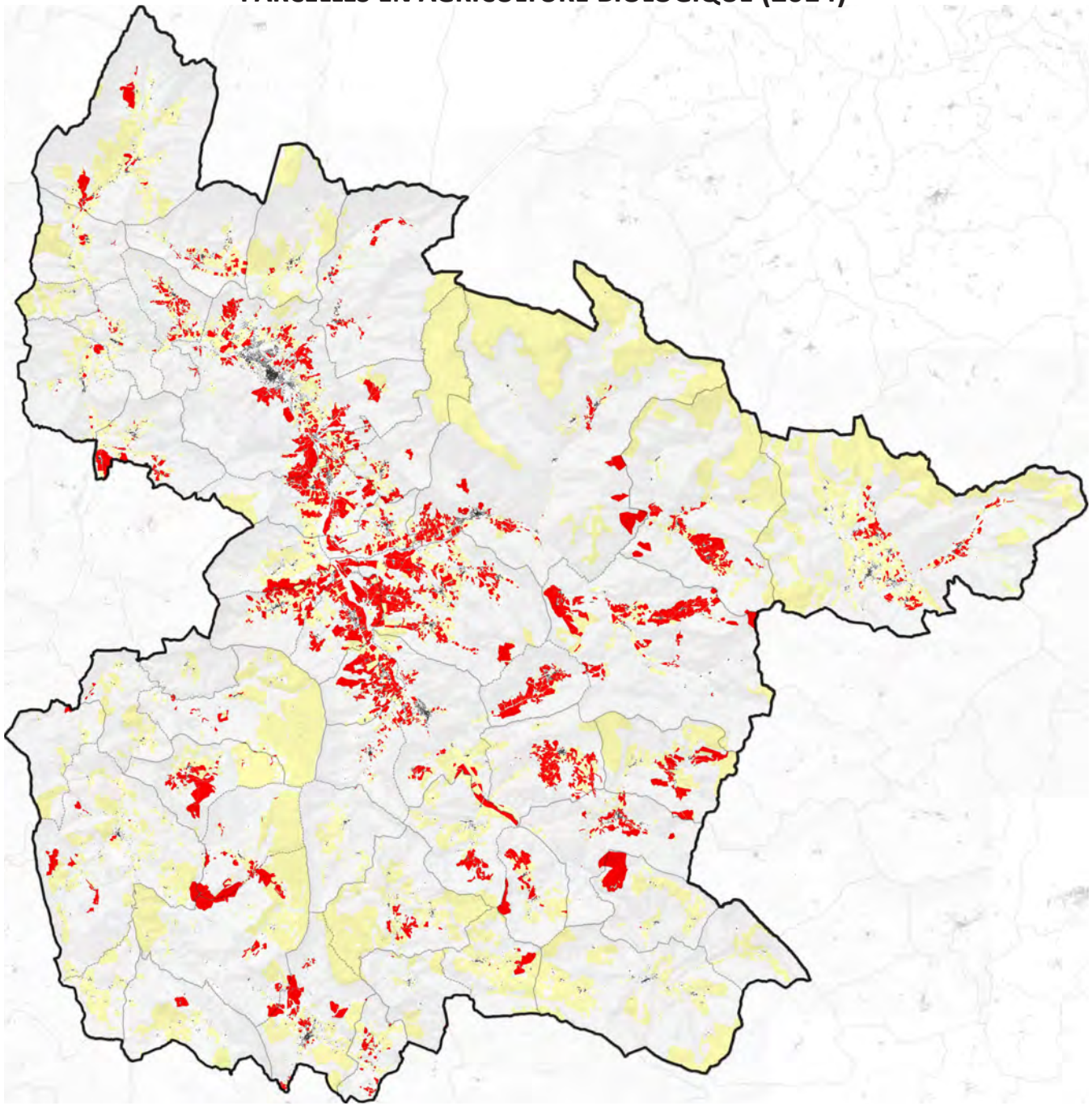

DES FILIÈRES ET APPELLATIONS RECONNUES MULTIPLES

LE TERRITOIRE EST CONCERNÉ PAR 6 AOC ET 11 IGP :

- **4 AOC VITICOLES (CLAIRETTE DE DIE, COTEAUX DE DIE, CRÉMANT DE DIE, CHÂTILLON-EN-DIOIS)**

=> 2813 HECTARES (COUVRANT 16 COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA DROME)

=> DIOIS = 40% DES SURFACES DE CLAIRETTE (30000 HL À JAILLANCE)

- **1 AOC PICODON**
- **1 AOC HUILLE ESSENTIELLE DE LAVANDE DE HAUTE-PROVENCE**

- **4 IGP VITICOLE**
- **2 EN CÉRÉALE ET FARINE D'ÉPEAUTRE,**
- **2 VOLAILLES**
- **1 OVIN (AGNEAU DE SISTERON)**
- **1 MIEL**
- **1 HERBES AROMATIQUES (THYM DE PROVENCE)**

PARCELLES CLASSÉES EN AOC VITICOLES

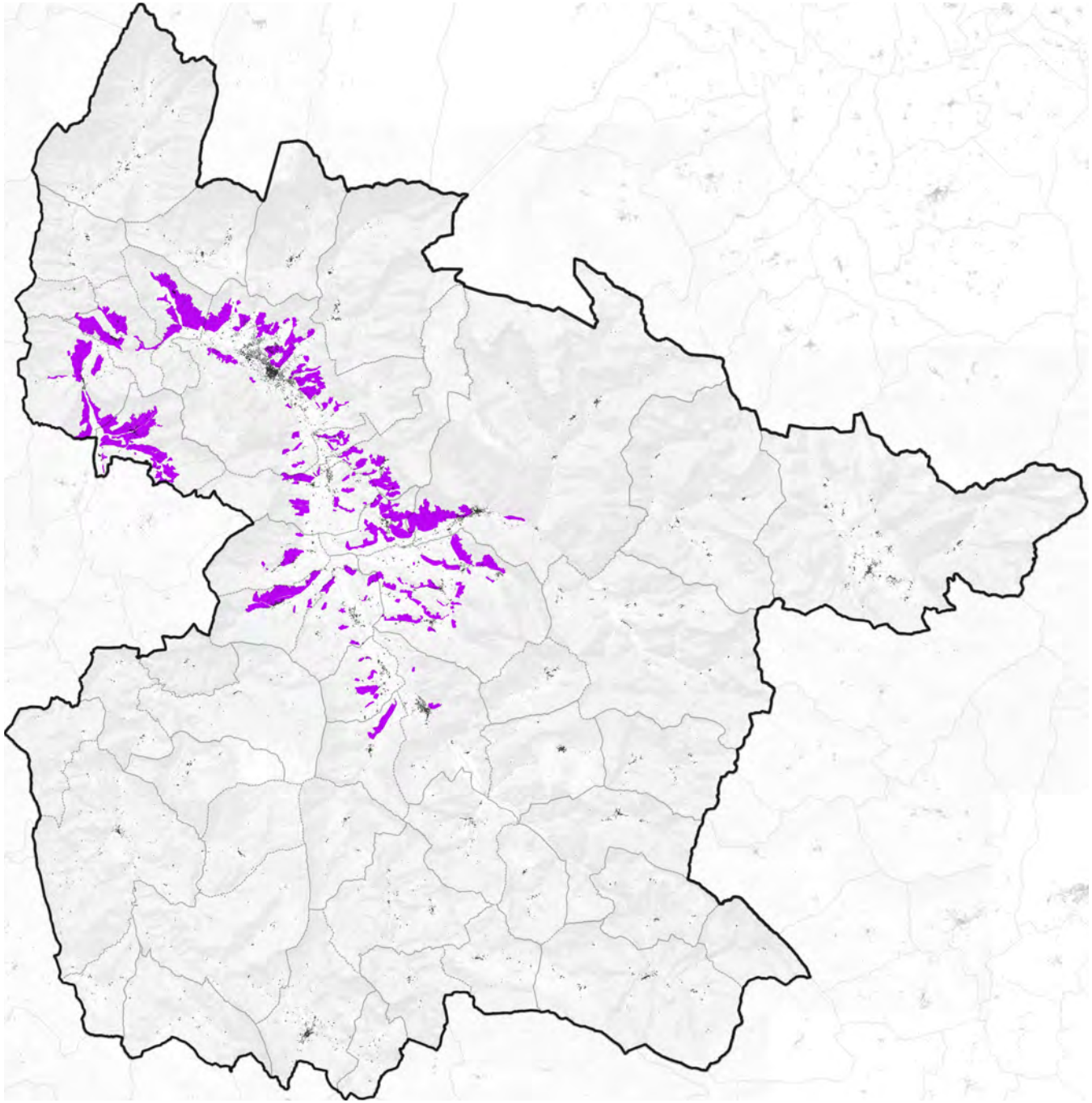

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES ÉLEVEURS / CULTIVATEURS

UNE EXPANSION DU LOUP & INCIDENCES SUR L'ÉLEVAGE

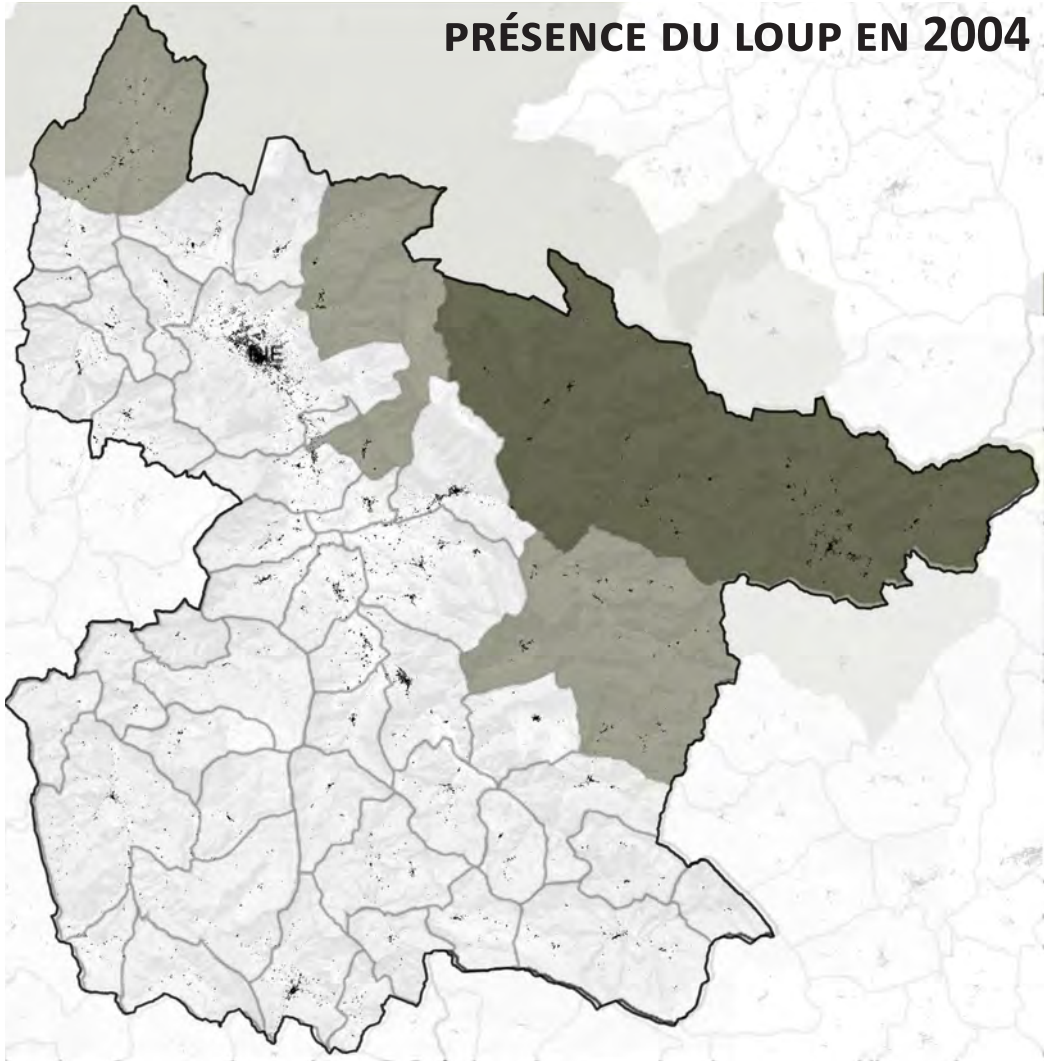

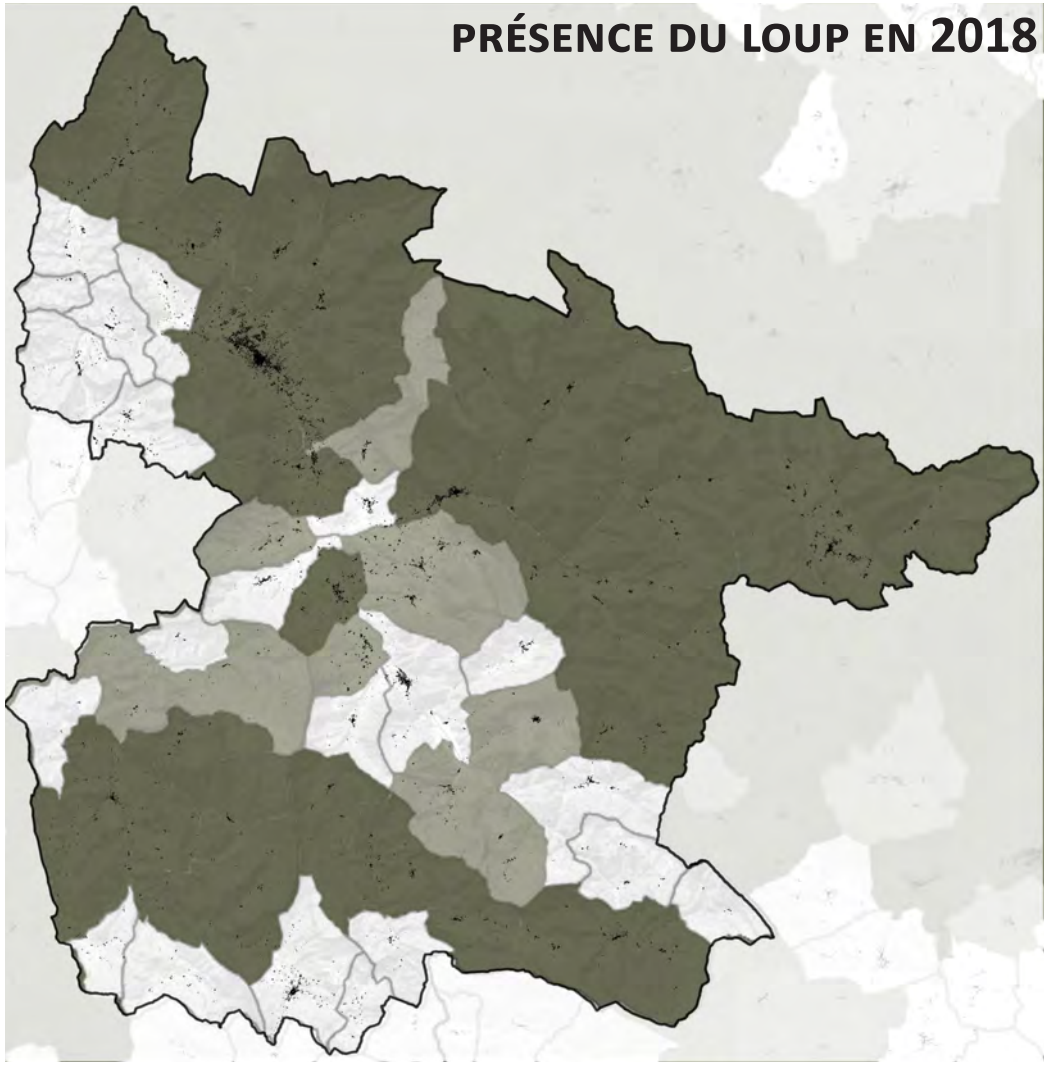

SOURCE : ONCFS

OCCASIONNELLE *RÉGULIÈRE*

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES ÉLEVEURS / CULTIVATEURS

- **LA FAIBLE RENTABILITÉ DE CERTAINES EXPLOITATIONS**

  => DISSUASION DE POURSUIVRE L'EXPLOITATION
  => PASSAGE DE L'ÉLEVAGE OVIN AU BOVIN, OU AUTRES...
  => DIMINUTION DES SURFACES DE PÂTURAGE NOTAMMENT SUR LES HAUTEURS DU DIOIS
  => AUGMENTATION DU NOMBRE DE CHIENS DE BERGER => CONFLITS D'USAGE AVEC LES RANDONNEURS
  => DÉVELOPPEMENT DES PARCS (TRANSFORMATION DU PAYSAGE AGRICOLE)
  => RECUL DU PASTORALISME & L'AVANCÉE DE LA FORÊT

- **PROBLÈME DE DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE (ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES / SEUILS D'INSTALLATION)**

- **PROBLÈME D'ACCÈS À LA TERRE, NOTAMMENT POUR LES JEUNES OU NÉO-AGRICULTEURS**

- **DIMINUTION DES SURFACES AGRICOLES :**
  => EN VALLÉE ESSENTIELLEMENT PAR L'URBANISATION
  => EN MONTAGNE PAR L'AVANCÉE DE LA FORÊT

- **DÉVELOPPEMENT DE LA PLURIACTIVITÉ (PAYSANS-BOULANGERS, COMMERCIALISATION PAR VENTE DIRECTE, AGROTOURISME AVEC RESTAURATION ET HÉBERGEMENT)**

TOURISME

UN TERRITOIRE ÉMINEMMENT TOURISTIQUE

- ENSOLEILLEMENT ET CLIMAT FAVORABLES
- QUALITÉ DES CADRES PAYSAGERS, NATURELS ET BÂTIS, EXISTENCE DE VESTIGES HISTORIQUES, PRODUCTION VITICOLE RENOMMÉE
- SITES REMARQUABLES RECONNUS (GÉOLOGIE, PATRIMOINE, ÉCOLOGIE)
- LE TOURISME-NATURE : MASSIF DU VERCORS ET RIVIÈRE DRÔME.
- VISITES CULTURELLES, SÉJOURS THÉMATIQUES...
- PETITES STATIONS DE MONTAGNE (COL DU ROUSSET, LUS LA JARJATTE ET VALDRÔME)

LE PAS DES ONDES, LA MOTTE CHALANCON

CIRQUE D'ARCHIANE, CHATILLON-EN-DIOIS

UN TOURISME FONDÉ ESSENTIELLEMENT SUR DES ACTIVITÉS NON MARCHANDES

- PRATIQUES SPORTIVES (RANDONNÉE, BAIGNADES, SPORTS DE RIVIÈRE …), DÉCOUVERTE DE SITES NATURELS DE QUALITÉ, RICHESSE DU PATRIMOINE,
- ARTISANAT, TOURISME VERT LIÉ AUX PRODUCTIONS AGRICOLES.

- UN PUBLIC FAMILIAL ET POPULAIRE MAIS EN ÉVOLUTION (UN TAUX DE REMPLISSAGE ÉLEVÉ MAIS QUI S'ÉRODE) => IMPACT SUR LES CAMPINGS ET LES VILLAGES DE VACANCES

- CONFLITS D'USAGE : RANDO / ÉLEVEUR, PRESSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES (EAUX EN PÉRIODE ESTIVALE)

4 CATÉGORIES DE VISITEURS :

- LES ESTIVANTS : TOURISTES D'ORIGINE FRANÇAISE EN MAJORITÉ ET ÉTRANGERS (ESSENTIELLEMENT HOLLANDAIS ET BELGES). ACTIVITÉS DOUCES (BAIGNADE PROMENADE, CANOË-KAYAK ETC.),
- LES RÉSIDENTS SECONDAIRES,
- LES ACTIFS DU WEEK-END : ADEPTES DES ACTIVITÉS SPORTIVES, PROVIENNENT DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS DE LA RÉGION,
- LES VOYAGEURS : VIENNENT FACILEMENT HORS SAISON ET VOYAGENT DE PLUS EN PLUS EN CAMPING CAR,
- LES GROUPES.

UN TOURISME CULTUREL EN LÉGÈRE BAISSE

DES SITES MAJEURS :

- MUSÉOBULLES - CAVE DE DIE JAILLANCE = 92116 ENTRÉES EN 2018 (EN BAISSE DE 8,9% 2017-2018)
- MUSÉE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE À DIE = 5234 ENTRÉES (-3,9%)
- MAISON DU PATRIMOINE DE LUS = 379 ENTRÉES
- LE JARDIN DES DÉCOUVERTES ET DES PAPILLONS - DIE
- LA BRASSERIE DU HAUT-BÜECH
- STATIONS DE SKI : COL DE ROUSSET, LA JARJATTE MAIS EN BAISSE
- FESTIVAL ARTS ET VIGNE : CHÂTILLON-EN-DIOIS : 3819 FRÉQUENTATION PAYSANTES (+0,5%) ET 8000 GRATUITS EN 2018 - FESTIVAL EST-OUEST
- LES ESPIÈGLERIES - FESTIVAL DE LA CLAIRETTE
- LES PLANS D'EAU DU PAS DES ONDES

CARTE DES SITES TOURISTIQUES

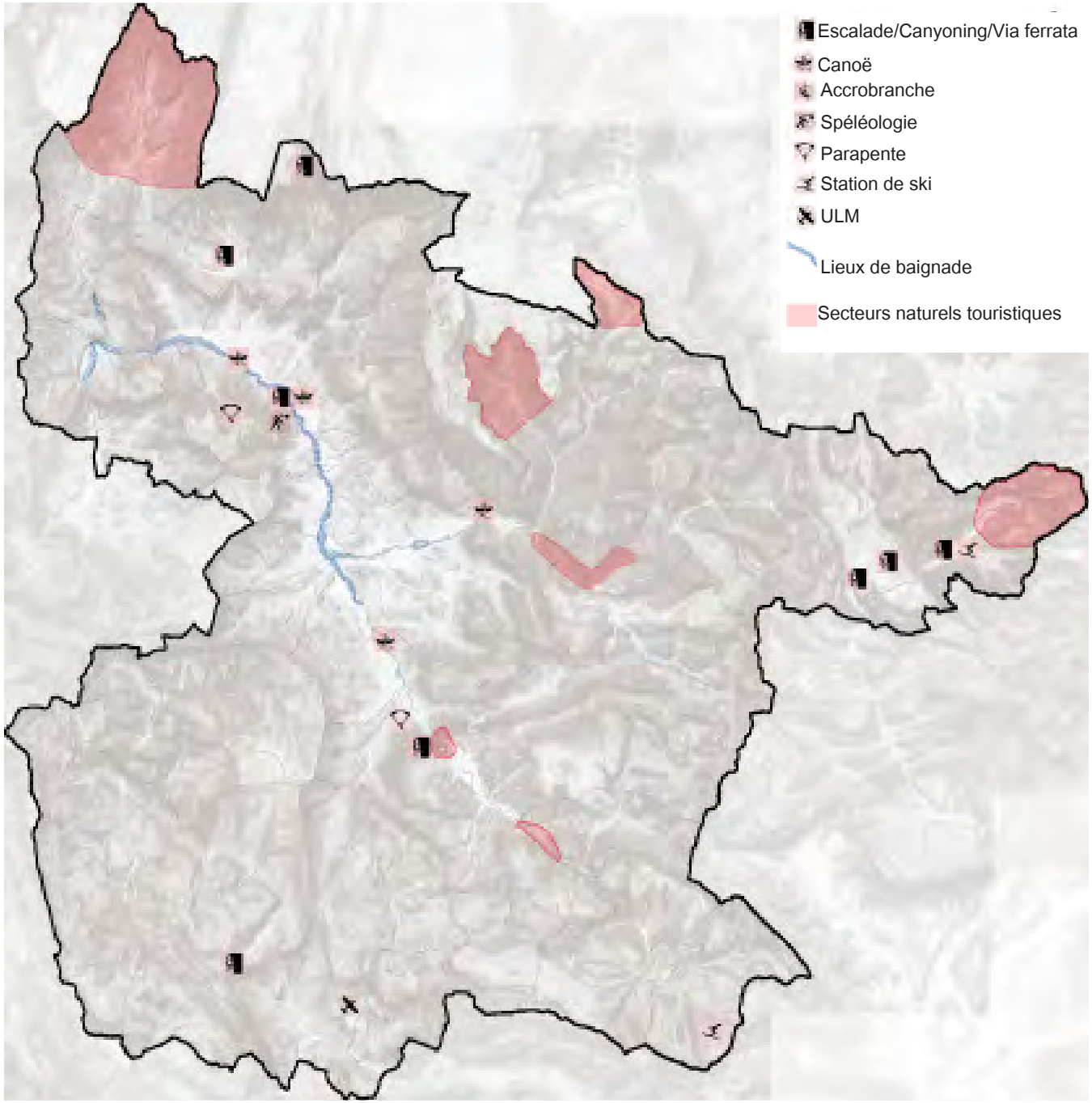

UNE SAISONNALITÉ MARQUÉE & UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

- **FRÉQUENTATION TOURISTIQUE TRÈS IMPORTANTE DE MI-JUILLET À MI-AOÛT : SAISON COURTE**
- **UNE SAISONNALITÉ MARQUÉE : 48% DES NUITÉES SUR 2 MOIS D'ÉTÉ**
- **SAISON HIVERNALE ASSEZ FAIBLE**

- **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE : ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS ASSEZ NOMBREUX SUR L'ANNÉE : FÊTE DE LA TRANSHUMANCE, FÊTE DE LA CLAIRETTE, LE FESTIVAL EST OUEST.**

- **WE ET PETITES VACANCES : DES PICS DE NUITÉES FRANCAISES MOINS IMPORTANTES QUE MOYENNE DU DÉPARTEMENT**

SAISONNALITÉ DES ZONES INFRA-DÉPARTEMENTALES (EN NUITÉES/JOUR EN %)

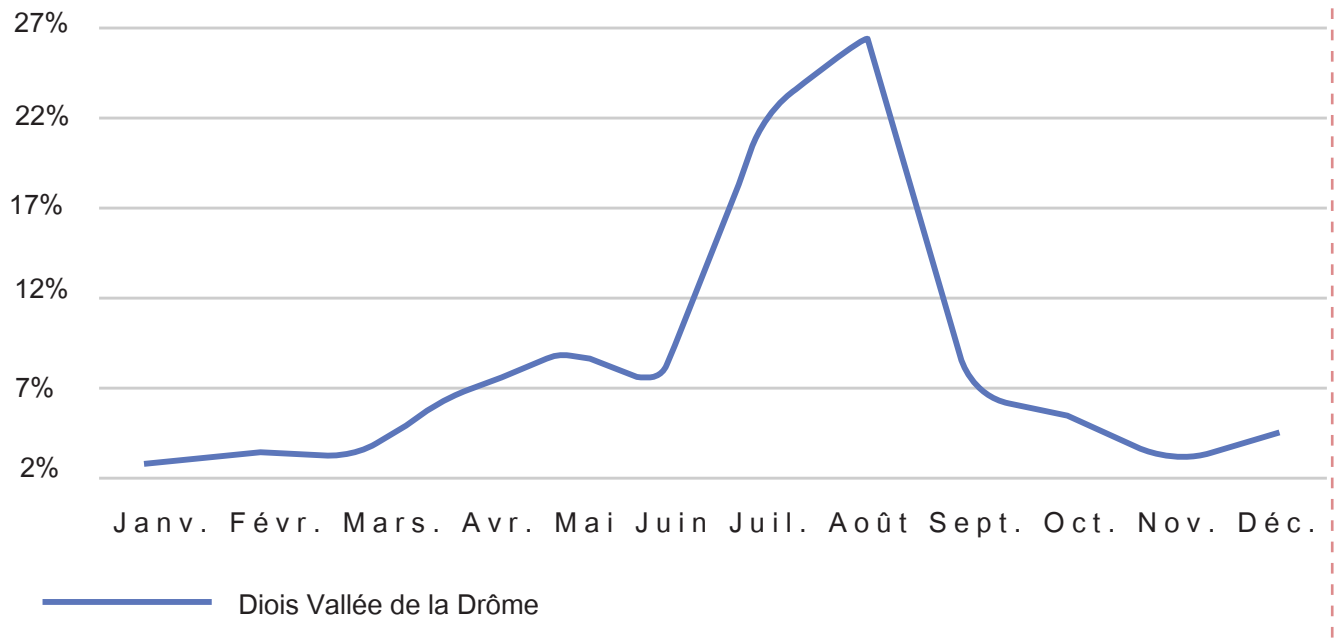

Source : Flux Vision Tourisme - ADT26

LES INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

29 TERRAINS DE CAMPING POUR 2454 EMPLACEMENTS

HÔTELS

- 1 ÉTOILE : 2 AVEC 61 LITS
- 2 ÉTOILES : 5 AVEC 591 LITS
- 3 ÉTOILES : 7 AVEC 752 LITS
- 4 ÉTOILES : 3 AVEC 524 LITS
- 5 ÉTOILES : 0
- NON CLASSÉ : 12 AVEC 526 LITS

CAMPING MUNICIPAL JUSTIN, DIE

HÉBERGEMENT (431 LITS)

- RÉSIDENCE DE TOURISME ET HÉBERGEMENTS ASSIMILÉS : 1 AVEC 88 LITS
- VILLAGE VACANCES - MAISON FAMILIALE : 2 AVEC 343 LITS
- AUBERGE DE JEUNESSE - CENTRE SPORTIF : 0

DES ÉVOLUTIONS : AIRBNB, CAMPING, VILLAGES VACANCES QUI FERMENT...

LES INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

- **9663 LITS POUR 248 ÉTABLISSEMENTS**

64 DE CES ÉTABLISSEMENTS SONT INSCRITS AU RCS

- **FAIBLE CAPACITÉ HÔTELIÈRE**

ÉTABLISSEMENTS DE MOYENNE GAMME

- **NOMBREUSES SOLUTIONS EN HÉBERGEMENT COLLECTIF**

- **CONCENTRATION DES LITS SUR 3 COMMUNES : DIE (35 %), CHATILLON EN DIOIS ET LA MOTTE CHALANCON**

- **LA VILLE DE DIE CONCENTRE 34 % DU PARC DE CAMPINGS ET 45 % DU PARC HÔTELIER.**

NOMBRE DE LITS PAR TYPE D'HÉBERGEMENT MARCHAND (2016)

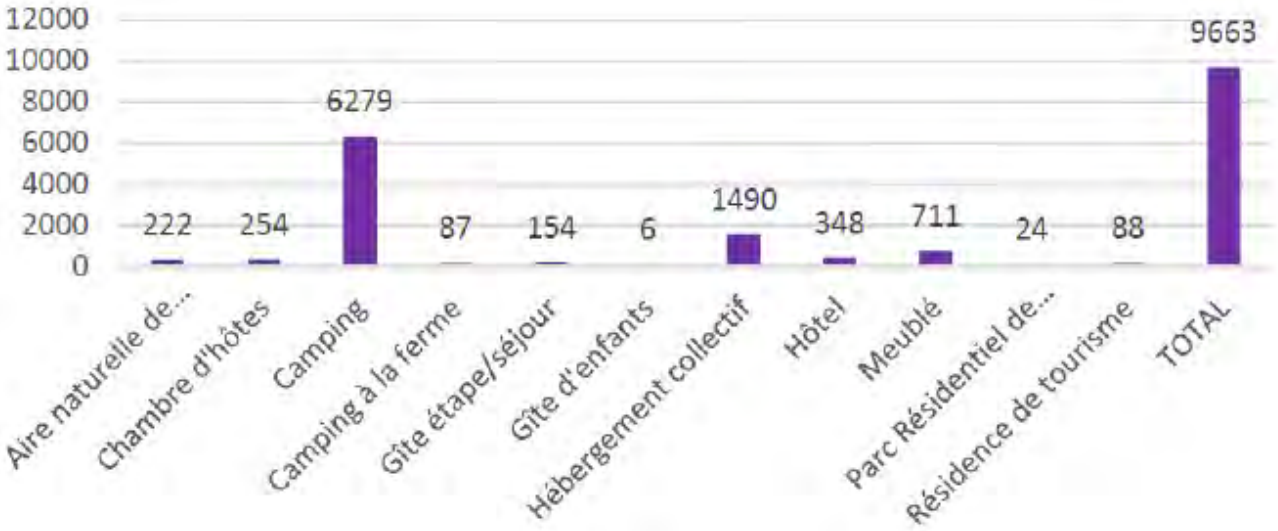

LES INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

RÉPARTITION DES LITS TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIREE

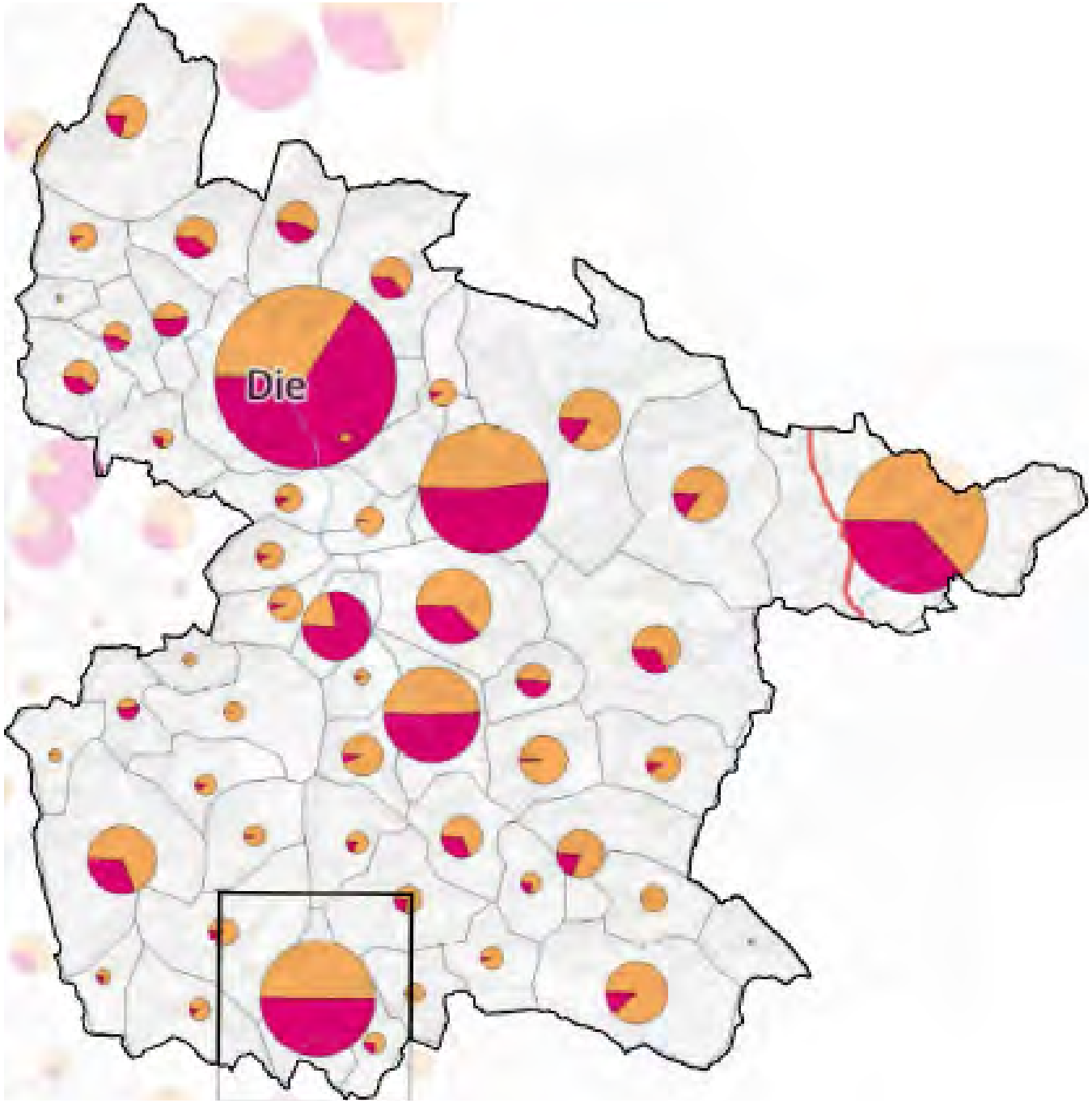

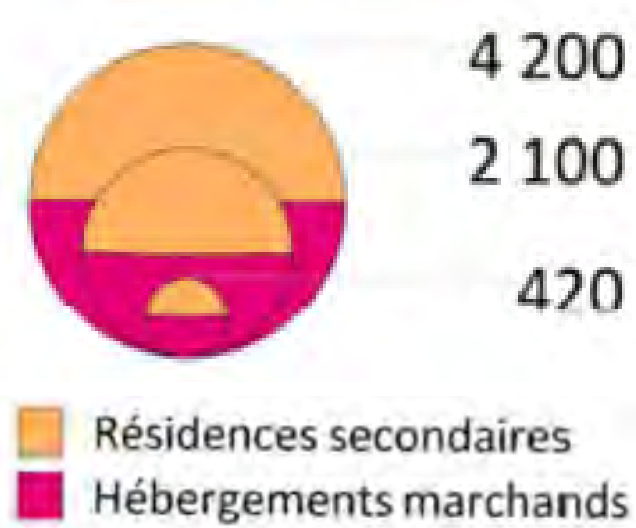

483 100 NUITÉES EN HÉBERGEMENT MARCHAND

- 34% DES NUITÉES CONCENTRÉES SUR DIE
- 62% DES NUITÉES EFFECTUÉES EN CAMPING

LOCATIONS DE LA PART DE PRIVÉS

- 42 LOCATIONS SUR AIRBNB SUR LE SECTEUR DE DIE, 189 SUR CELUI DE CHÂTILLON-EN-DIOIS ET 19 SUR LE SECTEUR DE LUC-EN-DIOIS

LES EXCURSIONNISTES

- EN PLUS DES TOURISTES, NOMBRE ET RETOMBÉES DIFFICILES À MESURER

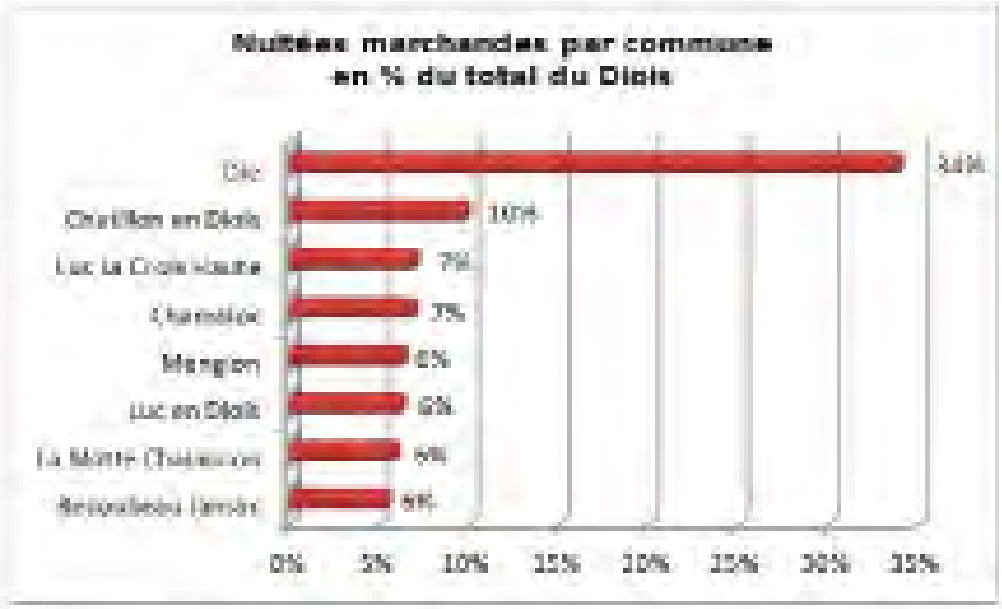

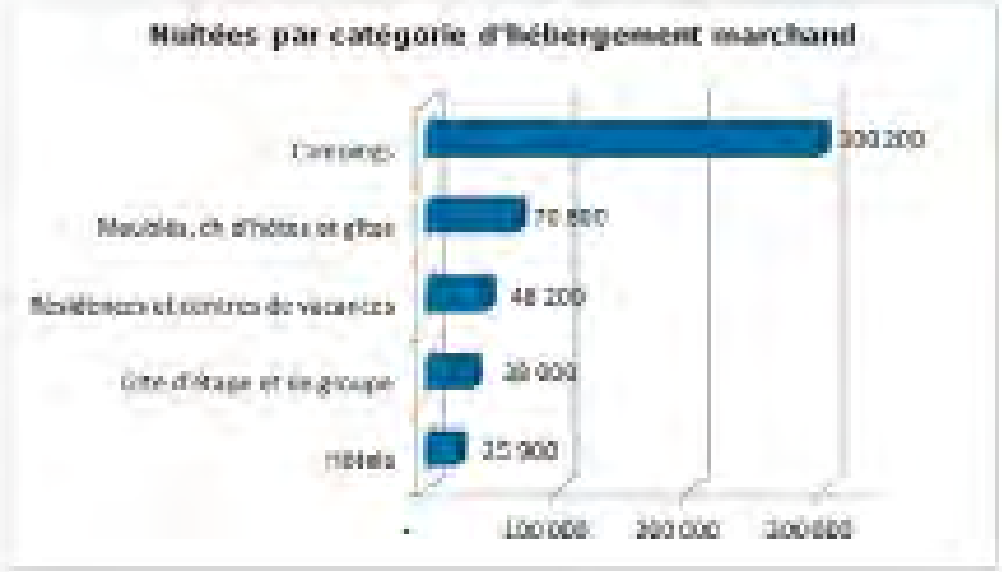

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE = 150000 VISITEURS PAR AN

CLIENTÈLE DES HÉBERGEMENTS MARCHANDS À L'ÉCHELLE DE LA DROME :

- **69 % DE CLIENTÈLE FRANÇAISE :**
  - *27 % AUVERGNE-RHÔNE ALPES*
  - *20 % ILE DE FRANCE*
  - *14 % PACA*
- **31 % DE CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE :**
  - *47 % PAYS BAS*
  - *18 % BELGIQUE*
  - *11 % ALLEMAGNE*

MOBILITÉ

UNE UTILISATION «MODÉRÉE» DE LA VOITURE POUR UN TERRITOIRE RURAL

- **DES BESOINS EN MOBILITÉ RÉDUITS «À LA SOURCE» (PROXIMITÉ DOMICILE-TRAVAIL ; FAIBLE «ÉVASION PROFESSIONNELLE») : 58,7% DES ACTIFS TRAVAILLENT SUR LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE. 81% À DIE.**
- **MAIS CETTE PROPORTION S'ÉRODE (59,4% EN 2011)**

- **IDEM POUR LES TRAJETS DOMICILE-ÉTUDE : 70% DES ÉLÈVES DE DIE HABITENT À MOINS DE 2KM DE LEUR ÉTABLISSEMENT**

- **CEPENDANT UNE FORTE UTILISATION DE LA VOITURE EN PÉRIPHÉRIE IMMÉDIATE DE DIE (POLARISATION / PÉRIURBANISATION)**

PART DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN VOITURE

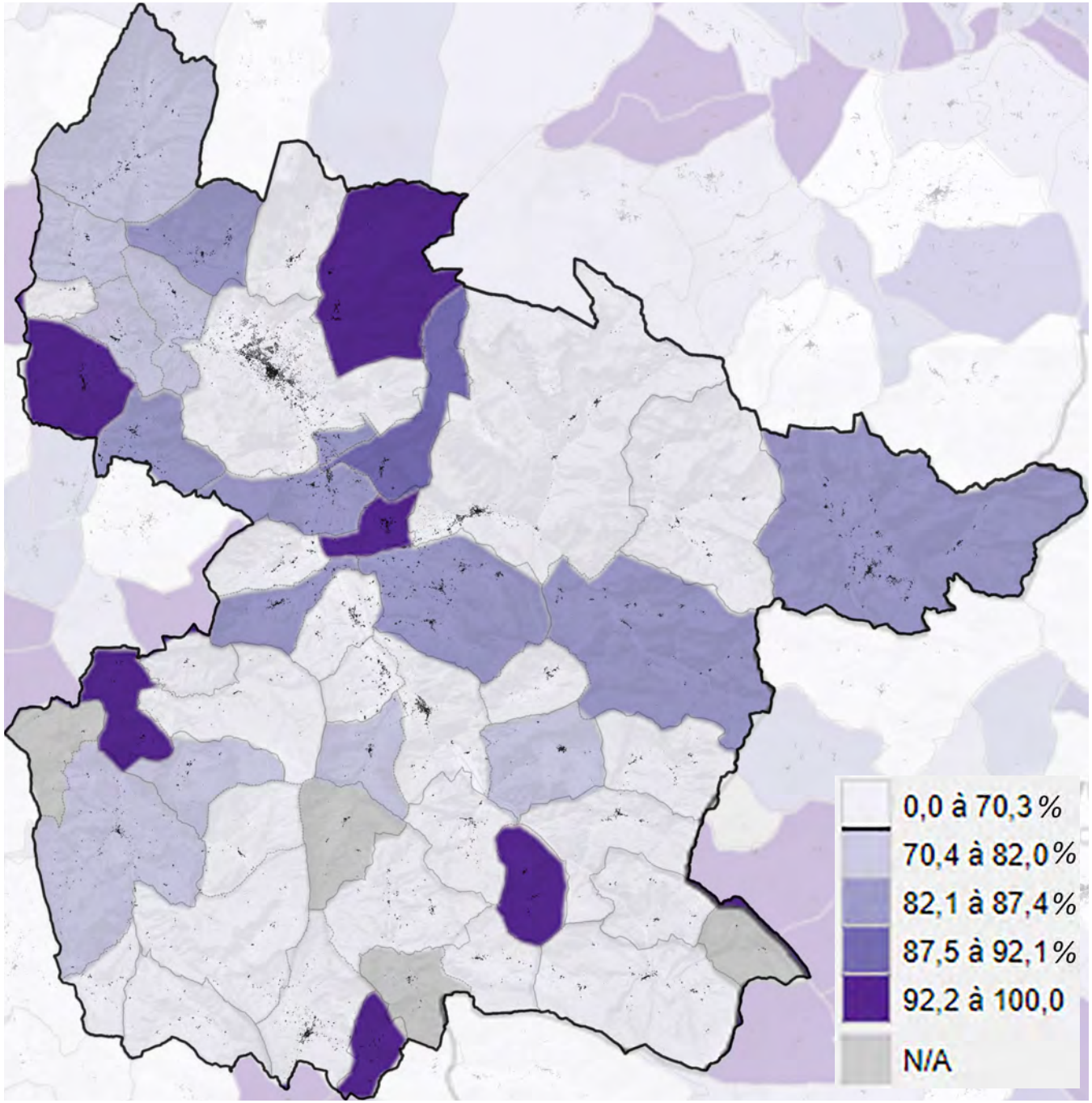

UNE UTILISATION «MODÉRÉE» DE LA VOITURE POUR UN TERRITOIRE RURAL

- **65,8% SE RENDENT AU TRAVAIL EN VOITURE**

=> IMPORTANCE DU TÉLÉTRAVAIL OU TRAVAIL «CHEZ SOI» ET DE LA MARCHE À PIED + PRATIQUES ALTERNATIVES (AUTOSTOP…)

+ PRÉPONDÉRANCE DE TRAJETS EN VÉHICULES POUR LES LOISIRS & ACHATS (GRANDS PÔLES OUEST)

MODES DE TRANSPORT UTILISÉS POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

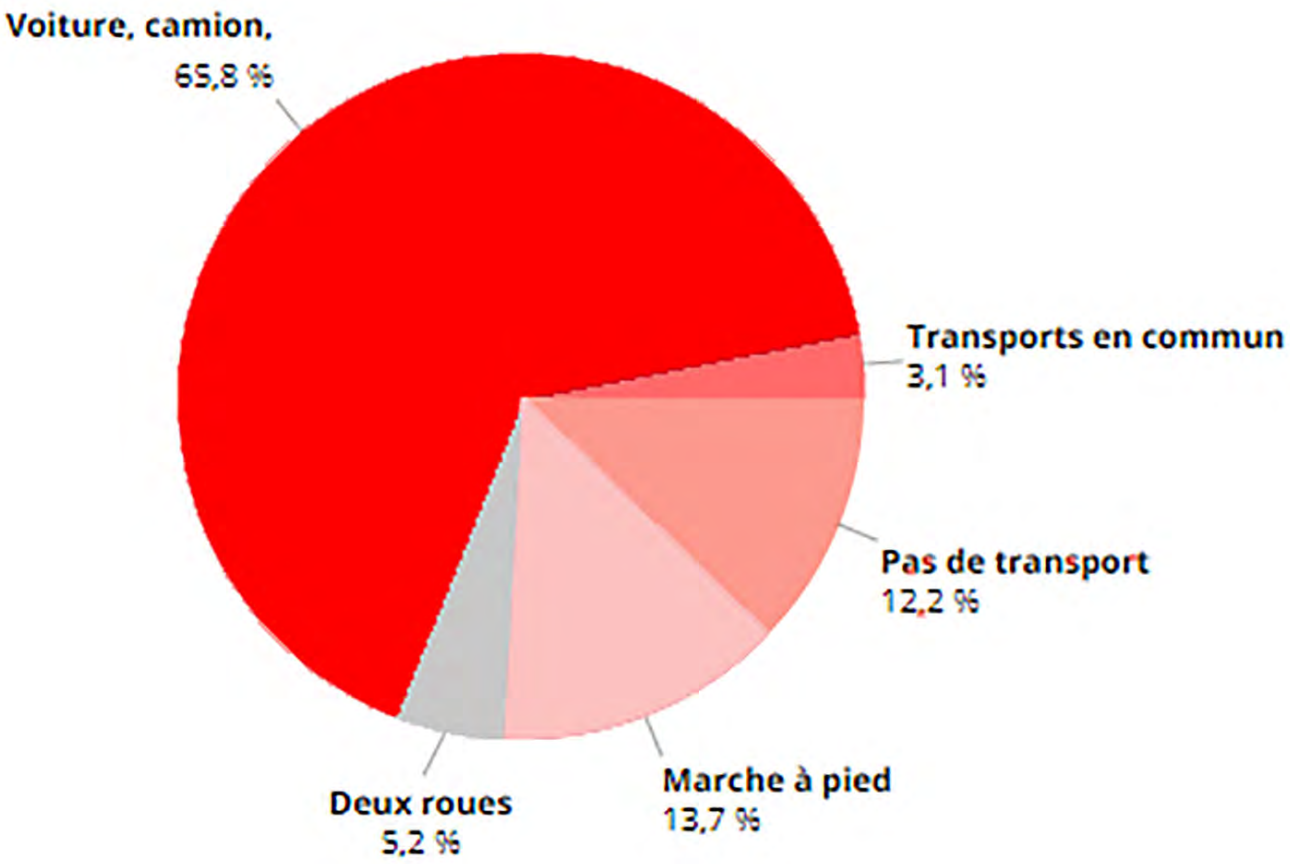

LES VALLÉES (DRÔME, BUËCH), AXES-ARMATURES DU TERRITOIRE

- LA CCD, UN TERRITOIRE EN RETRAIT DES GRANDS AXES DE DÉPLACEMENTS (COULOIR RHODANIEN)
- LA CCD, UN CONFINS GÉOGRAPHIQUE (TOPOGRAPHIE)
- LA VALLÉE DE LA DRÔME = UN AXE DE LIAISON ENTRE VALENCE ET GAP (RD93, VOIE FERRÉE)
- LA VALLÉE DU BUËCH = UNE LIAISON ENTRE GRENOBLE ET SISTERON (RD1075, VOIE FERRÉE)
- VULNÉRABILITÉ LIÉE À UNICITÉ DU RÉSEAU

ARMATURE VIAIRE À L'ÉCHELLE DU GRAND TERRITOIRE

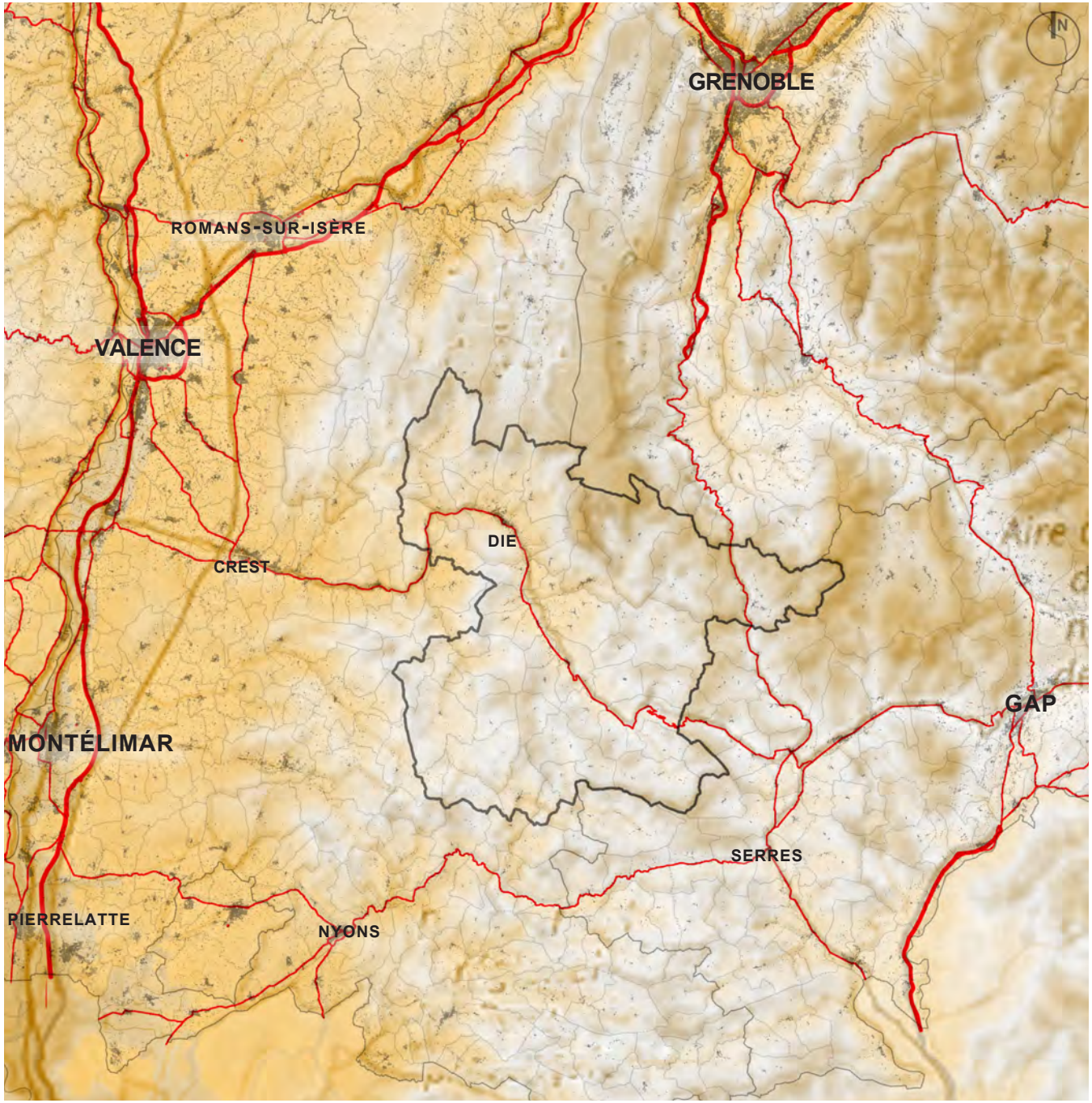

UNE UNICITÉ DU RÉSEAU VIAIRE QUI LE REND VULNÉRABLE

UN TERRITOIRE DONT LA DESSERTE ET LE RACCORDEMENT AUX AUTRES TERRITOIRES REPOSENT SUR UN AXE UNIQUE (RD93 ; 2X1 VOIE)

=> FORTE VULNÉRABILITÉ
(EXEMPLE DE L'ÉBOULEMENT À BOULC)

LA VALLÉE DU BUECH : DAVANTAGE «CONNECTÉE»

RD 93, 2X1 VOIE
JOUR DE CONGESTION

UNE UNICITÉ DU RÉSEAU VIAIRE QUI LE REND VULNÉRABLE

LA RD93 = AXE MAJEUR DU TERRITOIRE

UN RÉSEAU DE VOIES UNIQUES DE DESSERTE DE VALLÉES, FINISSANT SOUVENT EN «CUL DE SAC»

=> UN RÉSEAU TRÈS FAIBLEMENT MAILLÉ

ARMATURE VIAIRE DU DIOIS

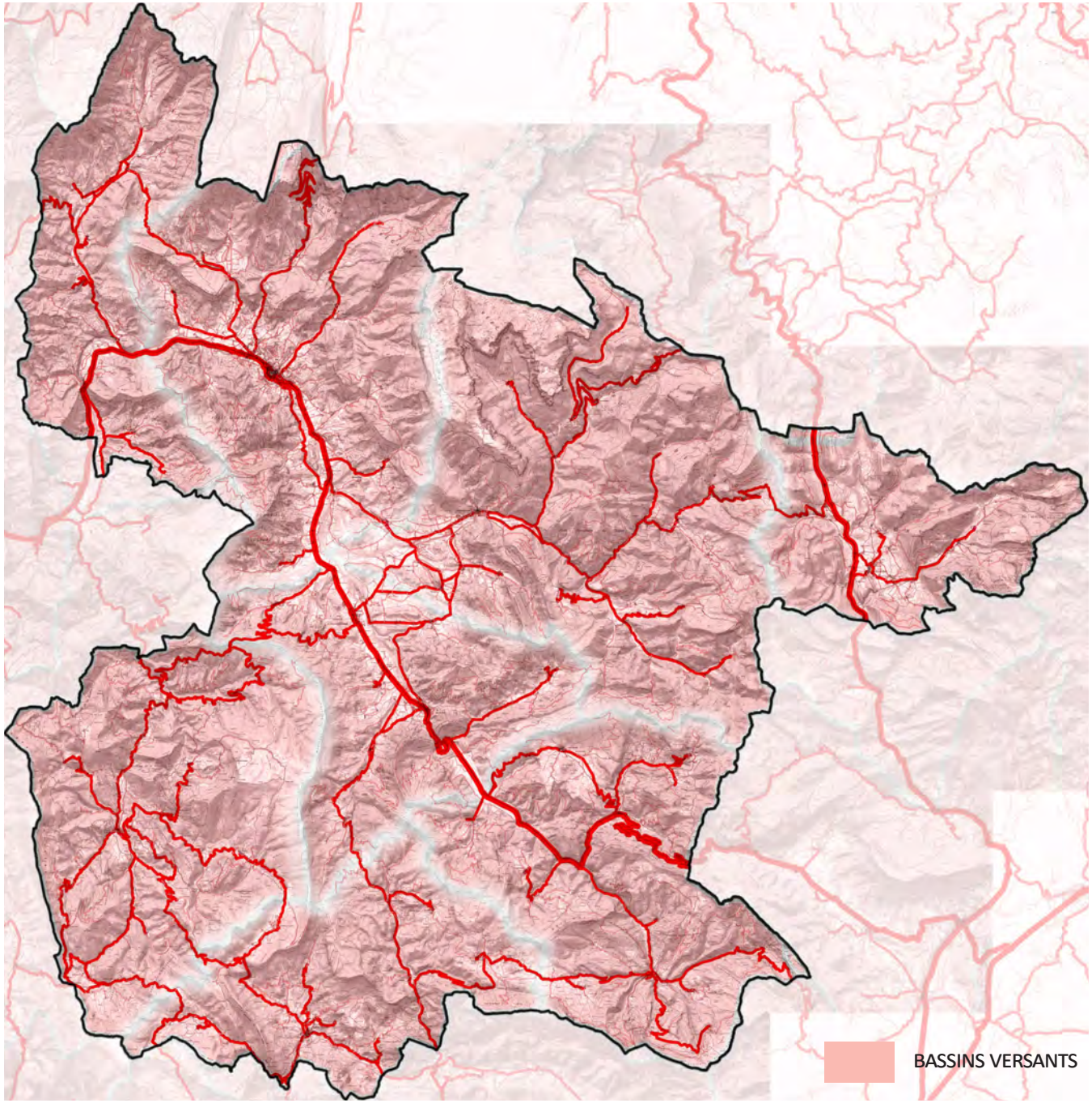

UNE UNICITÉ DU RÉSEAU VIAIRE QUI LE REND VULNÉRABLE

LOCALISATION DES STATIONS SERVICES

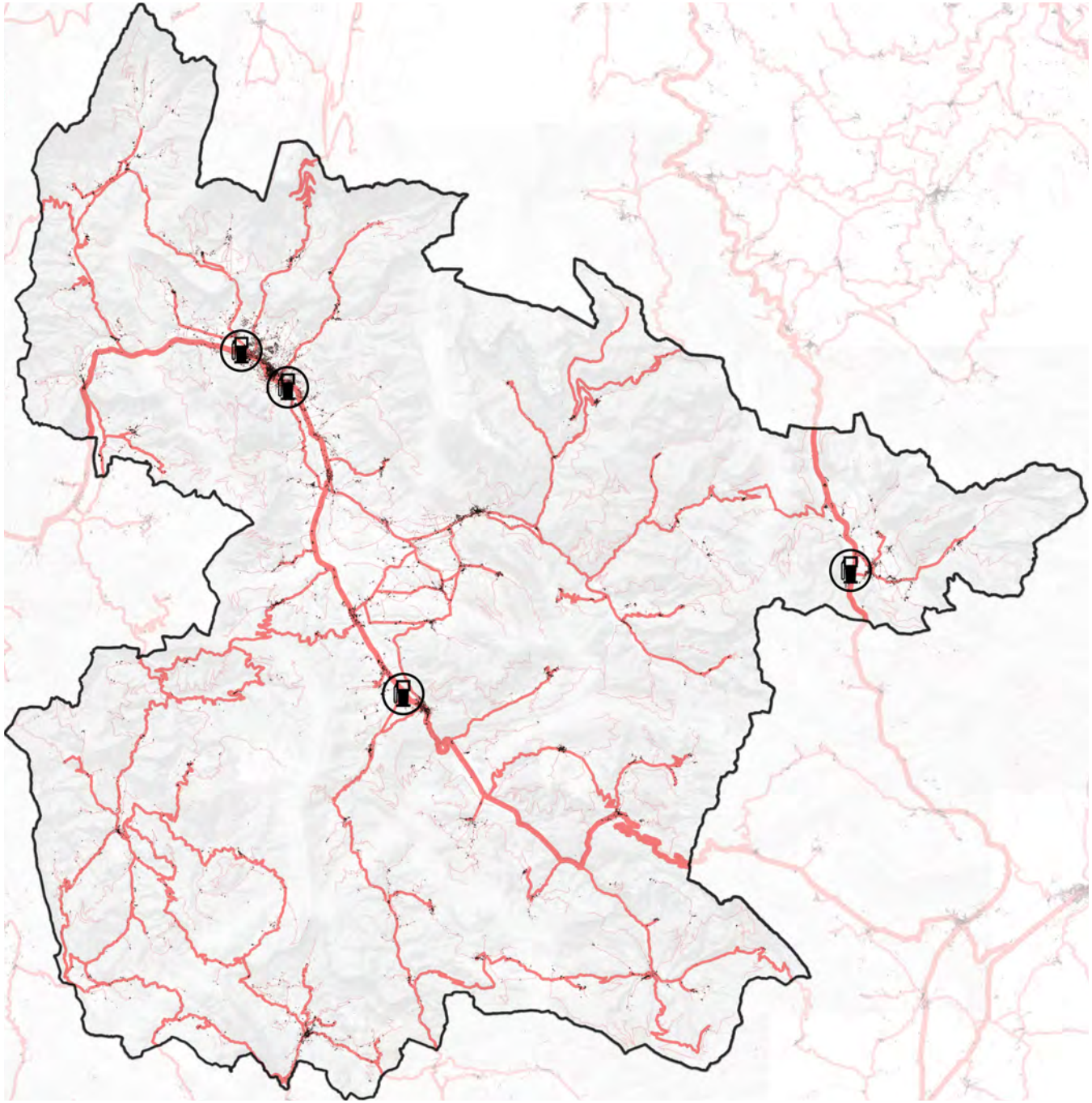

DIE = DESTINATION & GOULET D'ÉTRANGLEMENT

DES TRAFICS MOYENS JOURNALIERS GLOBALEMENT FAIBLES SUR LE TERRITOIRE

QUELQUES AXES PLUS SOUTENUS HORS RD93 DEPUIS LES ENTRÉES NORD DU TERRITOIRE :

- **PÉRIPHÉRIE DE DIE (PÉRIURBANISATION) : RD543 (VERS LE VAL DE QUINT), RD518 (VERS LE COL DE ROUSSET), RD742 (VERS ROMEYER)**
- **ENTRÉE PAR TRESCHENU / CHÂTILLON (RD7-RD120**

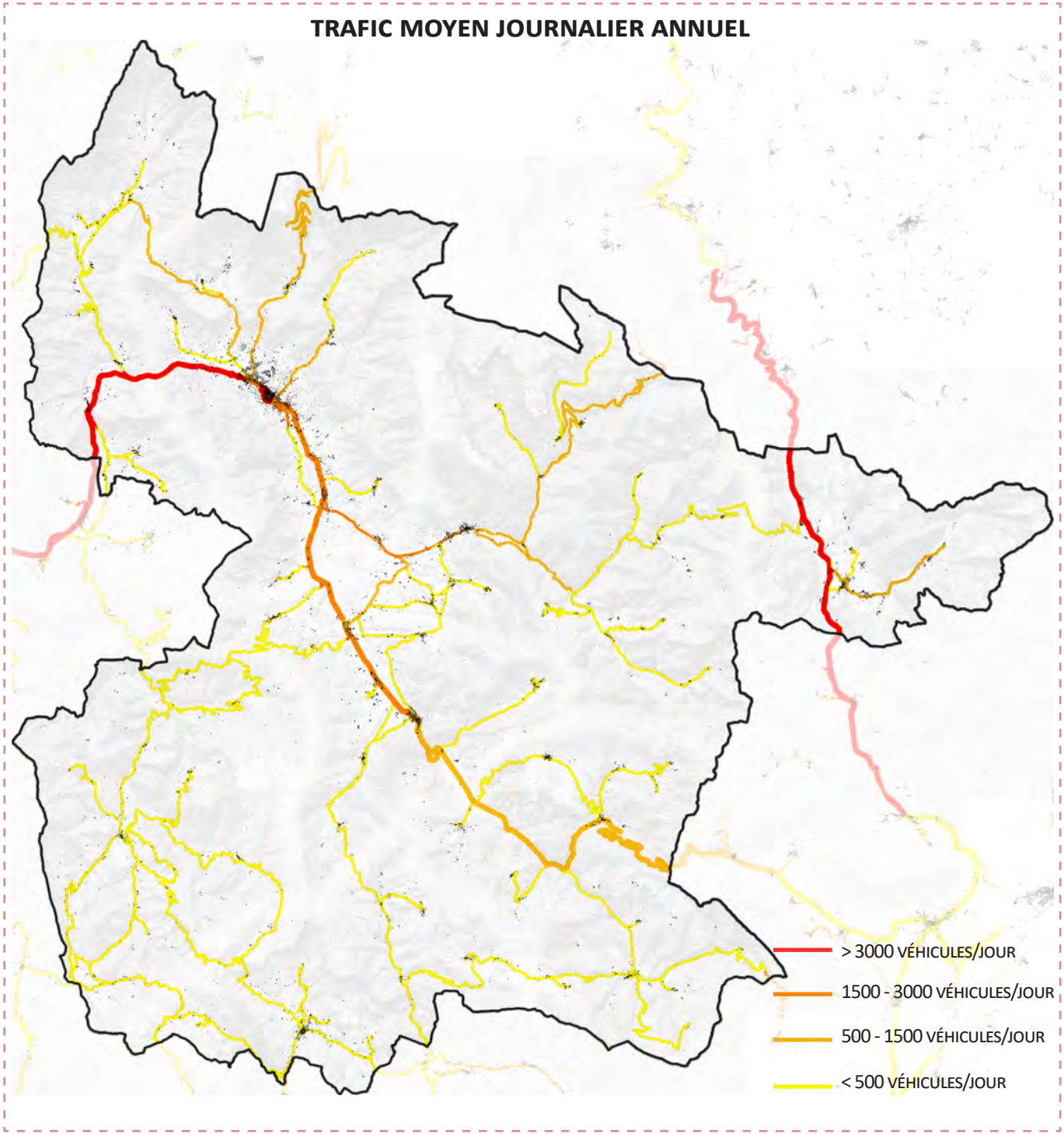

DIE = DESTINATION & GOULET D'ÉTRANGLEMENT

EN 12 ANS, LE TRAFIC ROUTIER À L'ENTRÉE DE DIE A AUGMENTÉ DE 10%

ENTRÉE OUEST = 9550 VÉHICULES / JOUR
=> 12850 V/J EN ÉTÉ (AVEC DES POINTES À 14000 V/J)

ENTRÉE EST = 8700 V/J
=> 11000 V/J

+25 À 35% DE TRAFIC SUPPLÉMENTAIRE EN SAISON ESTIVALE

PEU DE VARIATION LES JOURS DE MARCHÉ

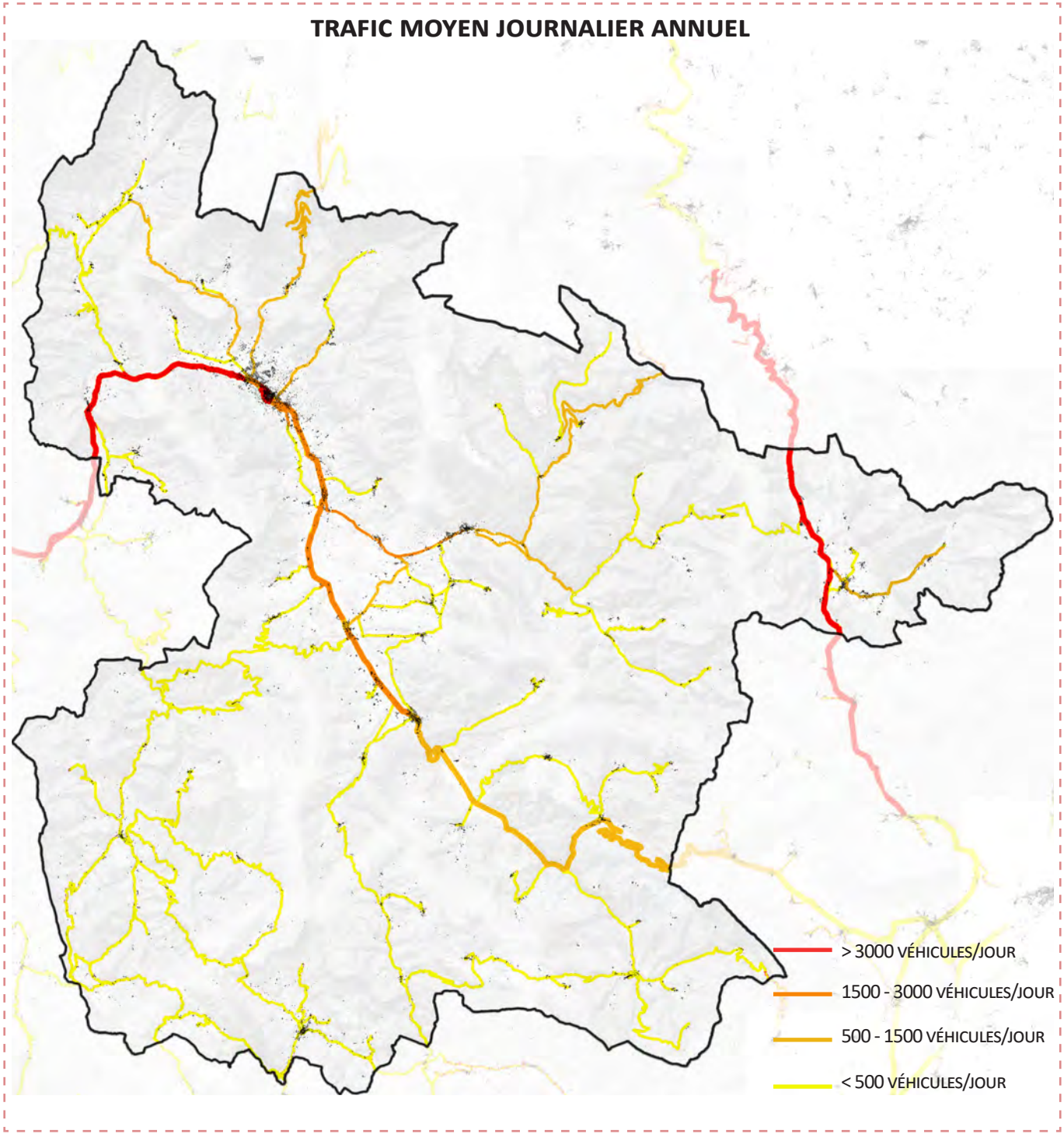

LA RD93, UN AXE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE ET ACCIDENTOGÈNE

DES VIRAGES DANGEREUX (ÉPINGLES EN MONTAGNE MAIS AUSSI LE LONG DE LA RD93)

DES AXES EN PRISE AVEC LA VITESSE (EXEMPLE : PONTAIX)

UNE ABSENCE DE PISTE CYCLABLE SÉCURISÉE SUR LES AXES MAJEURS (SENTIMENT D'INSÉCURITÉ)

DES COHABITATIONS AUTO/VÉLO/PIÉTON SENSIBLES SUR PLUSIEURS AXES ET TRAVERSÉES DE COMMUNES

LIEUX IDENTIFICÉS D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

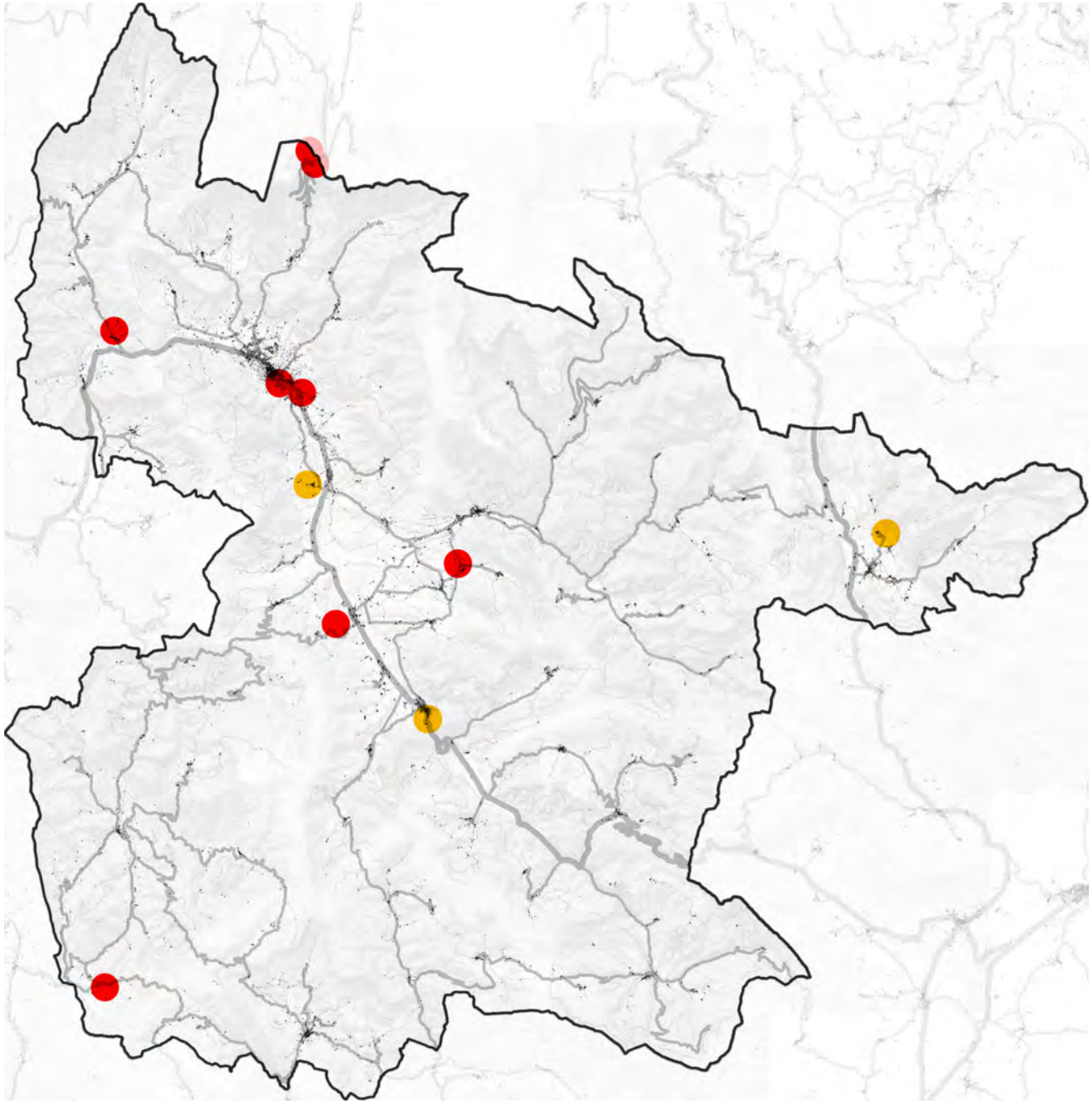

UNE PRÉSENCE VISIBLE DE LA VOITURE

DIE, VILLE-CENTRE REGROUPANT LES AMÉNITÉS => POLARISATION DES VÉHICULES

=> UNE PRÉPONDÉRANCE DE LA VOITURE DANS LES ESPACES PUBLICS AVEC DES PLACES PÉRIPHÉRIQUES AU CENTRE MÉDIÉVAL DÉVOLUES AUX PARKINGS (STATIONNEMENT RELAI)

UNE PRÉSENCE VISIBLE DE LA VOITURE

- UN TAUX DE MOTORISATION QUI EST PASSÉ EN 5 ANS DE 84,8% À 86,2%
- LA HAUSSE CONCERNE EN PARTICULIER, LA BIMOTORISATION (DE 34,3% À 35,8%)

- LE NOMBRE MOYEN DE VÉHICULES PAR MÉNAGE A AUGMENTÉ DE 1,40 À 1,42 V/RP EN 5 ANS

- UN DÉCALAGE IMPORTANT ENTRE LE NOMBRE DE VÉHICULES PRÉSENT SUR LE TERRITOIRE ET L'EXISTENCE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ (SUR LA PARCELLE) : 86,2% POSSESSEURS DE VÉHICULES FACE À 64,9% DE LOGEMENS DISPOSANT D'UN GARAGE

=> ENCOMBREMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN VÉHICULE, DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES POUR LES CENTRES ANCIENS

UN TERRITOIRE DESSERVI PAR LE FERROVIAIRE

2 LIGNES FERROVIAIRES :
- VALENCE > GAP
- GRENOBLE > SISTERON

7 GARES SUR LE TERRITOIRE :
- 3 GARES ACTIVES POUR LES VOYAGEURS
- 1 GARE FRET

5 ALLERS-RETOURS / JOUR EN SEMAINE EN TER (CAPACITÉ = 206 PLACES)

+ 3 CARS AR

=> CORRESPONDANCE AVEC LES BUS RAPIDS VERTS (LIGNE 29) EN DIRECTION DE LUC-EN-DIOIS

TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LA SECTION LIVRON > VEYNES

+ 1 LIGNE DE NUIT PARIS > BRIANÇON

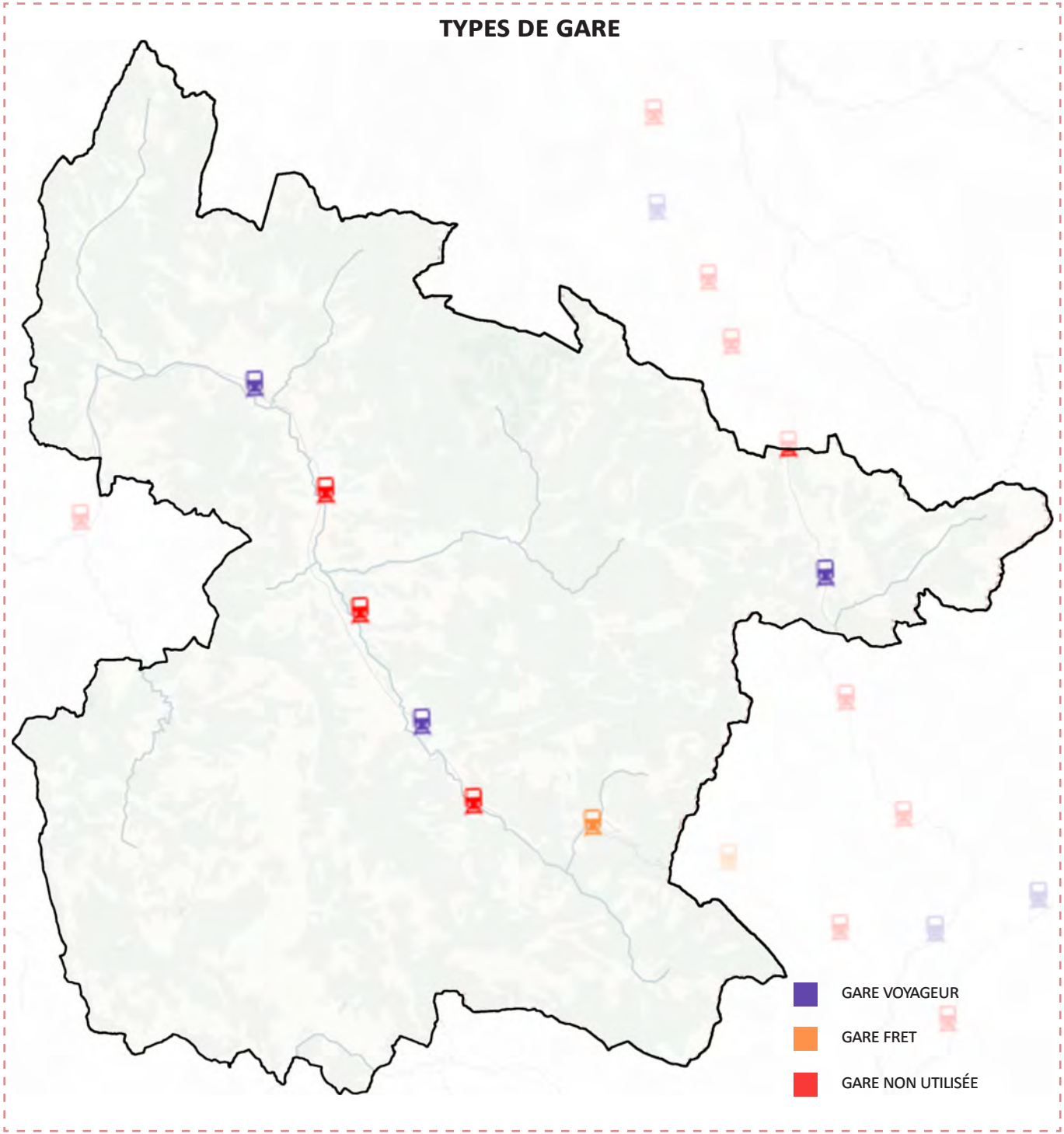

UN TERRITOIRE DESSERVI PAR LE FERROVIAIRE

DES FRÉQUENTATIONS EN HAUSSE SUR 1 AN :

- **+0,7% À DIE**
- **+19% À LUC**
- **+10% À LUS-LA-CROIX-HAUTE**

APPRÉHENSION DE LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE

FRÉQUENTATION DES GARES : NOMBRE DE MONTÉES EN GARE

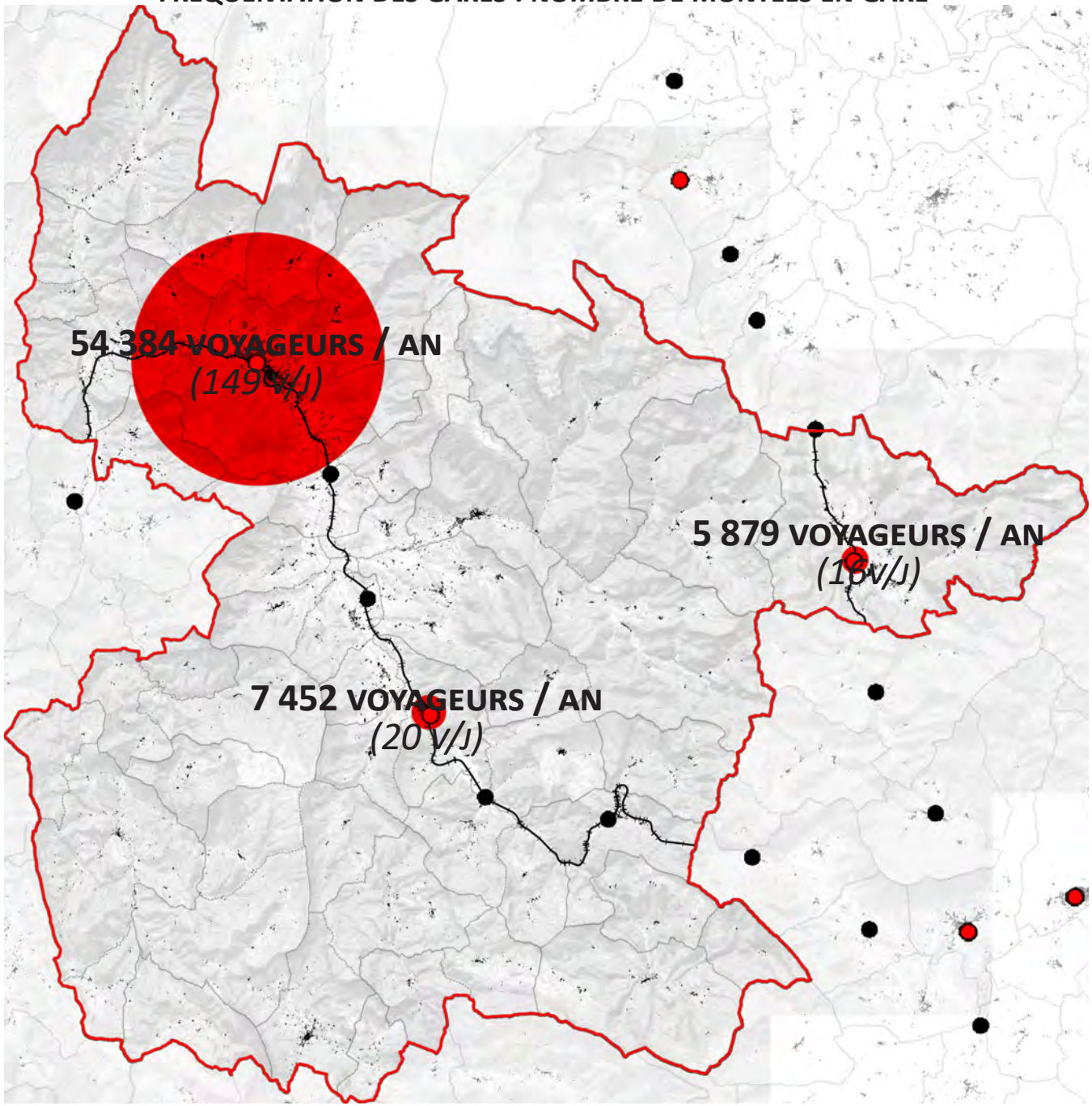

UN TERRITOIRE DESSERVI PAR LE FERROVIAIRE

TROIS LIGNES DE BUS RÉGULIÈRES DESSERVENT LA VALLÉE :

- **LIGNE 28** *(VALENCE – CREST – DIE – LUC-EN-DIOIS)* **: 30 TRAJETS PAR JOUR - ALLER/RETOUR,**
- **LIGNE 29** *(BEAURIÈRES - LUC-EN-DIOIS – CHÂTILLON-EN-DIOIS – DIE)* **AVEC 24 TRAJETS PAR JOUR AR**
- **LIGNE 37** *(NYONS > LA MOTTE CHALANCON)*

+ TRANSPORT À LA DEMANDE

UN MANQUE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES, DÉPLORÉ
=> ISOLEMENT DE CERTAINS TERRITOIRES

UN RAMASSAGE SCOLAIRE PARTIEL SELON LES COMMUNES
=> «SYSTÈME D»

LIGNES DE BUS & ARRÊTS

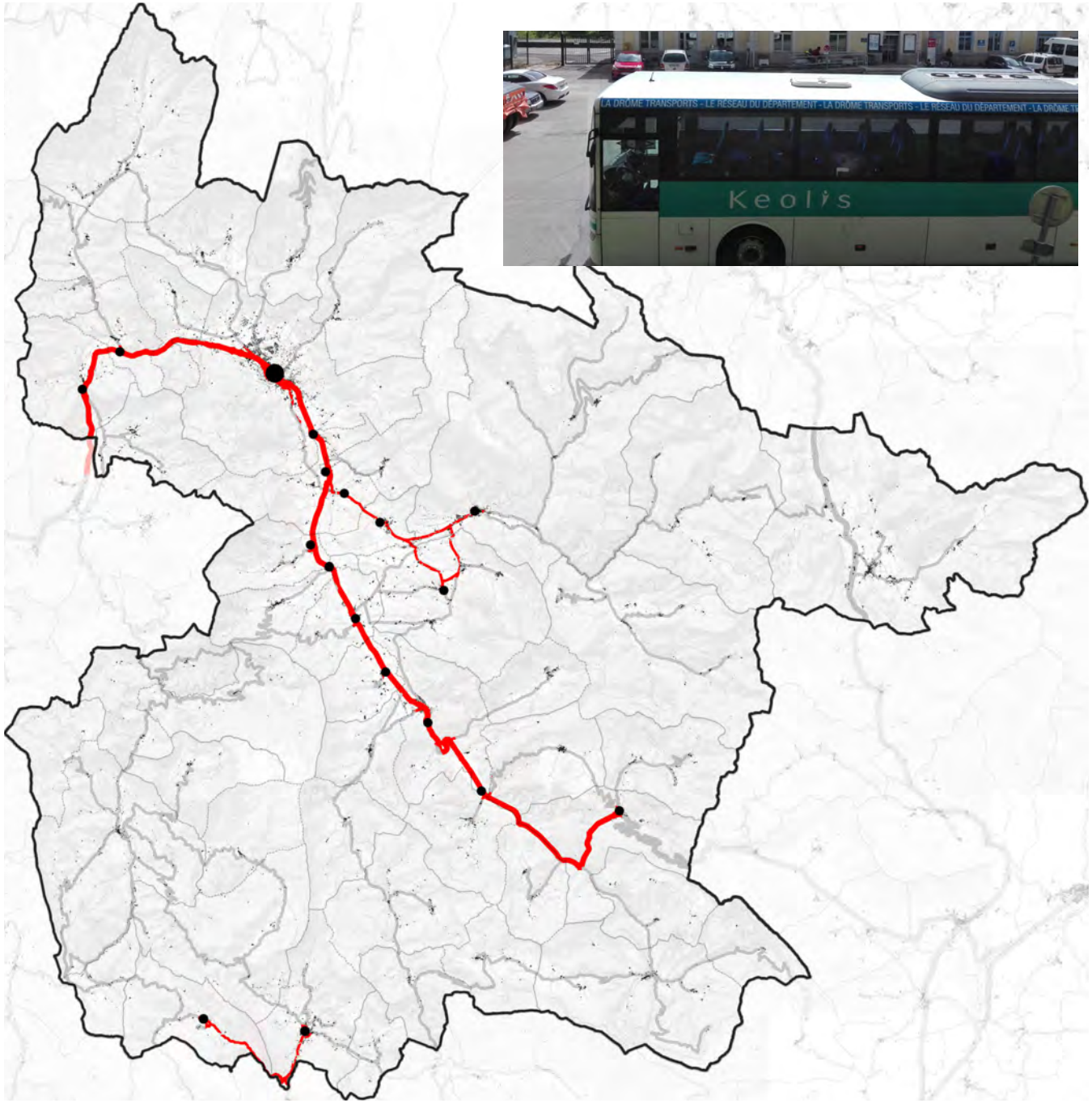

DES PARCOURS CYCLABLES MAIS PEU D'AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS

- LES VALLÉES = SECTEURS PRIVILÉGIÉS D'UTILISATION DU VÉLO (PEU DE RELIEF) MAIS DES AMÉNAGEMENTS LIMITÉS & UNE COHABITATION DIFFICILE AVEC LES AUTOMOBILES
- POURTANT UN TERRITOIRE DE VÉLO (LOISIRS & SPORTIF) : «LA DROMOISE»...)
- APPARITION DE BANDES POLYVANTES À DIE
- PROJET DE VÉLO-ROUTE VERTE LE LONG DE LA DRÔME
- DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ÉLECTRIQUE, UNE OPPORTUNITÉ D'AFFRANCHISSEMENT DU RELIEF...
- «ERP» À DIE AVEC DES ARCEAUX POUR LES STATIONNEMENTS VÉLOS

PRINCIPALES PISTES & BOUCLES CYCLABLES

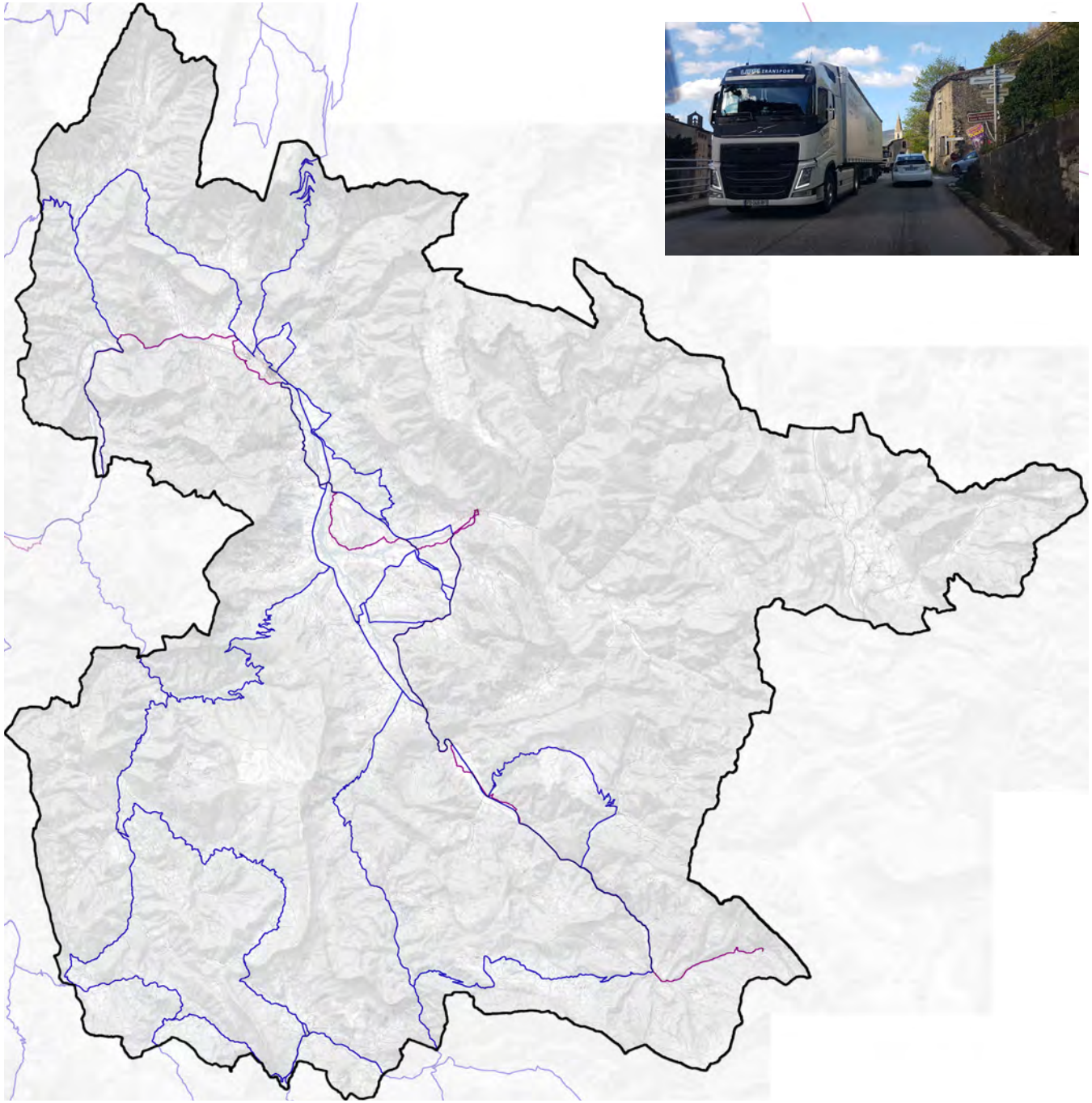

DES PARCOURS DE RANDONNÉE MULTIPLES

- **DE MULTIPLES GR**
- **SENTIER DE RANDONNÉE INTERNATIONAL « EXIL ET TOLÉRANCE : SUR LES PAS DES HUGUENOTS»**

PRINCIPAUX ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

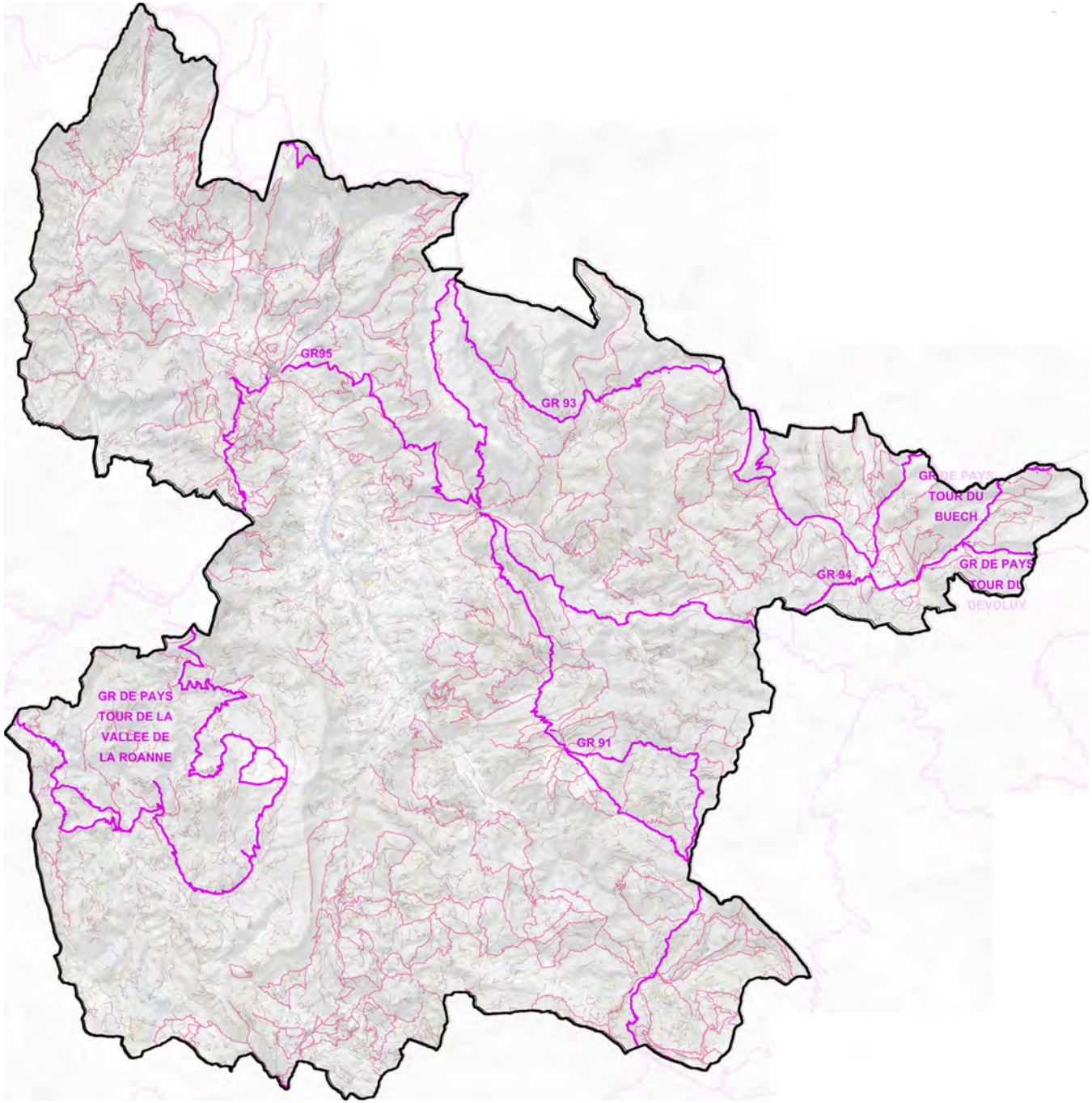

RÉSEAUX

UNE COUVERTURE DISPARATE EN TÉLÉPHONIE FIXE, MOBILE & INTERNET

- **UNE COUVERTURE EN RÉSEAU MOBILE DISPARATE AVEC D'IMPORTANTES ZONES BLANCHES DANS LA VALLÉE DE LA ROANNE, BOULC / BEAUMONT ET LES HAUTEURS PÉRIPHÉRIQUES**

- **UN MANQUE D'ENTRETIEN CROISSANT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES**

COUVERTURE EEN TÉLÉPHONIE MOBILE (4 OPÉRATEURS)

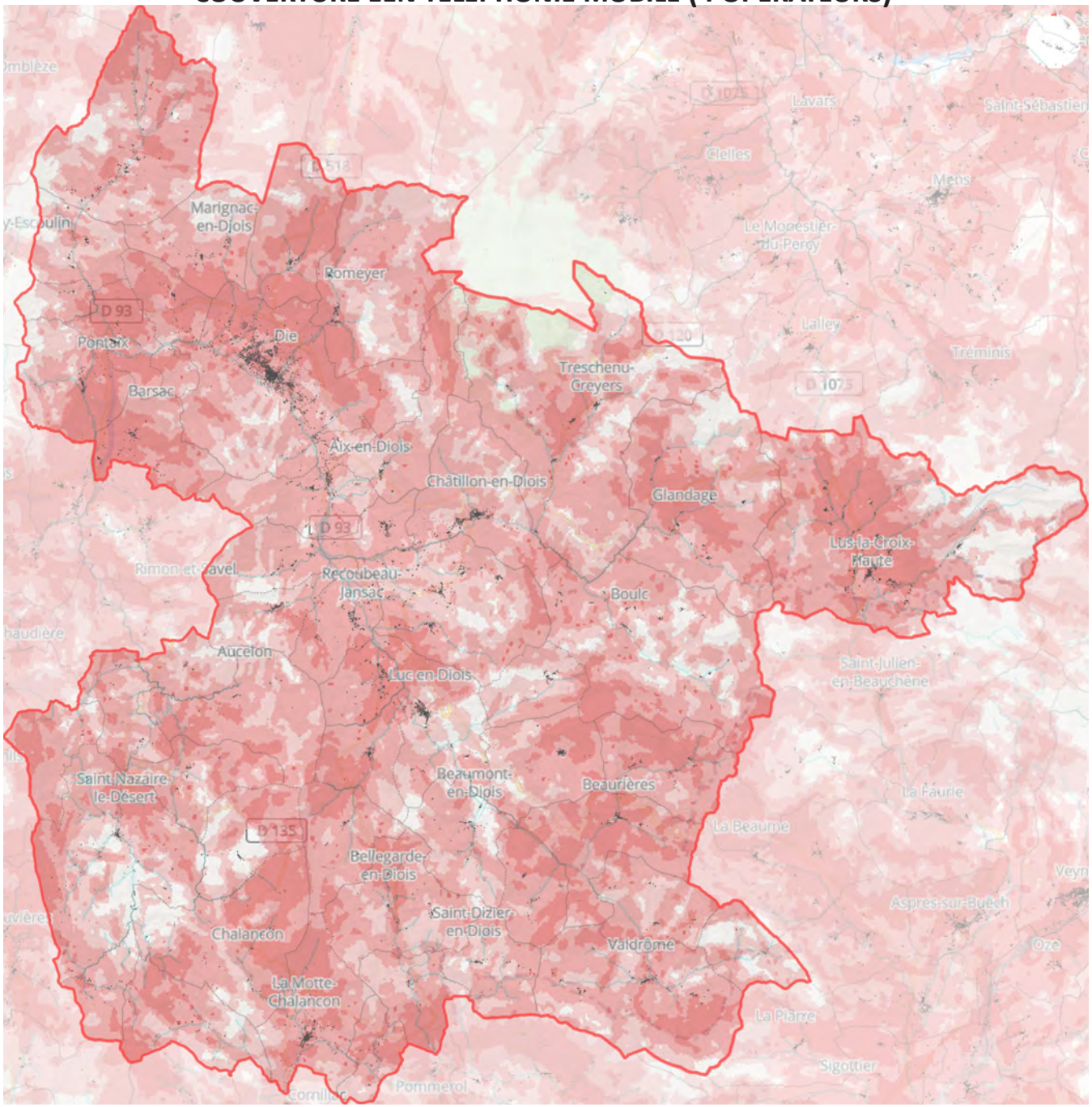

UNE COUVERTURE DISPARATE EN TÉLÉPHONIE FIXE, MOBILE & INTERNET

- **UN TERRITOIRE PEU COUVERT PAR LE RÉSEAU INTERNET HAUT DÉBIT (> 30MBIT/S)**

ÉLIGIBILITÉ ADSL > 30 MBITS/S

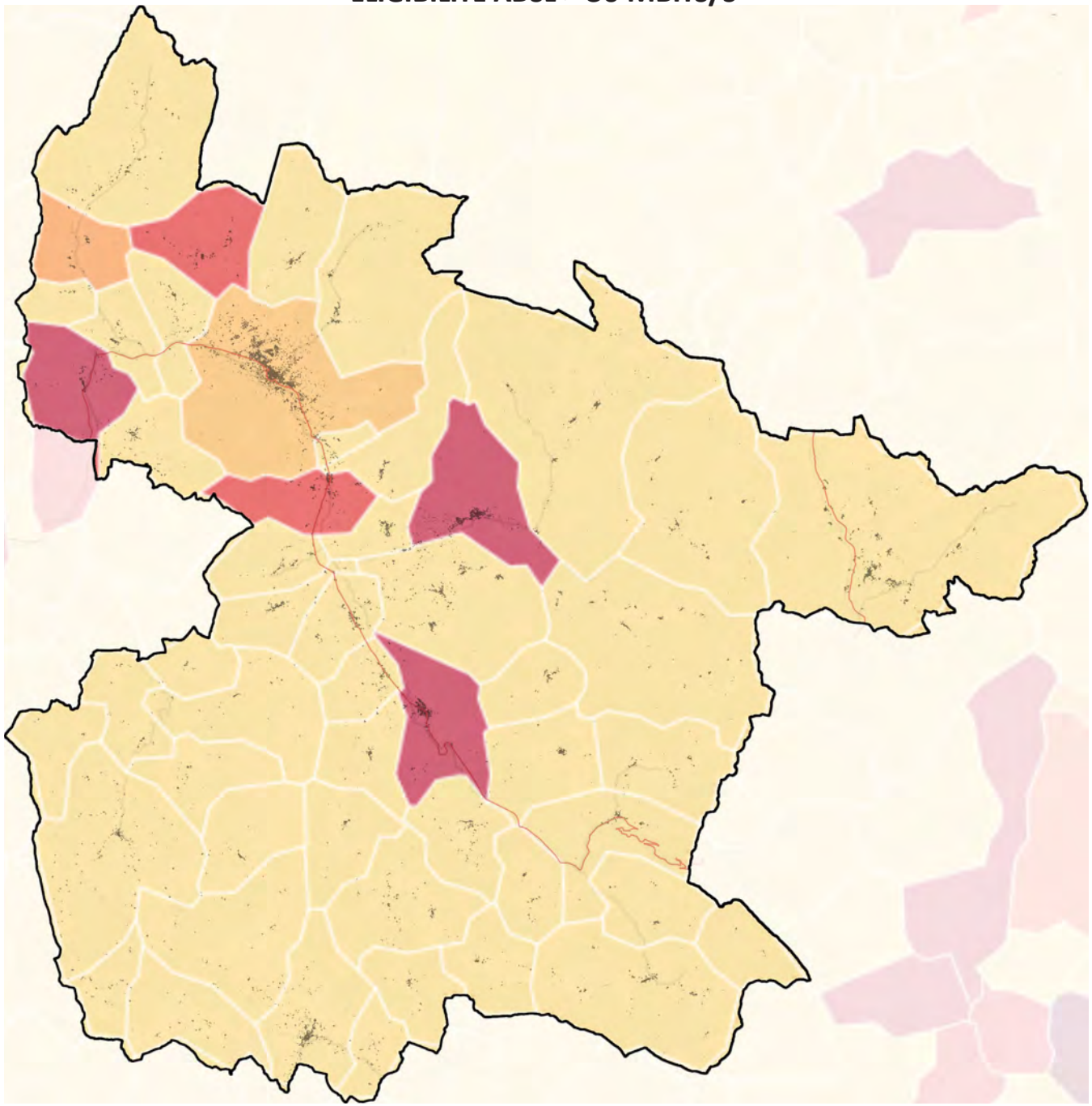

UNE COUVERTURE DISPARATE EN TÉLÉPHONIE FIXE, MOBILE & INTERNET

- **CEPENDANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EST PRÉVU À MOYEN TERME (2025) POUR TOUTES LES COMMUNES**

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À L'HORIZON 2025

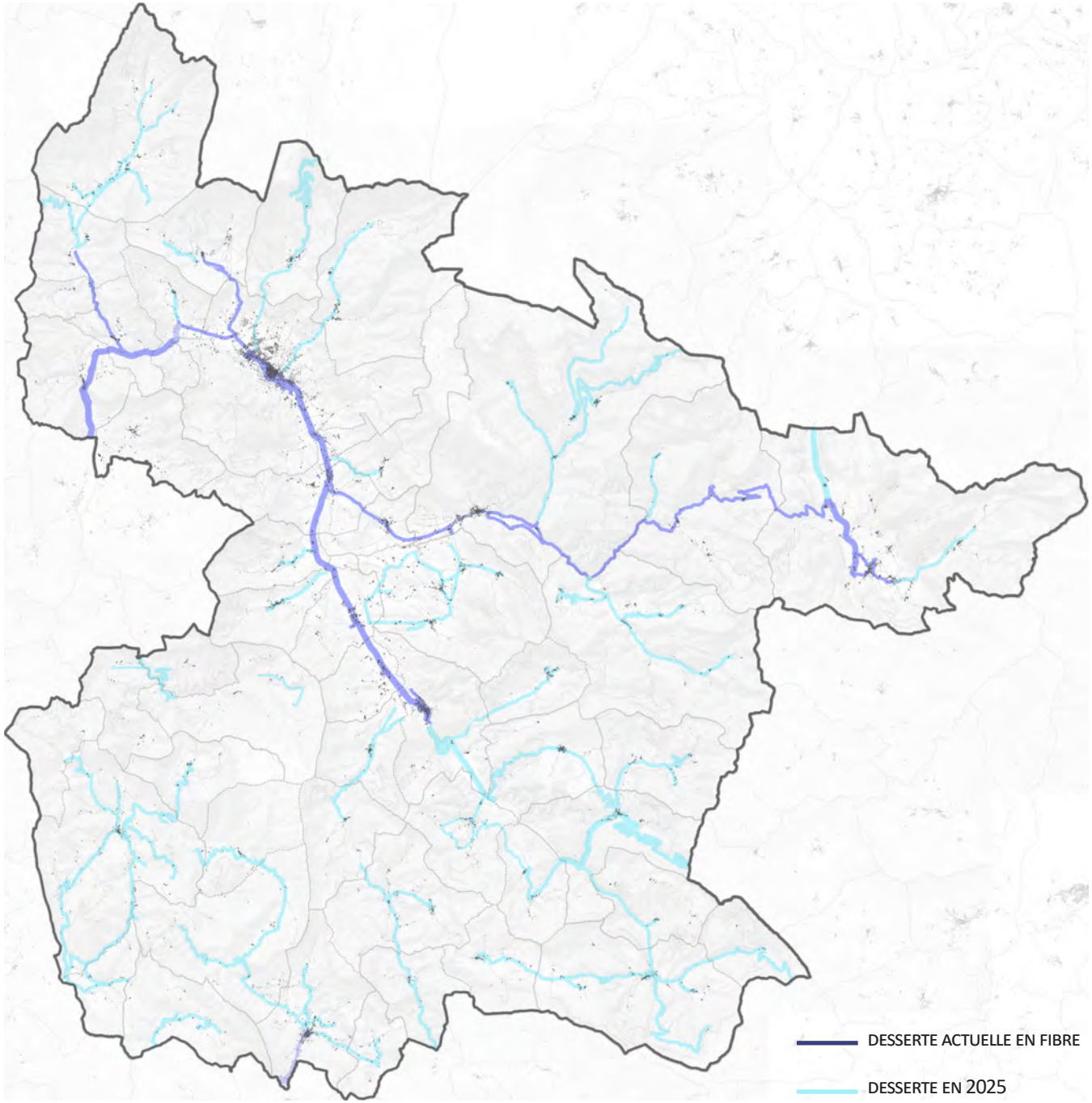

DES ZONES DE PROTECTION CONTRE L'ÉLECTROMAGNÉTISME

- **DES SERVITUDES DE PROTECTION AUTOUR DES ÉMETTEURS RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES**

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE «RÉSEAUX»

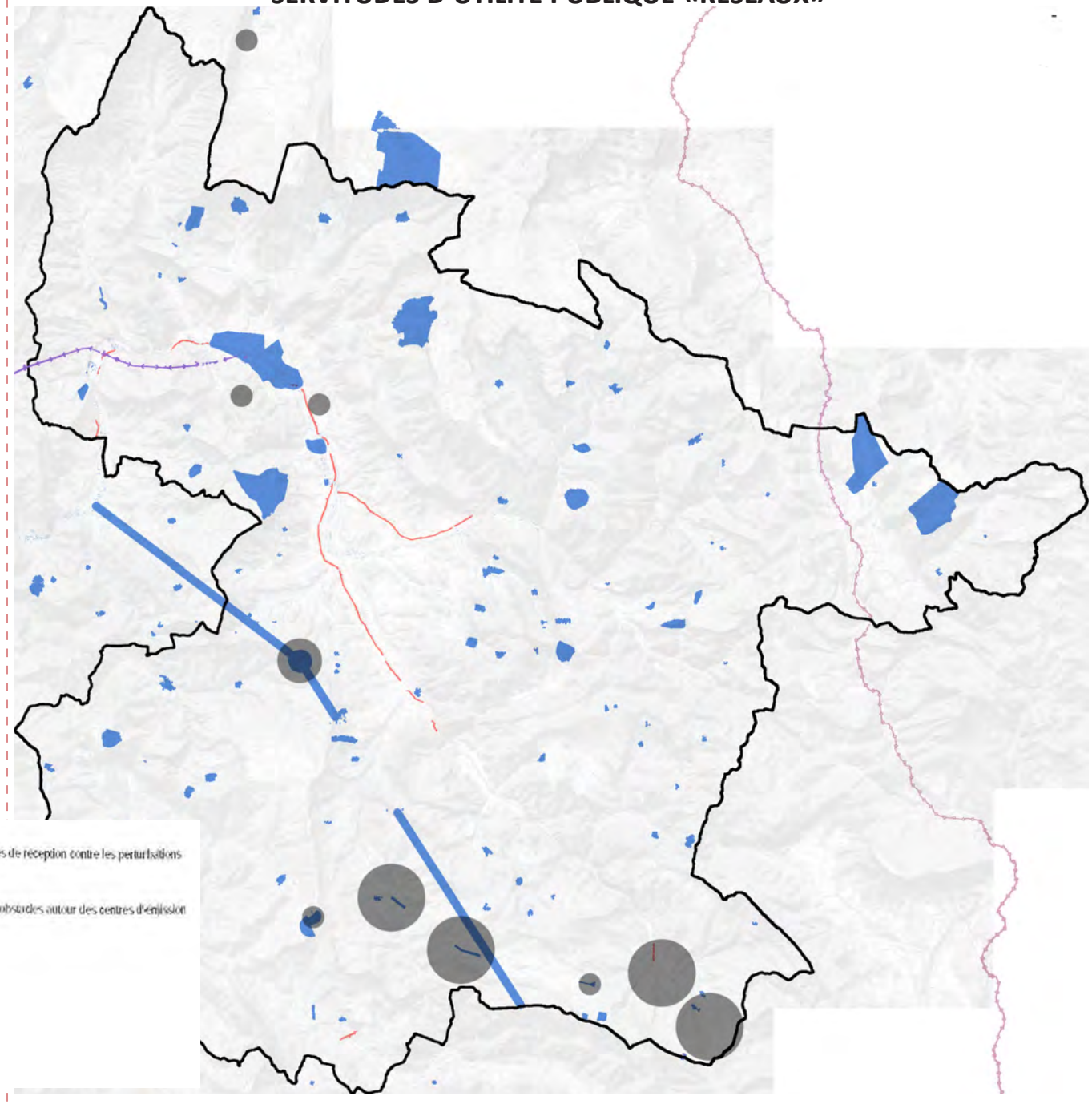

PT : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

PT : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

I5 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

merci de votre attention

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT